

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 149

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

COMPÉTITIVITÉ ET  
DURABILITÉ DE  
L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE, DE  
LA FORÊT, DE LA PÊCHE  
ET DE L'AQUACULTURE



PROGRAMME 149  
**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de  
l'aquaculture**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Valérie METRICH-HECQUET

*Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises*

Responsable du programme n° 149 : Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Le programme 149 contribue à la « Compétitivité et à la durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ». Ce programme vise à intervenir en synergie avec les fonds européens (FEADER, FEAMP) pour favoriser la compétitivité des exploitations et des entreprises qui sont confrontées à des marchés nationaux et internationaux instables et à la nécessité de s'adapter à des exigences environnementales croissantes et à une demande soutenue en matière de sécurité et de qualité des produits.

Au total, le programme 149 s'articule autour des huit actions suivantes :

- 1 - l'adaptation des filières à l'évolution des marchés, en encourageant leur adaptation aux attentes du marché, notamment dans le domaine qualitatif ;
- 2 - la gestion des crises et des aléas de la production, en particulier les aléas d'ordre climatique et économique ;
- 3 - l'appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles, en renforçant la politique de l'installation des jeunes agriculteurs et la mise en place du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ;
- 4 - la gestion équilibrée et durable des territoires, notamment par la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et le soutien accru au maintien de l'activité dans les zones difficiles ;
- 5 - la protection sociale afin d'alléger les charges sociales des entreprises et d'améliorer ainsi leur rentabilité ;
- 6 - la gestion durable de la forêt en améliorant la compétitivité des filières bois et la préservation des ressources forestières ;
- 7 - les moyens de mise en œuvre des politiques publiques et de gestion des interventions, dans un souci de meilleure efficacité et de meilleur service pour l'utilisateur. Ces moyens sont affectés au financement des opérateurs pour la mise en œuvre des dispositifs dont ils ont la responsabilité ;
- 8 - la gestion durable des pêches et de l'aquaculture.

Après une année 2020 déjà marquée par les conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19, les filières agricoles et agroalimentaires ont à nouveau connu une année 2021 particulièrement difficile avec la poursuite de la crise du COVID, des crises sanitaires avec l'influenza aviaire et la jaunisse de la betterave ou encore des crises climatiques avec notamment l'épisode exceptionnel de gel en avril 2021.

Le programme budgétaire 149 a été ainsi fortement sollicité par la mise en œuvre des dernières mesures de soutien spécifique aux filières agricoles et agroalimentaires touchées par la crise sanitaire mais aussi pour financer les indemnisations liées aux autres crises sanitaires (betteraves et grippe aviaire) et aux calamités agricoles (gel exceptionnel et sécheresse). L'addition de ces crises a rendu la gestion du programme particulièrement délicate. Des ouvertures de crédits en lois de finances rectificatives ont été nécessaires pour que le programme puisse faire face à ces dépenses exceptionnelles. Ainsi, deux lois de finances rectificatives ont été votées, la première à l'été 2021 (loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021) pour un montant de 314 M€ en AE=CP et la seconde en fin de gestion (loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021) pour un montant de 500 M€ en AE=CP.

L'année 2021 a également été la deuxième année de mise en œuvre du plan de relance et de son volet agricole, forestier et de la pêche, doté de 1,5 milliard d'euros et centré sur la reconquête de la souveraineté alimentaire, l'accélération de la transition agro-écologique de l'agriculture et l'accompagnement de l'agriculture et de la forêt française dans l'adaptation au changement climatique.

L'année a enfin été intense sur le plan européen, avec la préparation de la déclinaison française de la future PAC, la gestion des conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et la préparation de la Présidence française de l'Union européenne.

### Synthèse des objectifs et indicateurs de performance

La performance du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » est notamment évaluée au travers de l'objectif « Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires et forestières » sur la base de deux principaux indicateurs que sont la « part de concours publics à l'agriculture » et la « part des surfaces cultivées en agriculture biologique ».

En 2021, les résultats de ces indicateurs ont évolué vers les cibles définies dans le PAP 2021 :

- sur le plan de la performance économique, l'indicateur « part des concours publics à l'agriculture / excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles » rend compte du poids des aides publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole. Le but de l'État est de renforcer la compétitivité des entreprises et de réduire progressivement la part des aides publiques dans la rentabilité des exploitations agricoles.

La « part des concours publics à l'agriculture / excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles » baisse fortement entre 2020 (27,52%) et 2021 (23,30 %) au-delà même de la cible (25 %) prévue pour 2023, et ce après deux années de hausse.

Cette baisse s'explique par une hausse générale de la production agricole en valeur (+7,5%), elle-même due à une évolution des prix dans un contexte d'inflation. Les volumes de productions agricoles sont également en hausse hormis pour le secteur viticole (-19,4%) touché par le gel d'avril. L'excédent brut d'exploitation est donc en hausse (+14,5% par rapport à 2020).

- sur le plan de la performance environnementale, en 2020 (données 2021 disponibles en juin 2022), les superficies conduites en agriculture biologique continuent de progresser dans tous les territoires français (y compris en Outre-mer). La surface agricole utile (SAU) bio a doublé sur les 5 dernières années, avec près de 250 000 ha bio supplémentaires chaque année, quand le nombre de producteurs engagés dans l'agriculture biologique a doublé en dix ans. L'année 2020 a été marquée par une croissance de près de 12 % des surfaces conduites en bio, notamment en grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux avec +29%). Fin 2020, la SAU cultivée en bio compte au total 2,55M ha, soit 9,5 % de la surface agricole française.

Le suivi de l'indicateur "Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)" permet également de positionner la France par rapport à ses voisins européens. Avec 2,55M ha cultivés selon le mode de production biologique, la France enregistre la plus forte croissance de SAU bio comparée à ses voisins européens.

Parallèlement, deux autres indicateurs du programme viennent confirmer le dynamisme de l'agriculture française :

- la dynamique d'installation aidée des jeunes agriculteurs : depuis le déploiement de la nouvelle modulation de la dotation jeune agriculteur (DJA) mise en place en 2017, le nombre de bénéficiaires augmente de manière conséquente. Cette revalorisation substantielle du montant moyen de la DJA entre 2016 et 2018 s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de bénéficiaires permettant une contribution positive au renouvellement de la population des chefs d'exploitations (4 223 installations aidées en 2016, 4 569 en 2017 et 5 010 en 2018).

La dynamique constatée sur l'installation aidée des jeunes agriculteurs s'est globalement maintenue en 2019 et en 2020 (4 990 installations aidées en 2019 et 4 829 en 2020) et a fortement repris en 2021 en dépassant le seuil des 5 000 installations aidées avec 5 142 installations aidées en 2021.

Il y a certainement eu un rattrapage en 2021 après la diminution du nombre d'installations aidées en 2020 en lien avec la crise sanitaire de la Covid19.

L'attractivité du dispositif est confirmée par l'amélioration de l'indicateur mesurant le « poids de l'installation aidée ». Il dépasse 50% depuis 5 ans, ce qui signifie que plus de la moitié des jeunes âgés de moins de 40 ans qui s'installent bénéficient d'un accompagnement et des aides à l'installation.

On constate même une légère hausse entre 2019 et 2021 (52,1% en 2019, 53,1% en 2020 et 54,6 % en 2021).

- la compétitivité du secteur forestier se maintient dans un marché hautement concurrentiel, malgré les crises sanitaires.

Le « volume de bois récolté rapportée à la production biologique » en 2021 ne sera connu qu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022. En appliquant les tendances d'évolution observées sur les 7 dernières années, les valeurs prévisionnelles pour 2021 portent la production biologique à 88,6 Mm<sup>3</sup> et le prélèvement à 51,5 Mm<sup>3</sup>, soit un taux de prélèvement de 58,2 % en 2021, en hausse par rapport à l'année 2020. Cette augmentation s'explique par la progression du prélèvement annuel (+1,4 Mm<sup>3</sup>) et une production biologique brute en baisse constante depuis 2016 liée aux conditions climatiques difficiles pour les arbres et propices à divers bioagresseurs.

Les politiques publiques en faveur de la gestion forestière et les aides publiques d'accompagnement provenant du Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), du FEADER et du Fonds chaleur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) favorisent ainsi la mobilisation du bois en France.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières**

INDICATEUR 1.1 : Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles

INDICATEUR 1.2 : Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)

INDICATEUR 1.3 : Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole

INDICATEUR 1.4 : Récolte de bois rapportée à la production naturelle

### **OBJECTIF 2 : Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir**

INDICATEUR 2.1 : Poids de l'installation aidée

INDICATEUR 2.2 : Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

INDICATEUR 2.3 : Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

INDICATEUR 2.4 : Part des surfaces forestières gérées de façon durable

INDICATEUR 2.5 : Taux de bois façonnés en forêt domaniale

### **OBJECTIF 3 : Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques**

INDICATEUR 3.1 : Coût de gestion des aides PAC

INDICATEUR 3.2 : Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus

### **OBJECTIF 4 : Mieux contrôler les activités de pêche**

INDICATEUR 4.1 : Ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) au regard des inspections déclarées dans la base SATI

INDICATEUR 4.2 : Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches

INDICATEUR 4.3 : Réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC)

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières

### INDICATEUR mission

#### 1.1 – Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles	%	26,63	27,52	28	27,58	23,30	25

#### Commentaires techniques

**Construction de l'indicateur :** l'excédent brut d'exploitation ou EBE évalue la rentabilité d'une entreprise générée uniquement par son activité opérationnelle, indépendamment de ses politiques d'investissements et de financements.

L'indicateur Concours publics / EBE rend compte de l'impact des politiques publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole et accessoirement de l'impact des exonérations de charges sociales (TODE) dans le résultat financier de l'entreprise.

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte les concours publics aux exploitations agricoles sur l'excédent brut d'exploitation réalisé par les exploitations agricoles au cours de l'année N.

**Numérateur :** montant des concours publics MAA et européens (FEAGA et FEADER)

Il s'agit de la somme des paiements uniques c'est-à-dire paiement de base, paiement vert, indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN), autres aides agri-environnementales, contrats territoriaux d'exploitation, contrats d'agriculture durable, aides aux éleveurs, aides aux producteurs de fruits et légumes, aides aux viticulteurs, agriculteurs en difficulté, indemnités au titre des calamités agricoles, indemnités pour dégâts de gibier, autres subventions d'exploitation, prises en charge d'intérêt, bonifications d'intérêt.

**Dénominateur :** l'EBE est égal à :

- + Valeur ajoutée brute au coût de production (=production vendue (70) – consommations intermédiaires (601) )
- + Subventions d'exploitation (compte 74)
- Impôts, taxes et versements assimilés (compte 63)
- Charges de personnel (salaires + cotisations sociales à la charge de l'employeur) (compte 64).

#### Quelques définitions

La valeur ajoutée brute se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

La valeur ajoutée au coût des facteurs prend en compte les impôts sur la production et subventions d'exploitation.

Le résultat de la branche agricole (EBE) est calculé comme la valeur ajoutée - salaires - cotisations sociales sur les salaires - intérêts versés - charges locatives.

**Source des données :** Agreste : commission cours des comptes de l'agriculture (le compte prévisionnel de l'agriculture de l'année N et N-1).

INSEE : estimation de l'emploi localisé et traitement du service de la statistique et de la prospective

Les subventions d'exploitation sont en millions d'euros. Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus) ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés).

Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Objectifs et indicateurs de performance

### INDICATEUR mission

#### 1.2 – Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)	%	8,5	9,5	12,4	10,5	Non connu	18

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte la surface cultivée en agriculture biologique à la surface agricole utile (SAU).

Compte tenu du calendrier de disponibilité des données statistiques, la valeur de la SAU retenue au dénominateur est celle de l'année N-1. La valeur de la surface cultivée en agriculture biologique est, quant à elle, une estimation provisoire pour l'année N.

**Source des données :** les données du numérateur sont élaborées par l'Agence bio sur la base des notifications de surfaces transmises par les agriculteurs en application de la réglementation européenne. Les données du dénominateur sont issues des statistiques produites par le service de statistique et de la prospective (SSP) du MAA.

### INDICATEUR

#### 1.3 – Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole	%	-1,4	-3,5	≥ 0	-3,5	0,7	≥ 0
Evolution du nombre d'entreprises exportatrices	%	+0,6	donnée non finalisée	≥ 0	0,7	Non connu	≥ 0

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul :** L'indicateur est un pourcentage d'évolution entre N-1 et N des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sourcés et le machinisme agricole dans le monde et dans l'UE.

Le nombre d'entreprises exportatrices correspond aux « unités légales » exportatrices : un code SIREN est attribué par l'INSEE pour chaque unité légale (à savoir une entreprise peut avoir plusieurs unités légales).

**Construction de l'indicateur :** L'indicateur traduit l'évolution des parts de marché des entreprises françaises à l'international qui est l'objectif majeur du gouvernement dans ce domaine. Il est commun au ministère de l'économie et des finances et au MAA. L'interprétation des résultats de cet indicateur se fait dans la durée compte tenu des rythmes longs caractérisant le temps de retour des politiques mises en œuvre. Cet indicateur permet également des comparaisons entre États membres de l'UE.

**Source des données :** Les données sont issues de la DGDDI (direction générale des douanes et droits indirects) et du MAA

## INDICATEUR

## 1.4 – Récolte de bois rapportée à la production naturelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Récolte de bois rapportée à la production biologique	%	53,8	53,6	55,5	55,5	58,2	57
Volume de bois sciés	Mm3	8,5	8,4	9	8,8	8,9	9,4

**Commentaires techniques**

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le volume des prélèvements de bois effectués dans la forêt française métropolitaine sur le volume de bois produit biologiquement par la forêt française métropolitaine.

La récolte prélevée et la production biologique globale sont mesurées chaque année par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), chargé de l'inventaire forestier. Il s'agit de moyennes calculées à partir des données d'inventaire sur cinq années glissantes. Ainsi, la valeur de l'année N correspond à la moyenne des données recueillies entre N-5 et N-1.

**Construction de l'indicateur :** l'indicateur « Récolte de bois rapportée à la production biologique » traduit l'évolution de la récolte qui est l'objectif majeur du gouvernement dans ce domaine. Il est mesuré par l'IGN et renseigne sur la récolte non commercialisée contrairement aux données fournies par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) qui se limitent aux seuls bois commercialisés. Les évolutions de cet indicateur sont lissées sur cinq ans, période qui correspond au temps de retour des politiques mises en œuvre en forêt, compte tenu des rythmes longs caractérisant la gestion sylvicole.

**Source des données :** IGN

Les données de base sont collectées et traitées par l'IGN lors de l'inventaire forestier national. Les agents de l'IGN se déplacent sur l'ensemble du territoire français et collectent un grand nombre d'informations sur chacune des parcelles forestières visitées. Les données statistiques sont retraitées par les services de l'IGN. Et parmi ces données figurent notamment la production biologique de la forêt (le volume produit naturellement chaque année) et les prélèvements de bois effectués (le volume récolté par les acteurs de la filière).

Le sous-indicateur « Volume de bois sciés » n'a pas fait l'objet d'un suivi en 2020.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif « **Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires et forestières** » est un objectif majeur des politiques publiques portées par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. D'importants moyens techniques et financiers sont mobilisés dans le cadre de la PAC et des programmes nationaux concourent à l'atteinte de cet objectif. Les résultats définitifs 2021 des indicateurs ne sont pas tous connus à ce stade.

**Concernant la performance économique des entreprises agricoles :**

- sur le plan de la performance économique, l'indicateur « part des concours publics à l'agriculture / excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles » rend compte du poids des aides publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole. Le but de l'État est de renforcer la compétitivité des entreprises et de réduire progressivement la part des aides publiques dans la rentabilité des exploitations agricoles.

La « part des concours publics à l'agriculture / excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles » baisse fortement entre 2020 (27,52%) et 2021 (23 %) au-delà même de la cible (25 %) prévue pour 2023, et ce après deux années de hausse.

Cette baisse s'explique par une hausse générale de la production agricole en valeur (+7,5%), elle-même due à une évolution des prix dans un contexte d'inflation. Les volumes de productions agricoles sont également en hausse hormis pour le secteur viticole (-19,4%) touché par le gel d'avril. L'excédent brut d'exploitation est donc en hausse (+14,5% par rapport à 2020).

**Concernant la performance environnementale**

Les données annuelles du secteur biologique français sont produites chaque année par l'Agence bio, conformément à sa mission d'observatoire national de l'agriculture biologique. Les données concernant l'année N (2021) ne seront



disponibles qu'au mois de juin de l'année N+1 (2022). A cet effet l'analyse portera sur les données disponibles de l'année 2020.

En 2020, les superficies conduites en agriculture biologique continuent de progresser dans tous les territoires français (y-compris dans les Outre-mer). La SAU bio a doublé les 5 dernières années, avec près de 250 000 ha bio supplémentaires chaque année. L'année 2020 a été marquée par une croissance de près de 12 % des surfaces conduites en bio, notamment en grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux avec +29%). Fin 2020, la SAU cultivée en bio compte au total 2,55 millions d'hectares, soit 9,5 % de la surface agricole française.

Le suivi de l'**indicateur part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)** permet également de positionner la France par rapport à ses voisins européens. Ainsi, la France enregistre la plus forte croissance de SAU bio comparée à ses voisins européens. Cet indicateur est d'autant plus intéressant à suivre depuis la mise en œuvre du « Green deal » et de sa déclinaison agricole, la stratégie « Farm to fork » qui fixe l'objectif ambitieux de 25 % de SAU bio à l'échelle européenne à l'horizon 2030.

La croissance continue des surfaces biologiques a été portée en 2020 par la combinaison des aides directes aux producteurs pour la conversion à l'AB, financées via le 2ème pilier de la PAC, le crédit d'impôt bio, les aides à l'animation biologique (BOP 149) mise en œuvre dans les territoires par les organismes de développement agricole et les aides à la construction des filières biologiques (Fonds Avenir bio – Agence bio).

L'interprétation de l'indicateur peut être complétée par des données révélatrices de la dynamique des filières biologique. Le marché bio représente plus de 6,5 % des achats alimentaires des ménages, soit plus de 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires, il compte près de 80 000 opérateurs engagés dans une activités biologique et plus de 200 000 emplois directs dans les territoires. Ces filières, créatrices de nouveaux débouchés commerciaux, sont garantes de l'attrait de la production biologique pour les opérateurs de la production, de la transformation et de la distribution de produits biologiques. En 2020 face à la crise du COVID-19, les filières biologiques françaises ont montré leur solidité mais aussi leur capacité d'adaptation pour répondre aux pics de demande, notamment pendant les périodes de confinement.

Néanmoins, la dynamique de consommation des produits biologiques s'essouffle depuis début 2021 dans certaines filières (œufs, fruits et légumes, lait...), ce qui nécessite de conforter la confiance des consommateurs à l'égard des produits bio, en réaffirmant les principes fondamentaux du règlement bio et ses bénéfices. Dans ce contexte, l'Agence bio mène depuis 2022 une campagne de communication exceptionnelle de relance de la consommation bio, sur la base de crédits complémentaires attribués par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les partenaires professionnels.

#### **Concernant la performance économique à l'international des entreprises agricoles et agroalimentaires :**

L'objectif principal visé est que la France ne perde pas de part de marché (PDM) d'une année sur l'autre et si possible qu'elle en gagne, dans un marché mondial en croissance avec une forte concurrence étrangère. Cet objectif est évalué par l'indicateur « **Evolution des PDM françaises à l'international pour les produits agricole, agroalimentaires, bois et dérivés, biodiesel et machinisme agricole et agroalimentaire** ». L'objectif secondaire est qu'une part croissante d'entreprises françaises commerce en Europe et à l'international. Ces objectifs ont été définis avant les premiers effets de la crise sanitaire qui a changé les paramètres de la demande mondiale, et plus récemment la guerre en Ukraine qui pourrait nécessiter de revoir les valeurs cibles définies antérieurement.

Pour 2021, les données définitives de l'indicateur seront disponibles courant 2022, en lien avec les calendriers de déclarations de données du commerce extérieur par les institutions compétentes des différents pays.

Suivant les données provisoires collectées en fin décembre 2021, les parts de marché de la France au niveau mondial, dans le secteur agricole et agroalimentaire, progressent légèrement entre 2020 (4,51%) et 2021 (4,55%), ce qui représente une augmentation de 0,89 %. « L'évolution des PDM françaises à l'international pour les produits agricoles, agroalimentaires, bois et dérivés, biodiesel et machinisme agricole et agroalimentaire » quant à elle, est estimée à +0,7 % contre -3,5 % en 2020.

On constate, pour les produits agricoles et agroalimentaires, une hausse marquée des exportations (+ 7,8 Md€ pour un total de plus de 70 Md€).

Avec les pays tiers, les exportations progressent de 3,3 Md€ sur un an (+ 11 %) principalement du fait de l'augmentation des ventes de vins et spiritueux (+ 2,8 Md€) notamment vers les Etats-Unis (en lien avec la fin de l'embargo américain sur les vins français).

Avec l'Union européenne, la croissance des exportations de 4,5 Md€ sur un an (+ 14 %) concerne en priorité les produits transformés avec les viandes et autres produits de l'abattage et également les vins.

En effet, les exportations françaises de produits agricoles atteignent 16,5 Md€ en 2021 et progressent ainsi de près de 1,1 Md€ par rapport à 2020 (soit une hausse de 7 %).

Cette augmentation est notamment due aux exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture qui gagnent 0,3 Md€, aux ventes de graines oléagineuses (principalement les graines de colza) et de céréales (orge et maïs), qui augmentent respectivement de 0,3 et 0,2 Md€ sur un an, dans un contexte de forte demande en céréales et de hausse des prix du complexe oléagineux. On constate également une augmentation des exportations de légumes frais mais une baisse des exportations de fruits frais.

Les exportations françaises de produits agroalimentaires atteignent 53,3 Md€ en 2021 et progressent ainsi de 6,7 Md€ par rapport à 2020 (soit une hausse de 15 %). Cette augmentation est notamment due à la hausse sensible des ventes de vins et spiritueux (+ 3,5 Md€ soit + 28 %), principalement à destination des Etats-Unis (+ 1 Md€ sur un an), de la Chine et de Singapour (respectivement + 0,5 et + 0,3 Md€), et du Royaume-Uni (+ 0,3 Md€). Seules les exportations de viande porcine, avec le recul de la demande chinoise, et de sucre, avec la faiblesse des disponibilités à l'export, diminuent. Malgré la crise sanitaire, les parts de marché se situent entre 4,5 % et 5 % depuis 2016.

Concernant l'évolution du nombre d'entreprises exportatrices, la récupération des données s'avère en décalage de plusieurs années avec la période annuelle analysée. Il ne présente de ce fait pas d'intérêt en termes de pilotage et pourrait être abandonné.

Les mesures mises en œuvre dès le début de la crise sanitaire de 2020 ont été poursuivies en 2021. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a décliné un volet agroalimentaire au plan de relance export pour répondre aux spécificités de ce secteur. Ce plan a pour objectif d'apporter une réponse conjoncturelle de soutien à la sortie de crise de la Covid-19 ainsi qu'un ensemble de solutions structurelles aux préoccupations du secteur qui ont émergé ou ont été accentuées suite à la crise.

Ces mesures pourraient être complétées par la mise en place d'un plan de résilience en soutien des agriculteurs impactés par la guerre en Ukraine.

#### Concernant la performance du secteur forestier :

Le « **volume de bois récolté rapporté à la production biologique** » en 2021 ne sera connu qu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022. En appliquant les tendances d'évolution observées sur les 7 dernières années les valeurs prévisionnelles pour 2021 portent la production biologique à 88,6 Mm3 et le prélèvement à 51,5 Mm3 soit un taux de prélèvement de 58,2 %, en hausse par rapport à l'année 2020. Cette augmentation s'explique par la progression du prélèvement annuel (+1,4 Mm3) et une production biologique brute en baisse constante depuis 2016 liée aux conditions climatiques difficiles pour les arbres et propices à divers bioagresseurs.

Les politiques publiques en faveur de la gestion forestière et les aides publiques d'accompagnement provenant du Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), du FEADER et du Fonds chaleur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) favorisent ainsi la mobilisation du bois en France.

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 2 – Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir

### INDICATEUR

#### 2.1 – Poids de l'installation aidée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Poids de l'installation aidée	%	52,1	53,1	55	54	54,6	55
Écart entre le « taux de maintien des installations aidées » et le « taux de maintien des exploitations non aidées »	%	8,1	8	7	8	8	8

#### Commentaires techniques

##### 2.1.1 : « poids de l'installation aidée »

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le nombre d'installations aidées sur le nombre total d'installés de moins de 40 ans.

**Construction de l'indicateur :** l'indicateur permet de suivre sur la dynamique d'installation, l'importance de la politique des aides à l'installation. Le numérateur tient compte de nouveaux cotisants de l'année comme chef d'exploitation. Ce chiffre n'est connu définitivement que pour l'année N-2. Le chiffre des années N-1 et N se base sur des prévisions d'évolution réalisées par la mutualité sociale agricole (MSA). Le dénominateur correspond au nombre total d'installations de moins de 40 ans : cette donnée ne concernera que le nombre de certificats de conformité établis dans l'année. Ce chiffre est connu pour l'année N-1.

**Sources de données :** agence de services et de paiement (ASP – OSIRIS), caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

- Nombre d'installations aidées : cette donnée est extraite d'OSIRIS et concernera le nombre de certificats de conformité établis dans l'année. Ce chiffre est connu pour l'année N-1.
- Nombre total d'installations de moins de 40 ans : fichier MSA des nouveaux cotisants de l'année comme chef d'exploitation de moins de 40 ans. Ce chiffre n'est connu définitivement que pour l'année N-2.

##### 2.1.2 : « taux de maintien des installations aidées »

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le nombre total d'installations aidées de moins de 5 ans auquel il est soustrait le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées au nombre d'installations aidées de moins de 5 ans.

**Construction de l'indicateur :** le numérateur correspond à la différence entre le nombre total des installations aidées de moins de 5 ans et le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées (certificat de conformité de moins de 5 ans). Le dénominateur correspond au nombre d'installations aidées de moins de 5 ans (correspondant au nombre de certificats de conformité de moins de 5 ans). L'augmentation de ce ratio permet de suivre l'amélioration de la politique d'accompagnement des installés aidés.

**Source de données :**

données extraites d'OSIRIS :

- Nombre de déchéances totales pour les installés depuis moins de 5 ans (c-a-d certificat de conformité de moins de 5 ans),
- Nombre de DJA accordées depuis moins de 5 ans (correspondant au nombre de certificats de conformité de moins de 5 ans)

##### 2.1.3 : « taux de maintien de l'ensemble des installés (aidés et non aidés) »

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le nombre d'installations aidées de moins de 5 ans auquel il est soustrait le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées au nombre total d'installations de moins de 5 ans (aidées et non aidées).

**Construction de l'indicateur :** le ratio taux de maintien des installés depuis moins de 5 ans permet de suivre la mise en place de la nouvelle politique d'accompagnement élargie à l'ensemble des porteurs de projets au nombre total d'installations de moins de 5 ans. Le numérateur correspond à la différence entre le nombre d'exploitations aidées de moins de 5 ans et le nombre de sorties de chefs d'exploitation pour des inscrits comme chef d'exploitation (CE) depuis moins de 5 ans. Le dénominateur correspond au nombre d'inscrits comme chefs d'exploitation depuis moins de 5 ans. Les données 2018 portent sur les taux de maintien des installés entre 2013 et 2017. Les données 2018 de l'indicateur concernent les installés de 2013-2017

**Sources de données :** caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

données MSA correspondant

- Nombre de sorties de chefs d'exploitation pour des inscrits comme CE depuis moins de 5 ans,
- Nombre d'inscrits comme chefs d'exploitation depuis moins de 5 ans.

## INDICATEUR

### 2.2 – Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC	%	31,7	31,7	30,4	31,7	30,9	30,4

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte au numérateur le nombre de bénéficiaires d'ICHN sur le nombre total de demandeurs d'aides PAC au dénominateur.

**Construction de l'indicateur :** les zones défavorisées considérées correspondent aux zones dans lesquelles les exploitations peuvent bénéficier de l'Indemnité compensatoire aux handicaps naturels – ICHN (haute montagne, montagne, piémont, autre zone défavorisée).

**Sources des données :** ASP

## INDICATEUR

### 2.3 – Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC	%	4,7	4	5	4,5	4,78	6

#### Commentaires techniques

##### Construction de l'indicateur

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles vise à accompagner les investissements réalisés par les exploitations agricoles. Ce dispositif est décliné dans chacun des programmes de développement rural régionaux (PDRR) pour la période 2014-2020, dont les Régions sont autorités de gestion. Tous les PDRR sont désormais validés par la Commission européenne.

L'indicateur évalue la proportion des d'exploitations bénéficiaires de l'aide de l'Etat dans le cadre d'un PCAE (les 4 axes confondus) dans le total des exploitations

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte au numérateur le nombre de bénéficiaires du PCAE sur le nombre total de demandeurs d'aides PAC au dénominateur.

**Sources des données :** ASP

## INDICATEUR

### 2.4 – Part des surfaces forestières gérées de façon durable

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des surfaces des forêts des collectivités aménagées	%	96,1	96,3	98	96,6	96,6	98
Nombre d'hectares des forêts privées	millions d'hectares	3,43	3,45	3,46	3,46	3,475	3,52

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Objectifs et indicateurs de performance

### Commentaires techniques

**Construction de l'indicateur** : cet indicateur se compose de 3 sous-indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts, un sous-indicateur concerne les forêts des collectivités relevant du régime forestier et les deux autres sous-indicateurs concernent la forêt privée. Il permet de suivre l'aménagement des surfaces des forêts de collectivités et celui des forêts privés.

#### Sous-indicateurs 2.3.1 : part des surfaces des forêts de collectivités aménagées relevant du régime forestier

**Mode de calcul** : le sous-indicateur rapporte la surface des forêts des collectivités relevant du régime forestier aménagées comptabilisée au 31 décembre de l'année à la surface totale des forêts concernées. Seules les surfaces des forêts de collectivités relevant du régime forestier seront prises en compte dans le calcul de cet indicateur. L'indicateur sur les forêts domaniales a été supprimé en raison de la proximité de ses résultats avec la cible de 100 %.

Les forêts des collectivités sont celles mentionnées au 2° volet de l'article L. 211-1 du code forestier. La surface des forêts des collectivités aménagées de l'année N est égale à la somme de la surface totale des forêts dotées d'un aménagement dont la période d'application englobe le 31/12/N et qui est approuvé ou en cours d'approbation par le préfet de région ou transmis au propriétaire pour accord ; de la surface des forêts dont l'adhésion à un règlement type de gestion (RTG) approuvé a été reconnue par le préfet de région, ou pour lesquelles la procédure d'adhésion à un RTG approuvé a fait l'objet d'un envoi au propriétaire pour accord, au plus tard au 31/12/N ; et de la surface des forêts disposant d'un document de gestion durable (DGD) échu depuis 3 ans au plus à cette même date. La surface totale des forêts concernées est égale à celle des forêts des collectivités relevant du régime forestier au 31/12/N-1.

**Sources des données** : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), ONF.

**Sous indicateurs 2.3.2 et 2.3.3** : les deux sous-indicateurs sont issus du COP (contrat d'objectif et de performance) du Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour la période 2017-2021. Ils indiquent le nombre d'hectares de forêt privée faisant l'objet d'un DGD et qui sont donc gérés durablement.

**Sous indicateur 2.3.2 : nombre d'hectares (cumulés) de forêt privée sous DGD agréés ou approuvés** (plan simple de gestion (PSG), règlement type de gestion (RTG), code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)) avec un objectif fixé de 30 000 hectares supplémentaires par an à partir de 2017.

**Sources** : Rapport d'activités du CNPF.

#### Sous indicateur 2.3.3 : nombre d'hectares relancés en gestion suite aux visites intermédiaires de DGD

**Mode de calcul** : nombre de visites intermédiaires relatives aux DGD programmées au cours d'une année chez les propriétaires forestiers qui peuvent impliquer la remise en gestion d'un certain nombre d'hectares de forêt (effectivité des DGD).

**Sources** : Rapport d'activités du CNPF.

## INDICATEUR

### 2.5 – Taux de bois façonnés en forêt domaniale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de bois façonnés en forêt domaniale	%	50,9	54	50	52,1	55,46	50

### Commentaires techniques

#### Construction de l'indicateur

L'indicateur « **Taux de bois façonnés** » est introduit dans le PAP 2020 pour la première fois. Il permet de suivre l'évolution de la part que représentent les volumes de bois issus des forêts domaniales vendus par l'ONF sous forme façonnée (c'est-à-dire abattus et débardés) par rapport à l'ensemble des volumes de bois des forêts domaniales vendus par l'ONF (donc y compris la part des bois vendus sur pied). Conformément au COP ONF-2016-2020, le développement du façonnage vise à développer la contractualisation avec les entreprises. Ceci doit contribuer à fixer le tissu industriel et donc des emplois sur le territoire. L'évolution de l'indicateur est sensible à la conjoncture (épisodes climatiques, sanitaires,...) et à l'évolution du marché.

**Mode de calcul** : l'indicateur rapporte le volume de bois des forêts domaniales vendus façonnés (en m<sup>3</sup> équivalent bois sur pied) sur le volume total de bois des forêts domaniales vendu (en m<sup>3</sup> équivalent bois sur pied).

**Source** : Volumes vendus collectés mensuellement par la DG ONF à partir des données des agences territoriales.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif « **investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir** » traduit la volonté de maintenir la population agricole sur ces territoires et ces filières. Plusieurs dispositifs cofinancés par la PAC, notamment l'installation des

jeunes agriculteurs, la modernisation des bâtiments d'élevage, l'ICHN et les dispositifs de gestion durable des forêts, permettent l'atteinte de cet objectif. Les résultats 2020 des indicateurs sont en majorité des estimations, ils progressent néanmoins vers les cibles fixées dans le cadre du projet annuel de performance 2021 (PAP).

#### Concernant l'installation aidée des jeunes agriculteurs :

Le déploiement de la modulation de la DJA en 2017 a permis de revaloriser de manière substantielle le montant total de la dotation de 57 % (20 060 € en 2017 à 32 290 € en 2021), ce qui s'est traduit par une hausse du nombre de bénéficiaires contribuant à l'objectif de renouvellement de la population des chefs d'exploitations de plus de 12 % (4 588 installations aidées en 2017 à 5142 installations aidées en 2021). En 2021 le nombre de porteurs de projet des installations aidées dépasse largement le seuil des 5 000 installations aidées. Cette dynamique est le fruit de la politique menée en matière de renouvellement des générations, qui constitue l'une des priorités du ministère.

En effet, la dynamique constatée sur l'installation aidée des jeunes agriculteurs depuis 2017 s'est globalement maintenue jusqu'en 2021 même si une stabilisation a été observée en 2019 (4 990 installations aidées) avec une légère décline en 2020 (4 829). On dénombre 5 142 installations en 2021, probablement en raison du report des projets d'installations aidées en 2020 due à la crise sanitaire de la Covid19, et à l'anticipation des porteurs de projets face aux incertitudes de la nouvelle programmation de la PAC en 2023.

L'attractivité du dispositif est évaluée par l'amélioration de l'indicateur mesurant le « poids de l'installation aidée ». Il progresse en 2021 (54,6 % contre 53,1% en 2020 ) du fait d'une augmentation plus importante d'installations aidées sur le total des installations d'agriculteurs âgés de moins de 40 ans (aidées ou non). Il dépasse 50% depuis 5 ans, ce qui signifie que plus de la moitié des agriculteurs concernés qui s'installent bénéficient d'un accompagnement et des aides à l'installation.

Par ailleurs l'écart visé entre le « taux de maintien des installations aidées » et le « taux de maintien de l'ensemble des installations » à 5 ans reste constant à 8 % en 2021. Les résultats actualisés pour 2021 témoignent que la quasi totalité (98%) des exploitations aidées sont toujours en activité au bout des 5 premières années suivant la date de leur installation contre 90% dans l'ensemble des installés (aidés et non aidés). Ces bons résultats sont liés en grande partie à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à l'installation-transmission.

#### Concernant la part des bénéficiaires de l'ICHN :

L'objectif des pouvoirs publics est de maintenir un grand nombre d'exploitations agricoles en zones défavorisées et de contenir ainsi leur érosion. De nombreuses revalorisations de l'indemnité compensatoire du handicap naturel (ICHN) initiées par la PAC au cours de la programmation 2014-2020, notamment l'intégration des éleveurs laitiers dans l'assiette de l'ICHN en 2016 et la nouvelle cartographie des zones défavorisées en 2019, ont eu pour effet une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'ICHN.

En 2021, les données de paiement ICHN pour la campagne 2021 ne sont pas encore stabilisées. Le nombre de bénéficiaires n'est pas définitif au moment de la rédaction du RAP.

L'indicateur « nombre de bénéficiaires d'ICHN sur le nombre de demandeurs des aides PAC » pour la campagne 2021 est estimé à 30,9 % contre 31,84 % en 2020. Cette baisse peut s'expliquer par l'effet conjugué d'une diminution du nombre de bénéficiaires et d'une baisse moins importante que prévue de l'ensemble des demandeurs PAC

La baisse du nombre de bénéficiaires est notamment liée à la fin de l'aide dégressive mise en place en 2019 et 2020 pour accompagner les agriculteurs sortant des zones défavorisées simples, suite à la révision du zonage. On enregistre une baisse significative du nombre de bénéficiaires en particulier dans les départements des Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Vienne.

A noter que l'aide compensatoire de sortie du zonage a en effet engendré une augmentation ponctuelle du nombre de bénéficiaires de l'ICHN en 2019 et 2020, ce qui pourrait expliquer le résultat élevé de l'indicateur pour la campagne 2020. Cependant l'évolution de l'indicateur reste quasi stable dans le temps en conformité avec l'objectif des politiques publiques qui est de freiner l'érosion du nombre d'exploitations agricoles en zones défavorisées par rapport aux zones de plaines.

#### Concernant la part des bénéficiaires du PCAE :

Le PCAE constitue l'un des outils du volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI). Dans ce cadre il est demandé aux régions de recentrer le dispositif autour d'enjeux prioritaires conformes aux objectifs du GPI, en particulier de cibler les subventions de l'État vers les projets de transformation globale des systèmes de production, dans un objectif d'amélioration de leur performance économique, environnementale, sanitaire et sociale (agroécologie, montée en gamme, etc.) et de réserver les financements publics sur les investissements ayant le plus d'impact et pour lesquels l'intervention sous forme de subvention se justifie. Les investissements matériels répondant aux thématiques

identifiées dans les états généraux de l'alimentation (EGA) sont privilégiés, la qualité de l'air et la biosécurité particulièrement.

En 2021, le « taux de pénétration des bénéficiaires de la mesure investissement (PCAE) » **est en hausse à 4,78 % en 2021 contre 4% en 2020**. Il est supérieur à la prévision actualisée de 4,5 % enregistrée dans le PAP 2021. Bien qu'anticipée, la hausse du nombre de dossiers a été plus importante que prévue. Elle s'explique par le double effet des crédits supplémentaires du plan "France Relance" (1,5 Mds € pour l'agriculture sur 2 ans) et des crédits "FEADER Relance". Le PCAE a en effet été choisi pour la mise en œuvre de la mesure 3 Pacte biosécurité et bien-être animal en élevage (**86,5 M€**).

De manière générale, le nombre de bénéficiaires PAC pour le PCAE repose sur les choix stratégiques régionaux pour la mise en œuvre du dispositif bien que les leviers d'action soient globalement identiques d'une région à l'autre. La crise sanitaire de la covid 19 a également entraîné le report de certains projets d'investissements, et la tension sur les enveloppes budgétaires FEADER et de crédits nationaux une sélection plus forte. En dépit du contexte sanitaire et des tensions budgétaires, le résultat reste conforme voire supérieur à la prévision actualisée de l'indicateur

Une hausse du nombre de dossiers est attendue pour 2022, financé par le solde du Pacte Biosécurité et bien- être animal (20 M€ restent à notifier).

Concernant les « surfaces forestières gérées de façon durable » :

La "**part des surfaces des forêts de collectivité aménagées relevant du régime forestier**" atteint 96,6% des surfaces gérées en 2021, soit une hausse de 0,3 % par rapport à 2020 (96,3%). Elle progresse ainsi vers la cible de 98 % fixée pour cette échéance, suivant l'objectif de gestion durable des forêts publiques du code forestier. L'extension du domaine d'emploi de l'aménagement synthétique suite à la modification des ONAG en décembre 2019, la mise en place par l'ONF depuis 2017 des règlements types de gestion (RTG) en forêts des collectivités, et la formation des personnels à la mise en œuvre de nouveaux outils informatiques pour les inventaires et les descriptions de peuplements, sont autant de leviers qui contribuent à faciliter la production des documents de gestion durable pour les forêts des collectivités.

La modification des orientations nationales d'aménagement et de gestion (ONAG) actée en avril 2020 offre désormais de nouvelles possibilités d'adaptation des aménagements en cas de crise massive, et contribue à limiter l'impact négatif de ces crises sur l'indicateur, dans les agences les plus concernées, en facilitant le maintien d'un document de gestion durable (DGD) applicable pour les forêts touchées.

Cependant, cet indicateur exprimé en taux de surface aménagée, n'est plus adapté au pilotage à l'approche des 100%, car l'évolution du dénominateur sur la durée du contrat Etat-ONF est proche de la marge de progrès restante sur le numérateur (2%). De plus, à moyens constants, la surface dotée d'un DGD (numérateur) est aussi soumise à l'irrégularité historique du rythme des caducités annuelles des DGD, l'indicateur pourrait donc baisser ponctuellement en cas de pic de caducité des DGD antérieurs, y compris avec une production annuelle en progression.

En forêt privée, le « **nombre d'hectares cumulés de forêt privée dotées de documents de gestion durable (DGD)** » agréés ou approuvés tels que les plans simples de gestion (PSG), les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et les règlements types de gestion (RTG) progresse passant de 3,31 Mha en 2017 à 3,475 Mha fin 2021, dépassant la cible finale du COP 2017-2021 fixée à 3,46 millions d'hectares. Ce résultat s'explique par une :

- Forte hausse des PSG  $\geq 25$  ha (+ 12 400 ha pour les PSG dont les surfaces ne sont pas d'un seul tenant et 13 400 ha pour les PSG dont les surfaces sont d'un seul tenant) grâce aux campagnes de relance auprès des propriétaires forestiers.
- Forte hausse des surfaces concernées par les PSG volontaires (+ 11 500 ha de PSG volontaires)
- Baisse des surfaces de CBPS (- 12 000 ha) qui s'explique par la non-promotion des CBPS dont la reconduction n'a été assurée qu'à l'occasion de la loi climat et résilience en août 2021. Les surfaces en RTG sont stables mais les données des coopératives et des experts forestiers sur ce document ne sont pas systématiquement transmises au CNPF

Malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19. La trajectoire d'évolution reste en phase avec les cibles du contrat d'objectifs CNPF 2017-2021. L'impact sur la surface de forêt privée sous garantie de gestion durable du fait de la disparition des CBPS en 2022, programmée par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014, ne peut être quantifié à ce stade.

Concernant le taux de bois façonnés :

Le « taux de bois façonnés » 2021 atteint 55,46 % contre 54 % en 2020 et 50,9 % en 2019. Il est largement supérieur à la cible du COP (fixée à 50%) et en phase avec l'objectif du contrat Etat-ONF 2021-2025 de développer la contractualisation. Cette évolution est notamment liée à la reprise économique touchant l'ensemble des produits commercialisés et des demandes de clients en très nette hausse par rapport à 2020. La direction commerciale bois et services de l'ONF a mis en place la stratégie commerciale permettant d'atteindre cette cible.

Compte tenu de la nouvelle trajectoire fixée dans le contrat Etat-ONF 2021-2025, il est proposé de remplacer cet indicateur par un indicateur portant sur le taux de contractualisation avec une cible de 75 % en forêts domaniales en 2025.

## OBJECTIF

### 3 – Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques

## INDICATEUR

### 3.1 – Coût de gestion des aides PAC

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût de mise en oeuvre des aides du 1er pilier et des aides surfaces du 2nd pilier / montant des soutiens 1er pilier et aides surfaces 2nd pilier reçus.	%	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu
Coût de mise en oeuvre des aides du 2nd pilier (hors aides surfaces) / montant des soutiens 2nd pilier (hors aides surfaces) reçus	%	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu	Non connu

#### Commentaires techniques

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le coût de mise en œuvre des aides du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> pilier au montant des soutiens européens reçus pour le 1<sup>er</sup> pilier ou des soutiens nationaux et européens reçus pour le 2<sup>nd</sup> pilier. En 2018, l'indicateur évolue avec un rattachement des aides surfaciques du 2<sup>nd</sup> pilier (MAEC, aides à l'agriculture biologique, ICHN) au 1<sup>er</sup> pilier de la PAC, qui prend en compte leur mise en œuvre commune (même outil informatique, instruction et contrôles liés). Le sous-indicateur du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC se limite dorénavant aux dispositifs non surfaciques (DJA, modernisation des exploitations, assurance récolte, pastoralisme, mesures forestières).

**Construction de l'indicateur :** les données du numérateur sont issues de l'analyse des coûts par action. Elles correspondent à la somme des coûts (salaires, charges sociales des fonctionnaires ou contractuels, locaux, matériels, informatique, déplacements, vacations, etc.) supportés par le MAA et les organismes payeurs concernés par ces mesures, au titre des activités liées au paiement des aides. Ces données intègrent les frais financiers engendrés par le délai entre la date de versement des aides aux agriculteurs et celle de leur remboursement par le budget européen. Les données du dénominateur correspondent au montant des soutiens européens reçus pour le 1<sup>er</sup> pilier et aux dépenses d'intervention agricoles nationales et européennes pour le 2<sup>nd</sup> pilier. Cet indicateur permet ainsi d'apprécier l'évolution du coût de gestion supporté par l'État pour la mise en œuvre de la PAC, au regard du soutien direct apporté aux opérateurs économiques au travers du budget européen qui leur est consacré. Compte tenu de difficultés techniques de disponibilité de l'information, cet indicateur n'intègre pas les coûts des structures interministérielles ou relevant d'autres départements ministériels impliquées dans l'élaboration des aides (négociation européenne) et le contrôle externe de la gestion des mesures (Commission interministérielle de coordination des contrôles, douanes, direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, etc.).

**Sources des données :** MAA (secrétariat général et direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)) et organismes payeurs (FranceAgriMer, ODEADOM et ASP).



## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Objectifs et indicateurs de performance

### INDICATEUR

#### 3.2 – Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus	%	98,08	98,4	98,87	98,87	99,08	99

#### Commentaires techniques

##### Construction de l'indicateur :

L'indicateur « Taux de dossiers (1<sup>er</sup> pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus » est issu du plan de transformation ministériel (PTM), il permet d'évaluer la dynamique de règlement des aides PAC dans un temps imparti.

**Mode de calcul :** l'indicateur rapporte le nombre de dossiers d'aides découplées, aides couplées animales et ICHN de la campagne N payés avant le 31 décembre de l'année N et les dossiers MAEC et aides à l'agriculture biologique de la campagne N payés avant le 31 décembre N+1 sur le total des dossiers à payer au titre de ces aides pour la campagne N, avant 2019. Pour les dossiers MAEC et aides à l'agriculture biologique, à compter de la campagne 2019, il s'agit des dossiers payés avant le 30 juin N+1. La comptabilisation est faite en nombre de dossiers (ie : un demandeur peut être comptabilisé plusieurs fois s'il est demandeur de plusieurs aides).

**Numérateur :** nombre de dossiers du 1er pilier surface et ICHN payés avant le 31 décembre année n et des dossiers MAEC et aides biologiques payés avant le 31 décembre n+1 jusqu'à la campagne 2018, puis avant le 30 juin N+1 pour les campagnes suivantes.

**Dénominateur :** total des dossiers des campagnes concernées.

### ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant le « Taux de dossiers (1er pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus »

Pour mettre fin aux retards de paiements de la Politique Agricole Commune accumulés depuis 2015, le Gouvernement s'est engagé, le 21 juin 2017, sur un calendrier de paiements. En 2017, le Gouvernement a mis en place un dispositif d'apport de trésorerie remboursable (ATR) au bénéfice des agriculteurs pour « compenser » le non-paiement des avances versées habituellement en septembre et octobre. Cet apport de trésorerie a bénéficié aux agriculteurs ayant demandé des aides de la PAC en 2017 (aides découplées, aides couplées bovines allaitantes et laitières, MAEC, aides à l'agriculture biologique et ICHN).

Pour les aides du premier pilier, le retour à un calendrier normal a été atteint depuis la campagne 2018. Seul le paiement vert a fait l'objet d'un léger décalage, avec un taux de réalisation de l'ordre de 96 %.

Le même calendrier de paiement a été tenu pour les campagnes 2020 et 2021, avec une amélioration progressive de la part de dossiers paiement vert faisant l'objet d'un paiement avant le 31 décembre. Cette progression n'a pas été freinée par l'épidémie de Covid en dépit des perturbations induites par la pandémie.

Le rétablissement du calendrier de paiement pour les MAEC et l'aide à l'agriculture biologique a été atteint à partir de la campagne 2018 avec l'arrivée des premiers paiements en mars 2019. Depuis la campagne 2019, les paiements interviennent dès le mois de mars selon un calendrier de paiement classique.

Dans le cadre de ce calendrier de paiement normal, une fraction limitée des dossiers d'aides directes et d'ICHN est payée après le 1er janvier N+1 et avant le 30 juin N+1, ce qui justifie d'une cible 2020 inférieure à 100 %. Il s'agit des dossiers qui présentent des particularités qui nécessitent un traitement plus long.

Pour l'ensemble des dispositifs, l'objectif est de garantir la stabilité réglementaire afin de permettre aux services instructeurs d'améliorer encore leur efficacité dans le traitement des dossiers.

En 2021, l'indicateur «**Taux de dossiers (1<sup>er</sup> pilier, ICHN, MAEC-BIO) payés dans les délais prévus** » affiche un résultat de 99,08 contre 98,4 % en 2020, il est supérieur à la prévision 2021 (98,87). La trajectoire attendue a été respectée grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne d'instruction et de paiement. Le résultat de cet indicateur sera toujours inférieur à 100 % car certains dossiers qui présentent des particularités nécessitent un traitement plus long.

La mobilisation des organismes de services au moment de la déclaration puis des services déconcentrés et de l'ASP pour l'instruction et le paiement des aides, ainsi que les dérogations réglementaires obtenues auprès de la Commission, ont permis de respecter cet objectif 2021 malgré l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les démarches à réaliser par les agriculteurs et sur l'organisation du travail administratif. La mise en place de nouveaux outils, sur le paiement vert en particulier, a permis de compenser d'éventuels retards liés au contexte sanitaire.

## OBJECTIF

### 4 – Mieux contrôler les activités de pêche

## INDICATEUR

### 4.1 – Ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) au regard des inspections déclarées dans la base SATI

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) au regard des inspections déclarées dans la base SATI	%	95	95	>90	100	95	>90

#### Commentaires techniques

Mode de Calcul : Numérateur : nombre d'inspections pré-déclarées par le moyen de contrôle au CNSP. Dénominateur : nombre d'inspections déclarées dans la base SATI.

Construction de l'indicateur : Les inspections sont réalisées par les services du ministère de la transition écologique et solidaire, du ministère des armées, du ministère de l'action et des comptes publics et du ministère de l'intérieur.

Source des données : Les inspections sont réalisées par les services du ministère de la transition écologique et solidaire, du ministère des armées, du ministère de l'action et des comptes publics et du ministère de l'intérieur. Le mode de collecte est automatique. Le numérateur est enregistré dans la base Poséidon et le dénominateur dans la base SATI

## INDICATEUR

### 4.2 – Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'inspections de navires de pêche en mer et au débarquement réalisées rapporté au nombre de contrôles en mer et au débarquement prévus par le plan de contrôle	%	89	77	100	100	79,50	100
Nombre d'inspections à terre réalisées rapporté au nombre de contrôles à terre prévus par le plan de contrôle	%	100	93	100	100	88	100

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Objectifs et indicateurs de performance

### Commentaires techniques

**Mode de Calcul :** cet indicateur est un taux rendant compte du nombre d'inspections effectuées pour chaque type d'inspection (en mer et au débarquement ou bien à terre) rapporté au nombre d'inspections prévues dans le plan national de contrôle pour chaque type d'inspection. En outre, est comptabilisé le nombre d'infractions, au sens de la réglementation européenne, relevées à l'occasion des inspections.

**Construction de l'indicateur :** Dans le cadre de la politique commune de la pêche, le Conseil des ministres de la pêche fixe chaque année et pour chaque espèce des totaux admissibles de capture (TAC) et impose un plafond quantitatif au prélèvement sur la ressource (quotas). Les objectifs nationaux de contrôle de l'activité des navires de pêche sont ainsi révisés tous les ans en procédant à une analyse de risque fondée sur les espèces sensibles, les données disponibles par navire de l'année précédente et la disponibilité des moyens de contrôle et d'inspection.

**Source des données :** pour le nombre d'inspections effectuées, la source des données ici utilisée est celle du Centre national de surveillance des pêches. La base de données dans laquelle les rapports d'inspection sont enregistrés par les unités de contrôle de toutes les administrations concourant au contrôle des pêches, est SATI (système automatique de traitement des rapports d'inspection). Elle est disponible depuis septembre 2006.

## INDICATEUR

### 4.3 – Réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC)	%	27	23	>60	>25	35	>60

### Commentaires techniques

**Mode de Calcul :** Numérateur : somme des objectifs atteints pour l'ensemble des PIRC/PRC (un objectif est atteint lorsque le taux de contrôle se situe au moins à 80 %). Dénominateur : somme des objectifs de chaque PIRC/PRC.

**Construction de l'indicateur :** Chaque PIRC/PRC est réalisé par la direction interrégionale de la mer (DIRM) concernée. Il fixe en moyenne une quinzaine d'objectifs par an et par façade maritime. Ainsi, au total, il y a une soixantaine d'objectifs. Un objectif est considéré comme atteint lorsque le taux de contrôle se situe au moins à 80 %.

**Source des données :** Le mode de collecte des données de base est manuel. La Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau du contrôle des pêches (DPMA/SDRH/BPC) et le centre national de surveillance des pêches sont responsables de la collecte de ces données

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le "ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) au regard des inspections déclarées dans la base SATI" se stabilise à 95 %. Il est dépendant de la bonne alimentation de la base SATI par les unités de contrôle. En effet, si elle n'est pas correctement alimentée, le taux peut être artificiellement augmenté. Le principal levier d'action est la tenue régulière de réunion du comité national de pilotage du contrôle des pêches (CNPCP).

Contrairement à 2020, les objectifs de contrôle n'ont pas été modifiés en cours d'année 2021, malgré la situation sanitaire et les restrictions en vigueur. Les administrations ont en effet défini et mis en œuvre des protocoles spécifiques afin de limiter les risques. Ces mesures ont toutefois encore un impact sur les objectifs de contrôle puisque le taux de réalisation est de 79,5 %. Ainsi, en 2021, pour 5 256 inspections programmées (en mer et au débarquement) 4 174 inspections ont été réalisées.

Cet indicateur quantitatif est complété par deux indicateurs permettant d'apprécier la qualité et l'efficacité des contrôles « 4.2 réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC) » « 4.3 ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le centre national de surveillance des

pêches au regard des inspections déclarées dans la SATI (système automatisé de traitement des inspections) ». Ces indicateurs permettront de vérifier l'atteinte des objectifs de contrôle fixés par espèce, d'une part, et d'analyser l'efficacité du pilotage des inspections.

Enfin, pour concernant la "**réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC)**", l'indicateur est fortement dépendant des moyens mis à disposition par les ministères en charge des contrôles (ministère de la transition écologique et solidaire, ministère des armées, ministère de l'action et des comptes publics, ministère de l'intérieur...). De même, comme toute activité en mer, la bonne réalisation des objectifs est soumise aux aléas climatiques et à la disponibilité des moyens.

Depuis la mise en place de l'indicateur en 2018, les résultats demeurent relativement faibles. Ce niveau s'explique notamment par la difficulté d'anticipation des missions de contrôle des pêches mises en œuvre par les administrations dont ce n'est pas la mission principale. Ces dernières doivent encore passer d'une logique d'inspection « d'opportunité » à une logique d'analyse de risque et de ciblage. Cet accompagnement au changement demande du temps. Pour ce faire, la DPMA dispose d'une instance de pilotage dédiée, le CNPCP, ainsi que du CNSP, qui assure la coordination des moyens de contrôle. Il a renforcé ses outils afin d'améliorer la planification des missions de contrôle, notamment via l'accompagnement des administrations concernées (calendrier des pêcheries, ...) et une application informatique permettant de faciliter le ciblage. Ces éléments expliquent en partie l'amélioration sensible constatée en 2021.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	3 770 000 272 988		214 162 054 210 276 423		<b>217 932 054</b> <b>210 549 412</b>	217 932 054
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole			5 086 799 222 009 239	480 000 000	<b>5 086 799</b> <b>702 009 239</b>	5 086 799
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	700 000		110 253 373 146 484 702		<b>110 253 373</b> <b>147 184 702</b>	110 253 373
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	994 349 309 471	900 000 64 080	450 796 521 431 000 644		<b>452 690 870</b> <b>431 374 195</b>	452 690 870
25 – Protection sociale	293		207 367 110 126 258 642		<b>207 367 110</b> <b>126 258 935</b>	207 367 110
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	168 082 327 194 721 379	4 804 328 2 612 027	73 760 768 64 938 333	-27 250	<b>246 647 423</b> <b>262 244 489</b>	246 647 423
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	471 296 259 380 889 334		295 480 39 841 925	33 203 260 30 809 580	<b>504 794 999</b> <b>451 540 839</b>	504 794 999
28 – Pêche et aquaculture	13 609 061 12 337 404		33 849 101 22 146 078	400 000 33 040	<b>47 858 162</b> <b>34 516 522</b>	47 858 162
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>657 751 996</b>	<b>5 704 328</b>	<b>1 095 571 206</b>	<b>33 603 260</b>	<b>1 792 630 790</b>	<b>1 792 630 790</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 205 551 (hors titre 2)			+5 205 551	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+952 167 512 (hors titre 2)			+952 167 512	
Total des AE ouvertes		2 750 003 853 (hors titre 2)			2 750 003 853	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>589 230 870</b>	<b>2 676 107</b>	<b>1 262 955 986</b>	<b>510 815 370</b>	<b>2 365 678 333</b>	

#### 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	3 770 000 198 271		214 162 054 217 477 282		<b>217 932 054</b> <b>217 675 553</b>	217 932 054
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole			5 086 799 264 997 402	480 000 000	<b>5 086 799</b> <b>744 997 402</b>	5 086 799
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	700 000		133 022 512 127 052 471		<b>133 022 512</b> <b>127 752 471</b>	133 022 512
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	994 349 1 211 941	900 000 64 080	444 016 521 429 660 293		<b>445 910 870</b> <b>430 936 314</b>	445 910 870
25 – Protection sociale	357		207 367 110 126 258 642		<b>207 367 110</b> <b>126 258 999</b>	207 367 110

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt,  
de la pêche et de l'aquaculture**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 149

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	168 082 327 200 266 438	5 895 426 2 693 592	75 016 210 62 300 298		<b>248 993 963</b> <b>265 260 328</b>	248 993 963
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	471 296 259 380 895 694		295 480 32 972 865	33 203 260 30 809 580	<b>504 794 999</b> <b>444 678 139</b>	504 794 999
28 – Pêche et aquaculture	13 618 630 11 266 210		33 849 101 14 242 904	400 000 27 010	<b>47 867 731</b> <b>25 536 124</b>	47 867 731
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>657 761 565</b>	<b>6 795 426</b>	<b>1 112 815 787</b>	<b>33 603 260</b>	<b>1 810 976 038</b>	<b>1 810 976 038</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+5 205 551 (hors titre 2)			+5 205 551	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+944 068 730 (hors titre 2)			+944 068 730	
Total des CP ouverts		2 760 250 319 (hors titre 2)			2 760 250 319	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>594 538 912</b>	<b>2 757 672</b>	<b>1 274 962 157</b>	<b>510 836 590</b>	<b>2 383 095 330</b>	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	3 770 000 323 919		214 002 500 208 251 937		217 772 500	<b>217 772 500</b> <b>208 575 856</b>
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole			5 374 381 72 619 338	150 000 000	5 374 381	<b>5 374 381</b> <b>222 619 338</b>
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	700 000		127 313 208 109 543 911		127 313 208	<b>127 313 208</b> <b>110 243 911</b>
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	700 000 2 056 738	900 000 41 412	565 327 929 456 087 635		566 927 929	<b>566 927 929</b> <b>458 185 786</b>
25 – Protection sociale	23 854		117 387 865 125 317 530		117 387 865	<b>117 387 865</b> <b>125 341 384</b>
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	194 114 319 191 815 784	4 614 491 2 788 184	42 339 138 39 457 331	990 094	241 067 948	<b>241 067 948</b> <b>235 051 394</b>
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	449 032 941 340 216 478		295 480 7 214 336	37 723 889 32 850 000	487 052 310	<b>487 052 310</b> <b>380 280 814</b>
28 – Pêche et aquaculture	14 117 825 11 565 158		36 045 997 29 181 539	400 000 161 079	50 563 822	<b>50 563 822</b> <b>40 907 776</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>661 735 085</b>	<b>5 514 491</b>	<b>1 108 086 498</b>	<b>38 123 889</b>	<b>1 813 459 963</b>	<b>1 813 459 963</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>546 701 931</b>	<b>2 829 596</b>	<b>1 047 673 557</b>	<b>184 001 173</b>		<b>1 781 206 257</b>

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	3 770 000 280 958	708	214 002 500 207 224 191		217 772 500	217 772 500 207 505 858
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole			5 374 381 30 983 066	150 000 000	5 374 381	5 374 381 180 983 066
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	709 960		166 803 310 154 889 691		166 803 310	166 803 310 155 599 651
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	700 000 2 458 146	900 000 46 685	462 493 247 379 061 980		464 093 247	464 093 247 381 566 812
25 – Protection sociale	23 854		117 387 865 125 315 729		117 387 865	117 387 865 125 339 583
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	194 114 319 192 674 563	5 606 398 1 574 556	46 697 642 46 482 550	1 000 000	246 418 359	246 418 359 241 731 668
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	449 032 941 340 238 373		295 480 11 771 842	37 723 889 32 850 000	487 052 310	487 052 310 384 860 215
28 – Pêche et aquaculture	14 127 394 10 305 099		36 045 997 24 211 804	400 000 6 880	50 573 391	50 573 391 34 523 784
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>661 744 654</b>	<b>6 506 398</b>	<b>1 049 100 422</b>	<b>38 123 889</b>	<b>1 755 475 363</b>	<b>1 755 475 363</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>546 690 953</b>	<b>1 621 949</b>	<b>979 940 854</b>	<b>183 856 880</b>		<b>1 712 110 636</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	546 701 931	657 751 996	589 230 870	546 690 953	657 761 565	594 538 912
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	96 284 669	215 782 176	137 663 091	95 142 651	215 791 745	137 117 201
Subventions pour charges de service public	450 417 262	441 969 820	451 567 778	451 548 302	441 969 820	457 421 710
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 829 596	5 704 328	2 676 107	1 621 949	6 795 426	2 757 672
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 535 018	5 704 328	2 667 033	1 591 354	6 795 426	2 499 360
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	294 578	0	9 075	30 595	0	258 312
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 047 673 557	1 095 571 206	1 262 955 986	979 940 854	1 112 815 787	1 274 962 157
Transferts aux ménages	17 415 190	16 500 000	15 866 000	17 415 792	16 500 000	15 866 000
Transferts aux entreprises	970 689 910	794 405 099	1 187 258 083	906 647 213	810 703 072	1 198 339 456
Transferts aux collectivités territoriales	6 279 564	41 874 280	7 059 523	6 816 515	42 789 870	5 668 596
Transferts aux autres collectivités	53 288 893	242 791 827	52 772 380	49 061 334	242 822 845	55 088 104
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	184 001 173	33 603 260	510 815 370	183 856 880	33 603 260	510 836 590
Prêts et avances	150 000 000	0	480 000 000	150 000 000	0	480 000 000
Dotations en fonds propres	33 001 173	33 603 260	30 815 370	32 856 880	33 603 260	30 836 590
Dépenses de participations financières	1 000 000	0	0	1 000 000	0	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 792 630 790</b>			<b>1 810 976 038</b>	

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+957 373 063			+949 274 281	
<b>Total*</b>	<b>1 781 206 257</b>	<b>2 750 003 853</b>	<b>2 365 678 333</b>	<b>1 712 110 636</b>	<b>2 760 250 319</b>	<b>2 383 095 330</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	2 139 016		5 205 551	2 139 016		5 205 551
<b>Total</b>	<b>2 139 016</b>		<b>5 205 551</b>	<b>2 139 016</b>		<b>5 205 551</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		69 816		69 816				
03/2021		4 196 697		4 196 697				
05/2021		667 438		667 438				
07/2021		145 545		145 545				
11/2021		32 931		32 931				
12/2021		15 990		15 990				
01/2022		77 134		77 134				
<b>Total</b>		<b>5 205 551</b>		<b>5 205 551</b>				

### ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2021		12 769						



## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total</b>		<b>12 769</b>						

### ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2021		464 392		464 392				
<b>Total</b>		<b>464 392</b>		<b>464 392</b>				

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/03/2021		71 117 854		116 415 484				
<b>Total</b>		<b>71 117 854</b>		<b>116 415 484</b>				

### DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021		30 000 000		6 000 000				
28/06/2021		19 200 833		4 000 833				
19/11/2021		17 496 664		3 313 021				
<b>Total</b>		<b>66 697 497</b>		<b>13 313 854</b>				

### DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						90 000		90 000
19/11/2021						35 000		35 000
<b>Total</b>						<b>125 000</b>		<b>125 000</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		314 000 000		314 000 000				
01/12/2021		500 000 000		500 000 000				
<b>Total</b>		<b>814 000 000</b>		<b>814 000 000</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>957 498 063</b>		<b>949 399 281</b>		<b>125 000</b>		<b>125 000</b>

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

### ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

#### Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

#### DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (28)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
800229	<b>Tarif réduit (remboursement) pour le gazole non routier, le fioul lourd et les gaz de pétrole liquéfié utilisés pour les travaux agricoles et forestiers</b> Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques <i>Bénéficiaires 2019 : 151431 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - : article 32-II-A,C de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014</i>	1 420	1 420	1 420
730232	<b>Taux de 10 % applicable aux livraisons de bois de chauffage et produits de bois assimilés</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278 bis-3° bis</i>	123	138	135
300101	<b>Exonération sous certaines conditions : - des coopératives agricoles et de leurs unions ; - des coopératives artisanales et de leurs unions ; - des coopératives d'entreprises de transport ; - des coopératives artisanales de transport fluvial ; - des coopératives maritimes et de leurs unions</b> Exonérations <i>Bénéficiaires 2019 : 1014 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 207-1-2°, 3° et 3° bis</i>	130	115	125
170106	<b>Déduction de précaution</b> Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2019 : 20874 Entreprises - Création : 2018 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 73</i>	80	80	115
210316	<b>Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2019 : 18633 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 244 quater L, 199 ter K, 220 M, 223 O-1-n</i>	61	61	69
170201	<b>Abattement sur les bénéfices réalisés par les jeunes agriculteurs</b> Bénéfices agricoles	54	38	55

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt,  
de la pêche et de l'aquaculture**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 149

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
<i>Bénéficiaires 2019 : 14533 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 73 B</i>				
520109	<b>Exonération partielle de droits de mutation des bois et forêts, des sommes déposées sur un compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA), des parts d'intérêts détenues dans un groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme, des parts de GFA et de la fraction des parts de groupements forestiers ruraux représentative de biens de nature forestière et celle représentative de biens de nature agricole</b> Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1959 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 793-1-3° et 4°, 793-2-2° et 3°, 793-3, 793 bis et 848 bis</i>	50	50	50
440102	<b>Exonération partielle des bois et forêts, des parts de groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme et des parts de GFA</b> Impôt sur la fortune immobilière <i>Bénéficiaires 2019 : 21945 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 976</i>	36	nc	36
730212	<b>Taux de 10% applicable aux éléments constitutifs des aliments pour animaux producteurs de denrées alimentaires destinés à la consommation humaine, aux engrais, aux amendements calcaires et produits phytopharmaceutiques utilisables en agriculture biologique et aux matières fertilisantes ou supports de culture d'origine organique agricole</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1966 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278 bis-4° et 5°</i>	25	24	27
110240	<b>Crédit d'impôt au titre des dépenses engagées par les exploitants agricoles pour assurer leur remplacement</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 33348 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 200 undecies</i>	20	19	20
200217	<b>Amortissement exceptionnel des bâtiments d'élevage et des matériels et installations destinés au stockage des effluents d'élevage égal à 40% du prix de revient des biens réparti linéairement sur cinq ans</b> Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 39 quinquies FB</i>	10	10	10
730302	<b>Taux de 2,10 % applicable aux ventes d'animaux de boucherie et de charcuterie à des personnes non assujetties à la TVA</b> Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2019 : 2300 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1970 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 sexies</i>	10	10	10
320122	<b>Déduction pour les groupements d'employeurs des sommes inscrites à un compte d'affectation spéciale et destinées à couvrir leur responsabilité solidaire pour le paiement des dettes salariales</b> Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 214-1-8°</i>	8	10	8
110262	<b>Crédit d'impôt sur le revenu pour travaux forestiers et rémunérations versées pour la réalisation de contrats de gestion de bois et forêts jusqu'au 31 décembre 2020</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 10190 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 200 quindécies</i>	7	6	7

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
110226	<b>Réduction d'impôt sur le revenu pour investissements et cotisations d'assurance de bois et forêts jusqu'au 31 décembre 2020</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 8940 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 199 decies H</i>	4	5	4
830204	<b>Tarif réduit (remboursement) pour le gaz naturel et le méthane utilisés pour les travaux agricoles et forestiers</b> Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel <i>Bénéficiaires 2019 : 630 Entreprises - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - Article 32-II-A, C-3° de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014</i>	4	3	4
530208	<b>Exonération des cessions réalisées par les SAFER</b> Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière <i>Bénéficiaires 2019 : 13500 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1998 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1028 ter</i>	2	2	2
120101	<b>Exonération du salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole ayant cessé de participer directement et gratuitement à l'exploitation avant le 1er juillet 2014</b> Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1939 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-3°</i>	1	1	1
830203	<b>Tarif réduit pour le gaz naturel consommé pour déshydrater les légumes et plantes aromatiques, autres que les pommes de terres, les champignons et les truffes, par les entreprises pour lesquelles cette consommation est supérieure à 800 wattheures par euro de valeur ajoutée</b> Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 266 quinquies 8 c</i>	1	ε	1
170103	<b>Déduction spécifique à l'investissement</b> Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2019 : 43800 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1986 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2018 - code général des impôts : 72 D et 72 D ter</i>	-	-	-
170105	<b>Déduction pour aléas</b> Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2019 : 3900 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2019 - Fin du fait générateur : 2018 - code général des impôts : 72 D bis et 72 D ter</i>	-	-	-
310204	<b>Amortissement exceptionnel égal à 50 % du montant des sommes versées pour la souscription de parts de sociétés d'épargne forestière</b> Provisions et amortissements <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2001 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 217 terdecies</i>	ε	-	-
170306	<b>Rattachement du revenu exceptionnel d'un exploitant agricole soumis à un régime réel d'imposition par fractions égales, aux résultats de l'exercice de sa réalisation et des six exercices suivants</b> Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2019 : 200 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 75-0 A</i>	16	nc	nc
170307	<b>Report d'imposition de l'indemnité destinée à couvrir les dommages causés aux récoltes par des événements climatiques à l'exercice de constatation de cette perte</b> Bénéfices agricoles <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2012 - Dernière modification : 2012 -</i>	nc	nc	nc

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 149

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
<i>Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 72B</i>				
500101	<b>Exonération de droits d'enregistrement et de timbre des sociétés coopératives agricoles de céréales, d'insémination artificielle et d'utilisation de matériel agricole</b> Dispositions communes aux droits d'enregistrement et de timbre <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 1936 - Dernière modification : 1982 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1030, 1031</i>	1	nc	nc
110239	<b>Réduction d'impôt sur le revenu à raison des intérêts perçus au titre du différé de paiement accordé à des exploitants agricoles</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 10 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2010 - code général des impôts : 199 viciés A</i>	€	€	€
110241	<b>Réduction d'impôt au titre des cotisations versées aux associations syndicales autorisées ayant pour objet la réalisation de travaux de prévention en vue de la défense des forêts contre les incendies sur des terrains inclus dans les bois classés</b> Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2019 : 6174 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200 decies A</i>	€	€	€
140127	<b>Exonération des intérêts des sommes inscrites sur un compte épargne d'assurance pour la forêt (CEAF) ouverts jusqu'au 31 décembre 2013</b> Revenus de capitaux mobiliers <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2010 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 157-23°</i>	0	0	0
<b>Total</b>		<b>2 063</b>	<b>1 992</b>	<b>2 099</b>

## DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
060102	<b>Exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles à concurrence de 20 %</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B bis</i>	107	107	106
060203	<b>Dégrèvement d'office jeunes agriculteurs</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : 51885 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647-00 bis</i>	10	10	10
060104	<b>Exonération totale en faveur des terres agricoles situées en Corse</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B</i>	2	2	2
060103	<b>Exonération en faveur des terrains plantés en bois</b>	1	1	1

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395</i>				
060201	<b>Pertes de récoltes ou de bétail</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : 1890000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1807 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1398</i>	175	nc	nc
060202	<b>Association foncière pastorale</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : 1895 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 1398 A</i>	€	-	€
<b>Total</b>		<b>295</b>	<b>120</b>	<b>119</b>

**DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)**

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
060102	<b>Exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles à concurrence de 20 %</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B bis</i>	107	107	106
060203	<b>Dégrèvement d'office jeunes agriculteurs</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : 51885 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647-00 bis</i>	10	10	10
060104	<b>Exonération totale en faveur des terres agricoles situées en Corse</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B</i>	2	2	2
060103	<b>Exonération en faveur des terrains plantés en bois</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395</i>	1	1	1
060201	<b>Pertes de récoltes ou de bétail</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties <i>Bénéficiaires 2019 : 1890000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1807 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1398</i>	175	nc	nc
060202	<b>Association foncière pastorale</b> Taxe foncière sur les propriétés non bâties	€	-	€

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt,  
de la pêche et de l'aquaculture**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 149

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
<i>Bénéficiaires 2019 : 1895 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 1398 A</i>			
<b>Total</b>	<b>295</b>	<b>120</b>	<b>119</b>



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés		217 932 054 210 549 412	217 932 054 210 549 412		217 932 054 217 675 553	217 932 054 217 675 553
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole		5 086 799 702 009 239	5 086 799 702 009 239		5 086 799 744 997 402	5 086 799 744 997 402
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles		110 253 373 147 184 702	110 253 373 147 184 702		133 022 512 127 752 471	133 022 512 127 752 471
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires		452 690 870 431 374 195	452 690 870 431 374 195		445 910 870 430 936 314	445 910 870 430 936 314
25 – Protection sociale		207 367 110 126 258 935	207 367 110 126 258 935		207 367 110 126 258 999	207 367 110 126 258 999
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois		246 647 423 262 244 489	246 647 423 262 244 489		248 993 963 265 260 328	248 993 963 265 260 328
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions		504 794 999 451 540 839	504 794 999 451 540 839		504 794 999 444 678 139	504 794 999 444 678 139
28 – Pêche et aquaculture		47 858 162 34 516 522	47 858 162 34 516 522		47 867 731 25 536 124	47 867 731 25 536 124
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>1 792 630 790</b>	<b>1 792 630 790</b>	<b>0</b>	<b>1 810 976 038</b>	<b>1 810 976 038</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+957 373 063	+957 373 063		+949 274 281	+949 274 281
Total des crédits ouverts	0	2 750 003 853	2 750 003 853	0	2 760 250 319	2 760 250 319
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>2 365 678 333</b>	<b>2 365 678 333</b>	<b>0</b>	<b>2 383 095 330</b>	<b>2 383 095 330</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+384 325 520	+384 325 520		+377 154 989	+377 154 989

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les mouvements réglementaires et législatifs ayant concerné le programme 149 en 2021 sont les suivants :

- Arrêté du 21 janvier 2021 portant report de crédits AENE: + 12 769 € en AE ;
- Arrêté du 26 janvier 2021 portant report de crédits de fonds de concours : + 464 392 € en AE=CP ;
- Arrêté du 10 mars 2021 portant report de crédits généraux : + 71 117 854 € en AE et + 116 415 484 € en CP ;
- Décret de transfert n°2021-84 du 28 janvier 2021 relatif au financement du Pacte biosécurité et bien-être animal : + 30 000 000 € en AE et + 6 000 000 € en CP;
- Décret de transfert n°2021-831 du 28 juin 2021 relatif au financement du Pacte biosécurité - bien-être animal, au financement des pôles de compétitivité, des PITE Bretagne et PITE Chlordécone, de la prédation et au financement du dispositif d'aide aux élevages de gibier pour compenser les préjudices financiers induits par les restrictions dues à la Covid-19 : + 19 200 833 € en AE et + 4 000 833 € en CP ;
- Décret de virement n°2021-830 du 28 juin 2021 relatif à la participation de la DPMA au financement des frais de déplacement de ses agents et au financement de la mission de certification environnementale "Haute Valeur Environnementale" (HVE) exercée par l'INAO : - 90 000 € en AE=CP ;

- Décret de transfert n°2021-1509 du 19 novembre 2021 relatif au financement de l'accompagnement à la restructuration de l'Institut français du cheval et de l'équitation et au financement du Pacte biosécurité - bien-être animal : + 17 496 664 € en AE et + 3 313 021 € en CP ;
  - Décret de virement n°2021-1508 du 19 novembre 2021 relatif au financement de la quote-part de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) pour les dépenses engagées par le Snum (SG) sur le projet IWS (logiciel d'assistance de gestion) : - 35 000 € en AE=CP ;
  - Loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 qui a ouvert + 314 000 000 € en AE=CP ;
- Afin de financer les mesures de soutien aux filières agricoles affectées par les calamités climatiques et sanitaires (gel, grippe aviaire etc), le renforcement exceptionnel de la subvention de l'Etat au profit de l'Office National des forêts et le paiement des refus d'apurement communautaires, il a été procédé en fin de gestion à la levée intégrale de la réserve de précaution et à l'ouverture de 500 M€ sur le programme :
- Tamponné de dégel n°20 du 18 novembre 2021 : + 58 249 868 € en AE et + 59 619 452 € en CP ;
  - Loi n°2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 qui a ouvert + 500 000 000 € en AE=CP.

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 726 294 101	1 726 294 101	0	1 744 639 349	1 744 639 349
Amendements	0	+66 336 689	+66 336 689	0	+66 336 689	+66 336 689
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 792 630 790</b>	<b>1 792 630 790</b>	<b>0</b>	<b>1 810 976 038</b>	<b>1 810 976 038</b>

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	58 249 868	58 249 868	0	59 619 452	59 619 452
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>58 249 868</b>	<b>58 249 868</b>	<b>0</b>	<b>59 619 452</b>	<b>59 619 452</b>

---

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt,  
de la pêche et de l'aquaculture**

---

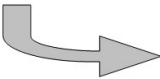

Programme n° 149 | Justification au premier euro

### *Dépenses pluriannuelles*

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>2 750 003 853</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>2 760 250 319</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>2 365 678 333</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>2 383 095 330</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>4 353</b>	<i>dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4)</i> <b>348 083 919</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>384 321 166</b>	<i>dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4)</i> <b>2 035 011 411</b>

**RESTES À PAYER**

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>1 090 052 496</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>18 484</b>				
	<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2)</b> <b>1 090 070 979</b>	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>348 083 919</b>	=
				<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3)</b> <b>741 987 060</b>
	AE engagées en 2021 (E2) <b>2 365 678 333</b>	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>2 035 011 411</b>	=
				<b>Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4)</b> <b>330 666 922</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5)</b> <b>1 072 653 983</b>
				
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>205 204 895</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>867 449 088</b>

**NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2**

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

---

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt,  
de la pêche et de l'aquaculture**

---

Programme n° 149 | Justification au premier euro

## Justification par action

### ACTION

#### 21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés		217 932 054	<b>217 932 054</b>		217 932 054	<b>217 932 054</b>
		210 549 412	<b>210 549 412</b>		217 675 553	<b>217 675 553</b>

Les montants programmés en LFI 2021, 217 932 054 € en AE = CP, font état d'une sous-consommation de 7 382 642 € en AE et 256 501 € en CP, pour s'établir à 210 549 412 € en AE et 217 675 553 € en CP.

Il convient de noter qu'un rétablissement de crédits vient porter une moindre consommation sur la sous-action "Intervention en faveur des filières agroalimentaires" pour un montant de 1,9 M€.

Des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures (REJB) sont également à noter sur cette action à hauteur de 1 777 693 €.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 770 000	272 988	3 770 000	198 271
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 000	222 989	70 000	148 271
Subventions pour charges de service public	3 700 000	50 000	3 700 000	50 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	214 162 054	210 276 423	214 162 054	217 477 282
Transferts aux entreprises	211 912 054	206 685 115	211 912 054	210 222 562
Transferts aux collectivités territoriales		706 276		204 764
Transferts aux autres collectivités	2 250 000	2 885 033	2 250 000	7 049 956
<b>Total</b>	<b>217 932 054</b>	<b>210 549 412</b>	<b>217 932 054</b>	<b>217 675 553</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 272 989 € CP = 198 271 €**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRE QUE PERSONNEL : AE = 222 989 € CP = 148 271 €**

**Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires : AE = 84 383 € CP = 57 807 €**

Ce montant correspond au financement du pack d'abonnement annuel DIANE pour les agents de la DGPE.

**Actions internationales : AE = 105 531 € CP = 11 639€**

Ces crédits financent l'organisation de manifestations à caractère international et les prestations nécessaires à l'accueil de délégations étrangères

**Intervention filières agro-alimentaires : AE = 19 472 € CP = 17 678 €**

**Autres actions en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 52 547 € CP = 61 147 €**

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

Ce versement correspond aux paiements de différents contentieux.

**SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : AE= 50 000 € CP= 50 000 €****Intervention filières agro-alimentaires : AE = 50 000 € CP = 50 000 €**

Ce versement correspond à l'engagement et au paiement d'une convention vers un territoire ultramarin (erreur d'imputation).

**DEPENSES D'INTERVENTION : AE = 210 276 423 € CP = 217 477 282 €****TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 206 685 115 € CP = 210 222 562 €****Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires : AE = - 122 980 € CP = 1 703 112 €**

Un retrait d'engagement juridique a été effectué sur cette ligne pour un montant de 122 980 €.

Le détail de ces dépenses est décrit dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

**Aides à la filière sucrière des départements d'Outre-mer : AE = 124 260 517 € CP = 124 400 000 €**

La ligne a fait l'objet d'un mouvement d'engagement juridique sur années antérieures d'un montant de 139 483 €, ce qui a pour résultat d'indiquer une consommation d'AE de 124 400 000 €.

L'exécution recouvre :

- 56 M€ en AE = CP au titre de l'aide aux producteurs de canne à sucre visant à compenser les handicaps de production dans les départements d'outre-mer : 34 720 000 € en AE =CP pour la filière réunionnaise, 20 160 000 € en AE=CP pour la filière guadeloupéenne et 1 120 000 € en AE = CP pour la filière martiniquaise ;
- 10 M€ en AE=CP au titre de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière ;
- 20,4 M€ en AE = CP au titre de l'aide de soutien logistique aux industries sucrières exportant des sucres vers les ports de l'Union européenne ;
- 38 M€ en AE=CP pour financer l'aide en faveur des industries sucrières de La Réunion, de La Guadeloupe et de la Martinique mise en place dans le cadre de la fin des quotas sucriers.

**Actions internationales : AE = 8 286 000 € CP = 8 250 500 €**

Il s'agit de conventions passées avec des organismes nationaux dont l'objet est la réalisation d'actions de promotion collectives et d'appui à l'exportation afin de permettre aux entreprises françaises d'augmenter leurs parts de marché à l'export et de faire face à la compétition mondiale.

**Politique de la qualité – Fonds avenir Bio: AE = 7 680 000 € CP = 5 180 000 €**

Ces crédits financent la contribution annuelle du ministère chargé de l'agriculture au fonds de structuration des filières issues de l'agriculture biologique, dénommé « fonds Avenir Bio ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme "Ambition bio 2022" dont l'objectif est de parvenir à 15 % de surface agricole biologique à horizon 2022. Ces crédits sont délégués au GIP Agence Bio.

Une erreur d'imputation est intervenue sur les CP qui apparaissent en "transferts aux autres collectivités".

**Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 63 518 606 € CP = 71 144 642 €**

Ces crédits financent l'ensemble des dispositifs d'aides déclinés par filière de production et principalement mis en œuvre par FranceAgriMer d'une part, et l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM) d'autre part. Les dépenses du Conseil interministériel pour l'Outre-mer de 2009 (CIOM) destinées à financer des dispositifs mis en œuvre par l'ODEADOM et favorisant le développement endogène agricole dans les départements d'Outre-mer émarginent également sur cette activité.

Un dépassement du CIOM est à noter en 2021 pour un montant de 4 145 010 € en CP.

**Autres soutiens aux filières : AE = 3 062 972 € CP = 4 724 308 €**

Ces crédits ont notamment financé le complément veau dans les DOM. Ces crédits sont principalement issus de redéploiements depuis la sous-action 21-08.

**TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS : AE = 706 276 € CP = 204 764 €**

**Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 706 276 € CP = 204 764 €**

Ces crédits ont été exécutés par les Directions de l'agriculture et de la forêt pour le financement de plusieurs conventions financières relatives à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'Outre-Mer.

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES : AE = 2 885 033 € CP = 7 049 956 €**

**Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires : AE = 1 106 577 € CP = 79 000 €**

Ces versements correspondent à la convention OCAPAT et pour le reste, aux paiements effectués en services déconcentrés en faveur du réseau régional des industries agro-alimentaires et des pôles de compétitivités (FRAII).

**Actions internationales : AE = 1 633 984 € CP = 1 633 984 €**

Ces crédits financent 4 types de mesures : promotion, stratégie d'influence, actions multivolontaires et cotisations obligatoires.

**Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 144 472 € CP = 156 972 €**

Ces crédits correspondent aux conventions d'appui à l'agriculture dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) gérées par Mayotte, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna.

**ACTION**

**22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole		5 086 799	<b>5 086 799</b>		5 086 799	<b>5 086 799</b>
		702 009 239	<b>702 009 239</b>		744 997 402	<b>744 997 402</b>

Les montants programmés en LFI 2021, 5 086 799 € en AE = CP, font état d'une sur-exécution de 696 922 440 € en AE et de 739 910 603 € en CP, pour s'établir respectivement à 702 009 239 € en AE et 744 997 402 € en CP. Cette sur-exécution s'explique en particulier par les versement au FNGRA des mesures de calamités agricoles liées à l'épisode de gel exceptionnel du mois d'avril, ainsi que les mesures de calamités agricoles classiques et les versements liés aux dispositifs de soutien enclenchés dans le cadre des dernières mesures dites "Covid", de la jaunisse de la betterave et de l'épisode de grippe aviaire.

Des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures sont également à noter sur cette action à hauteur de 2 974 074€.



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 086 799	222 009 239	5 086 799	264 997 402
Transferts aux entreprises	5 086 799	222 009 239	5 086 799	264 997 402
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		480 000 000		480 000 000
Prêts et avances		480 000 000		480 000 000
<b>Total</b>	<b>5 086 799</b>	<b>702 009 239</b>	<b>5 086 799</b>	<b>744 997 402</b>

**DEPENSES D'INTERVENTION : AE = 222 009 239 € CP = 264 997 402 €**
**TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 222 009 239 € CP = 264 997 402 €**
**Fonds d'allègement des charges (FAC) : AE = 216 278 201 € CP = 258 747 402 €**

Les crédits exécutés sur cette sous-action correspondent aux mesures spécifiques d'allègement des charges financières des agriculteurs Corse, délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP).

Cette année, la sous-action "Fonds d'allègement des charges" (FAC) a été mobilisée pour le financement des derniers dispositifs d'aides en réponse à la crise sanitaire de la COVID-19 (dispositif d'aide aux bovins et au gibier), le dispositif de soutien à la filière betteravière suite à l'épisode de jaunisse, au dispositif de soutien suite au gel exceptionnel en faveur des filières de l'aval touchées par le gel exceptionnel et les dispositifs d'aide mis en place dans le cadre de l'épisode de grippe aviaire.

**Prêts de crise : AE = - 1 000 € CP = 0 €**

Un retrait d'engagement juridique a été effectué sur cette ligne, qui doit donc afficher une consommation de 0€.

**Aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté (AGRIDIFF) : AE = 482 038 € CP = 1 000 000 €**

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour financer le dispositif d'aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté. La sous-consommation sur ce dispositif s'explique par sa stabilisation tardive à la suite de sa refonte et à la persistance d'obstacles techniques qui devraient être levés en 2022.

**Fonds national de gestion des risques en agriculture : AE = 5 250 000 € CP = 5 250 000 €**

Cette enveloppe de crédits a été mise en place dans le cadre du dispositif d'avance sur calamités pour les producteurs de fruits à noyaux notamment. Une enveloppe de 30 M€ était initialement prévue, un rétablissement de crédits a été effectué pour flécher les 24,75 M€ non utilisés vers d'autres dispositifs de crises.

**DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES : AE = 480 000 000 € CP = 480 000 000 €**
**PRÊTS ET AVANCES : AE = 480 000 000 € CP = 480 000 000 €**
**Fonds national de gestion des risques en agriculture : AE = 480 000 000 € CP = 480 000 000 €**

L'enveloppe allouée au FNGRA en 2021 s'articule autour de deux dispositifs. Le premier est le versement de crédits visant à financer les indemnités dues aux calamités "classiques" gérées par le fonds, à savoir sécheresse, grêle, etc. Ce versement s'est fait à hauteur de 70M€ financés sur la provision pour aléas du programme 149.

Le second versement s'est fait suite à l'épisode de gel exceptionnel du mois d'avril 2021. 410 M€ ont ainsi été versés pour financer l'indemnisation de cette calamité. Les crédits proviennent de la provision pour aléas (92,4 M€ en AE=CP) de la loi de finances rectificative du mois de juillet (162,3 M€ en AE et 160,1 M€ en CP), du dégel de la réserve

obligatoire du programme 149 (58,3 M€ en AE et 59,6 M€ en CP) et de la loi de finances rectificative de décembre 2021 (97 M€ en AE et 97,9 M€ en CP).

## ACTION

### 23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles		110 253 373	<b>110 253 373</b>		133 022 512	<b>133 022 512</b>
		147 184 702	<b>147 184 702</b>		127 752 471	<b>127 752 471</b>

Les montants programmés en LFI 2021, 110 253 373 € en AE et 133 022 512 € en CP, font état d'une surconsommation de 36 931 329 € en AE et d'une sous-consommation de 5 270 041 € en CP, pour s'établir à 147 184 702 € en AE et 127 752 471 € en CP. Cette sur consommation des AE provient de la mise en oeuvre du plan de relance. Il convient de noter que des retraits d'engagements juridiques d'années antérieures (REJB) viennent porter une moindre consommation sur l'action. Ces REJB, d'un montant de 116 825 € sont respectivement placés sur les sous-actions 23-02 – Aides à la cessation d'activité - et 23-06 - Dotation Jeunes Agriculteurs.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	100 000 000	65 813 643	40 000 000	12 726 000
<b>Total</b>	<b>100 000 000</b>	<b>65 813 643</b>	<b>40 000 000</b>	<b>12 726 000</b>

Des crédits ont été transférés en 2021 sur le programme 149 depuis le programme 362 « Écologie » de la mission « Plan de relance » à hauteur de 66,2 M€ en AE et 12,8 M€ en CP.

Ces crédits apportent un soutien à l'élevage, sous la forme d'un « Pacte biosécurité – bien-être animal » avec les régions visant à accompagner la recherche, l'investissement et la formation pour renforcer la prévention des maladies animales, tout en améliorant les conditions d'élevage au regard du bien-être animal.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		700 000		700 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		700 000		700 000

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	110 253 373	146 484 702	133 022 512	127 052 471
Transferts aux ménages	16 500 000	15 840 000	16 500 000	15 840 000
Transferts aux entreprises	93 753 373	130 761 528	116 522 512	111 179 296
Transferts aux autres collectivités		-116 825		33 175
<b>Total</b>	<b>110 253 373</b>	<b>147 184 702</b>	<b>133 022 512</b>	<b>127 752 471</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 700 000 € CP = 700 000 €**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 700 000€ CP = 700 000€**

**Modernisation des exploitations : AE = 700 000 € CP = 700 000 €**

L'exécution totale de cette sous action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

**DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 146 484 702 € CP = 127 052 471 €**

**TRANSFERTS AUX MÉNAGES : AE = 15 840 000 € CP = 15 840 000 €**

**Indemnité viagère de départ (IVD) et complément de retraite pour les chefs d'exploitation rapatriés : AE = 15 840 000 € CP = 15 840 000 €**

Ces crédits financent l'indemnité viagère de départ (IVD) et le complément de retraite pour les chefs d'exploitations rapatriés. Ces dispositifs ne comptent plus de nouveaux entrants depuis 1990. L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond à la mise en réserve.

**TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 130 761 528 € CP = 111 179 296 €**

**Prêts à l'installation : AE = 40 000€ CP = 8 721 526 €**

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP). Ils financent les reliquats de dossiers de prêts à l'installation. Ces crédits proviennent de la ligne DJA, sur laquelle une enveloppe dédiée est prévue chaque année en budgétisation au titre des prêts bonifiés et de diverses sous-consommations identifiées en fin de gestion.

**Aides à la cessation d'activités : AE = 630 624 € CP = 1 051 758 €**

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP). Ils financent l'aide à la réinsertion professionnelle (ARP), qui permet de faciliter la reconversion professionnelle des agriculteurs contraints de cesser leur activité pour des motifs économiques. Les crédits non exécutés sur cette ligne par rapport à la dotation LFI ont été mobilisés en fongibilité par les DRAAF et pour combler diverses impasses de faible montant en gestion sur le programme.

**Stages à l'installation : AE = 2 318 614 € CP = 2 186 639 €**

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP). Ils financent une partie de la mise en œuvre de la politique d'installation dans le cadre du programme pour l'accompagnement et la transmission en agriculture (AITA).

**Aides aux coopératives d'utilisation de matériel agricole : AE = 1 240 123 € CP = 1 417 646 €**

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP). Ils financent des aides aux investissements immatériels et matériels destinés aux CUMA. L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond principalement à la mise en réserve.

**Dotations aux jeunes agriculteurs : AE = 33 349 765 € CP = 35 570 000 €**

Ce dispositif permet d'octroyer une dotation en capital aux jeunes agriculteurs pour faciliter le démarrage de l'exploitation. Le fort écart identifié en CP entre l'exécution 2021 et la dotation LFI correspond au redéploiement traditionnel de l'enveloppe prévue en LFI sur les prêts bonifiés, qui sont principalement exécutés sur la ligne 23-01 « Prêts à l'installation ». Le reste de l'écart correspond principalement à la mise en réserve.

**Modernisation des exploitations : AE = 27 368 759 € CP = 49 505 727 €**

Une partie de ces crédits a été exécutée dans la catégorie « fonctionnement autres que le personnel ».

Ces crédits financent principalement le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCE), ainsi que le fonds de garantie en faveur des exploitations agricoles dont la gestion est assurée par le Fonds européen d'investissement. L'écart identifié en AE et en CP entre l'exécution 2021 et la dotation LFI s'explique par la volonté de mobiliser en priorité les crédits du plan de relance : ainsi les DRAAF se sont attachés à instruire, engager et payer en priorité les dispositifs du plan de relance. Les crédits non consommés ont été notamment redéployés sur le dispositif des scolytes (ligne 26-12) et le dispositif DJA de la ligne 23-06 et ont également fait l'objet d'un report sur 2022 afin de financer les différents dispositifs de soutien suite aux crises qu'a connu le monde agricole annoncés en 2021, non financés et qui seront mis en place en 2022.

**Plan de relance - autres aides à la modernisation : AE = 65 813 643 € CP = 12 726 000 €**

Ces crédits financent les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du "pacte bio sécurité et bien-être en élevage" du volet agricole du plan de relance. Ils proviennent du programme 362 et ont fait l'objet de décrets de transferts.

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = - 116 825 € CP = 33 175 €**

**Aides à la cessation : AE = -16 825 € CP = 33 175€**

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 16 825 €, la ligne devrait donc afficher un niveau d'engagement nul.

**Dotations aux jeunes agriculteurs: AE= - 100 000 € CP = 0 €**

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 100 000 €, la ligne devrait donc afficher un niveau d'engagement nul.

**ACTION**

**24 – Gestion équilibrée et durable des territoires**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires		452 690 870	<b>452 690 870</b>		445 910 870	<b>445 910 870</b>
		431 374 195	<b>431 374 195</b>		430 936 314	<b>430 936 314</b>

Les montants programmés en LFI 2021, 452 690 870 € en AE et 445 910 870 € en CP, font état d'une sous-consommation de 21 316 675 € en AE et de 14 974 556 € en CP, pour s'établir respectivement à 431 374 195 € en AE

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

et 430 936 314 € en CP. Il convient de noter que des REJB viennent porter une moindre consommation sur l'action. Ces retraits d'engagements sont d'un montant total de 7 578 441 €.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	994 349	309 471	994 349	1 211 941
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	994 349	332 657	994 349	965 277
Subventions pour charges de service public		-23 186		246 664
Titre 5 : Dépenses d'investissement	900 000	64 080	900 000	64 080
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	900 000	64 080	900 000	64 080
Titre 6 : Dépenses d'intervention	450 796 521	431 000 644	444 016 521	429 660 293
Transferts aux entreprises	429 350 926	414 791 476	422 570 926	409 487 505
Transferts aux collectivités territoriales		199 815		188 219
Transferts aux autres collectivités	21 445 595	16 009 353	21 445 595	19 984 569
<b>Total</b>	<b>452 690 870</b>	<b>431 374 195</b>	<b>445 910 870</b>	<b>430 936 314</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 309 471€ CP = 1 211 941€**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 332 657€ CP = 965 277€**

**Hydraulique agricole : AE = 168 425 € CP = 184 693 €**

Les crédits en faveur de l'hydraulique agricole sont imputés en « dépenses de fonctionnement », « dépenses d'investissement », « transferts aux entreprises » et « transferts aux collectivités » en fonction de la nature de la dépense. L'exécution de l'intégralité de cette sous-action est détaillée dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

**Animation et développement rural au niveau national : AE = 201 071 € CP = 485 488 €**

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

**Appui aux SAFER : AE = 19 751 € CP = 7 140€**

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

**Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 202 781 € CP = 205 758 €**

Ces crédits correspondent aux dépenses d'urgence relative à la protection contre à la prédation du loup mises en œuvre en services déconcentrés. La majorité des crédits de cette sous-action relèvent de la catégorie « transferts aux entreprises ».

**Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat : AE = -256 105 € CP = 85 465 €**

Un retrait d'engagement juridique a été effectué sur cette ligne pour un montant de 256 105 €.

Le détail de ces dépenses est décrit dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ». En fonction des modalités pratiques de mise en œuvre de ces dépenses, les crédits sont exécutés en catégorie « dépense de fonctionnement courant », « subventions pour charge de service public » et « transferts aux autres collectivités ».

**Suite à une erreur d'imputation de 3 266 € en AE=CP entre les actions 24 et 26 du programme 149, le montant des dépenses de fonctionnement autres que des dépenses de personnel de l'action 24 doit être minoré de 3 266€ en AE=CP.**

**SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : AE = -23 186 € CP = 246 664 €**

**Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat : AE = - 23 186 € CP = 246 664 €**

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 23 186 €.

L'utilisation de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux autres collectivités ».

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : AE = 64 080 € CP = 64 080 €**

**Hydraulique agricole : AE = 64 080 € CP = 64 080 €**

Ces crédits sont consacrés aux ouvrages domaniaux d'hydraulique agricole dont l'État est propriétaire. Ils permettent de financer les travaux de rénovation et d'entretien de ces ouvrages (notamment le canal de Cassagnac (Gers), le canal de la Hardt (Alsace), le canal de Beauregard (Martinique), certains canaux en Provence-Alpes-Côte-D'azur dont le canal des Alpines, etc.) ainsi que les investissements, l'entretien et la rénovation des réseaux et des ouvrages gérés par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) dans le cadre de la concession d'État dont elle bénéficie.

**DEPENSES D'INTERVENTION : AE = 431 000 644€ CP= 429 660 293€**

**TRANSFERT AUX ENTREPRISES : AE= 414 791 476 € CP = 409 487 505 €**

**Hydraulique agricole : AE = 715 € CP = 312 359 €**

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élève à 382 119 € en AE et 729 043 € en CP. Suivant la nature des dépenses, les crédits relatifs à l'hydraulique agricole sont également imputés en catégories « dépenses de fonctionnement hors charges de personnel » et « transfert aux autres collectivités ».

Les crédits exécutés en 2021 sont engagés et payés par les services déconcentrés pour mener divers travaux de réfections d'ouvrages hydrauliques, au bénéfice de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), notamment pour la mise en sécurité des retenues de Lavit et de Comberouger, et pour les canaux de Valsérre (Hautes-Alpes), de Cassagnac (Gers), de la Hardt (Alsace) et de Beauregard (Martinique).

**Animation et développement rural au niveau national : AE = 1 804 213 € CP = 2 542 461 €**

Les crédits de cette sous-action viennent en contrepartie des crédits du FEADER alloués au programme spécifique du réseau rural (PSRRN) copiloté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et les Régions. Les crédits financent des projets nationaux ou inter-régionaux répondant aux objectifs du PSRRN, validés par la Commission européenne.

Cette sous-action comprend également les crédits délégués aux DRAAF pouvant venir compléter des projets des programmes de développement rural régionaux (PDRR).

**Actions nationales en faveur du cheval : AE = 4 150 047€ CP = 4 150 047 €**

4 150 047€ en AE=CP ont été délégués à l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour financer les aides à la filière : appui technique aux éleveurs, subventions aux associations nationales de races, concours et manifestations, ainsi que l'amélioration génétique des équidés.

**Foncier : AE = 811 000 € CP = 600 000 €**

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 641 549 € en AE. Cela est notamment dû à un retrait d'engagement juridique de 309 746€. La consommation en CP est de 841 992€. Cette

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

ligne soutient notamment le financement des SAFER en difficulté en Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, La Réunion) et en Corse, mais également la contribution du ministère chargé de l'agriculture au fonctionnement de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), dont la mission consiste à participer dans les zones rurales et sub-urbaines à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement rural dans chaque province de la Nouvelle-Calédonie.

**ICHN** : AE = 271 887 712 € CP = 271 887 712 €

La sous-action a fait l'objet d'une sous-consommation de 5,1 M€ à la suite de l'application d'un stabilisateur. Cette enveloppe a été reportée sur 2022 pour financer les dispositifs de crises annoncés en 2021 qui seront mis en œuvre en 2022.

**MAEC et agriculture biologique** : AE = 111 839 121 € CP = 106 349 660 €

Les crédits inscrits en LFI 2021 ont été sous-exécutés en AE de 11,4 M€ et de 9,7 M€ en CP.

La sous-consommation provient également de transferts annuels en gestion vers le programme 162 pour financer le PITE Bretagne (5 M€ en AE=CP). L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond également à la mise en réserve.

**Autres actions environnementales et pastoralisme** : AE = 24 339 806 € CP = 23 645 266 €

Ces crédits ont permis de financer les actions de lutte contre la prédation du loup, des actions de pastoralisme ainsi que l'animation en faveur des mesures agro-environnementales et climatiques et de l'agriculture biologique.

Un transfert en gestion d'un montant de 3,2 M€ en provenance du Ministère de la Transition écologique a été reçu sur cette ligne en 2021.

**Boisement des terres agricoles**: AE= - 41 139 € CP= 0 €

Un retrait d'engagement juridique est intervenu sur cette ligne à hauteur de 41 139 €.

**TRANSFERTS AUX COLLECTIVITES** : AE = 199 815 € CP = 188 219 €

**Foncier** : AE = 120 544 € CP = 120 544 €

Ces crédits financent le soutien apporté à certaines catégories d'opérations réalisées par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). L'exécution globale des crédits « Appui aux Safer » est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

**Autres actions environnementales et pastoralisme** : AE = 78 103 € CP = 66 507 €

Ces crédits correspondent à des dépenses d'urgence en faveur de la prédation contre le loup, gérés en services déconcentrés. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

**Boisement des terres agricoles** : AE = 1 168 € CP = 1 168 €

Ces crédits correspondent aux dépenses relatives au boisement des terres agricoles.

**TRANSFERT AUX AUTRES COLLECTIVITES** : AE = 16 009 353 € CP = 19 984 569 €

**Hydraulique agricole** : AE = 148 898 € CP = 167 912 €

Ces crédits correspondent aux versements effectués en faveur de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. L'exécution globale des crédits « Hydraulique agricole » est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

**Formation et information des syndicats agricoles** : AE = 5 664 959 € CP = 5 664 959 €

Ces crédits financent la formation des travailleurs appelés à exercer des responsabilités dans des organisations syndicales ou professionnelles. Gérés par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'agriculture, ces crédits sont répartis entre les bénéficiaires dans les conditions fixées par le décret n°2002-451 du 2 avril 2002. La surconsommation de 956k€ s'explique par le redéploiement depuis la 24-14 pour financer le service de remplacement pour motif syndical.

**Animation et développement rural au niveau national** : AE = -3 898 912 € CP = 0 €

Un retrait d'engagement juridique de 3 898 912 € est intervenu sur cette ligne, la consommation de la ligne devrait donc apparaître comme nulle.

**Actions nationales en faveur du cheval** : AE = -1 000 € CP = 0 €

Un retrait d'engagement juridique de 1 000 € est intervenu sur cette ligne, la consommation de la ligne devrait donc apparaître comme nulle.

**Foncier** : AE = -309 746 € CP = 114 308 €

Ces crédits correspondent aux crédits d'appui à la SAFER de Martinique. L'exécution globale des crédits Appui aux Safer est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

**MAEC-BIO** : AE=0 CP=10 340 €

**Autres actions environnementales et pastoralisme** : AE = 53 742 € CP = 33 742 €

Ces crédits gérés en services déconcentrés correspondent à des dépenses d'urgence en faveur de la prédation contre le loup. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

**Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat** : AE = 1 082 558€ CP=724 456€

Ces crédits ont permis de financer la réalisation d'études (expertises techniques) dans le domaine de la gestion quantitative et qualitative de l'eau (irrigation et pollutions diffuses), de la connaissance des sols, de la préservation de la biodiversité en lien avec les activités agricoles, de l'énergie, du changement climatique pour ses deux volets (adaptation et atténuation), de la qualité de l'air et de la bioéconomie.

Ces dépenses correspondent à des conventions passées avec les organismes prestataires de service dans ce domaine (INRAE, France Nature Environnement, COMIFER, COOP de France, Ademe, bureaux d'études...).

**Autres soutiens aux syndicats** : AE = 13 268 853€ CP = 13 268 853 €

Ces crédits financent le fonctionnement des syndicats agricoles conformément aux dispositions du décret n° 2003-406 du 2 mai 2003.

## ACTION

### 25 – Protection sociale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
25 – Protection sociale		207 367 110	<b>207 367 110</b>		207 367 110	<b>207 367 110</b>
		126 258 935	<b>126 258 935</b>		126 258 999	<b>126 258 999</b>

Les montants programmés en LFI 2021, 207 367 110 € en AE=CP, font état d'une sous-consommation de 81 108 175 € en AE et 81 108 111 € en CP, pour s'établir à 126 258 935 € en AE=CP. Il convient de noter que des REJB viennent porter une moindre consommation sur l'action à hauteur de 64 €.



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		293		357
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		293		357
Titre 6 : Dépenses d'intervention	207 367 110	126 258 642	207 367 110	126 258 642
Transferts aux entreprises		125 985 000		125 985 000
Transferts aux autres collectivités	207 367 110	273 642	207 367 110	273 642
<b>Total</b>	<b>207 367 110</b>	<b>126 258 935</b>	<b>207 367 110</b>	<b>126 258 999</b>

**Réglementation et sécurité au travail : AE = 338 935 € CP = 338 999 €**

Ces crédits visent à améliorer la prévention des risques professionnels des travailleurs ruraux, notamment par la réalisation d'études prospectives, la recherche de solutions techniques et organisationnelles innovantes et la participation aux travaux de normalisation à l'échelle nationale, européenne et internationale.

**Exonérations de charges sociales : AE = 125 920 000 € CP = 125 920 000 €**

Ces crédits correspondent à la compensation, par l'État, des moindres recettes perçues par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et par l'UNEDIC au titre de deux dispositifs d'exonération de charges sociales ciblés en faveur du secteur agricole en 2021.

1/ Le dispositif d'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs saisonniers (travailleurs occasionnels – Demandeurs d'emploi / TO-DE).

Ce dispositif prévoit que les employeurs relevant du régime agricole et employant des travailleurs occasionnels pour des tâches temporaires liées au cycle de la production animale et végétale, et aux activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles, lorsque ces activités, accomplies sous l'autorité d'un exploitant agricole, constituent le prolongement direct de l'acte de production, bénéficient d'une exonération dégressive de charges sociales patronales.

L'exonération est limitée à une durée maximum de 119 jours ouvrés consécutifs ou non par année civile pour un même salarié, que ce soit en qualité d'employeur ou en qualité d'adhérent à un groupement d'employeurs.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoyait l'extinction de ce dispositif au profit des allègements généraux sur les bas salaires, dans le cadre, à effet 2019, du renforcement de ces allègements de droit commun, et de la transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse de cotisations sociales.

Après des discussions nourries, le Parlement a finalement adopté un dispositif transitoire pour les années 2019 et 2020 avec un plateau d'exonération totale pour les rémunérations allant jusqu'à 1,2 SMIC par rapport aux allègements généraux linéairement dégressifs. En vertu de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, le dispositif transitoire a été prolongé en 2021 et 2022.

En 2021, la compensation au titre du dispositif TO-DE correspondant au surplus d'exonération lié au maintien d'un plateau d'exonération totale à 1,2 SMIC par rapport aux allègements généraux, opérée sur le programme 149 s'élève à 121 920 000 €, soit 127 000 000 € de crédits LFI déduction faite de la réserve de 4%.

2/ Le dispositif d'exonération de cotisations patronales légales de sécurité sociale pour le secteur de la viticulture pour l'année 2021

L'article 17 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 a institué une exonération spécifique au profit des employeurs de la filière viticole, fortement impactés par les sanctions américaines sur les exportations de vins français depuis la fin de l'année 2019 et par la pandémie de Covid-19.

La compensation de l'exonération initialement évaluée à 80 M€ (crédits LFI), n'a été consommée, à ce stade, qu'à hauteur de 4 M€. Il s'agit d'une consommation provisoire car une compensation sera à opérer en 2022 afin de tenir compte des exonérations de cotisations émises en 2022 et se rapportant aux périodes d'emploi de la fin d'année 2021. En outre, des remises partielles de cotisations pouvaient être demandées jusqu'au 28 février 2022 par les employeurs ne pouvant pas bénéficier d'une exonération (perte de chiffre d'affaires inférieure à 20% ou transmission hors délais des pièces justificatives nécessaires au bénéfice de la mesure). Néanmoins, le dispositif devrait faire l'objet *in fine* d'une sous-consommation pouvant s'expliquer par le télescopage de la mesure avec les mesures d'exonérations en faveur du secteur de la viticulture dans le cadre de la crise sanitaire jusqu'à fin juillet 2021, avec des exonérations plus favorables pour les entreprises, et le dispositif de prise en charge de cotisations lié au gel du printemps 2021 également éligible pour les viticulteurs.

## ACTION

### 26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois		246 647 423 262 244 489	<b>246 647 423</b> <b>262 244 489</b>		248 993 963 265 260 328	<b>248 993 963</b> <b>265 260 328</b>

Les montants programmés en LFI 2021, 246 647 423 € en AE et 248 993 963 € en CP, font état d'une sur-exécution de 15 597 066 € en AE et 16 266 365 € en CP, pour s'établir respectivement à 262 244 489 € en AE et 265 260 328 € en CP. Des retraits d'engagements juridiques basculés sont également à noter sur cette activité en 2021, pour un montant de 2 197 689 €.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	168 082 327	194 721 379	168 082 327	200 266 438
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	278 766	2 887 138	278 766	3 032 866
Subventions pour charges de service public	167 803 561	191 834 241	167 803 561	197 233 572
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 804 328	2 612 027	5 895 426	2 693 592
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 804 328	2 602 953	5 895 426	2 435 280
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		9 075		258 312
Titre 6 : Dépenses d'intervention	73 760 768	64 938 333	75 016 210	62 300 298
Transferts aux entreprises	24 043 623	49 174 205	24 352 457	46 187 735
Transferts aux collectivités territoriales	41 874 280	6 148 432	42 789 870	5 270 614
Transferts aux autres collectivités	7 842 865	9 615 696	7 873 883	10 841 949
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-27 250		

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dotations en fonds propres		-27 250		
<b>Total</b>	<b>246 647 423</b>	<b>262 244 489</b>	<b>248 993 963</b>	<b>265 260 328</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 194 721 379 € CP = 200 266 438 €**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 2 887 138 € CP = 3 032 866 €**

**Défense des forêts contre les incendies (DFCI) : AE = 473 414 € CP = 484 549 €**

Le détail de l'exécution pour cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

**Restauration des terrains de montagne (RTM) : AE = 1 984 620 € CP = 1 295 884 €**

Ces crédits sont exécutés dans leur intégralité par les services déconcentrés. Les opérations réalisées permettent de stabiliser et restaurer les sols en pente. L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « immobilisations corporelles de l'État ».

**Classement en forêt de protection et lutte phytosanitaire : AE = 71 881 € CP = 74 286 €**

Ces crédits ont financé les frais occasionnés par le classement de forêts (frais d'enquêtes publiques et de géomètres en forêt de protection) et des aides pour la mise en œuvre d'opérations de lutte phytosanitaire (traitements phytosanitaires ou luttes sylvicoles, notamment contre les scolytes).

**Études recherche : AE = 100 087 € CP = 277 011 €**

Les dépenses exécutées sur cette sous-action sont décrites dans la catégorie "transfert aux autres collectivités".

**Prêts bonifiés : AE = -210 530 € CP = 0 €**

Un retrait d'engagement juridique de 210 530 € a été opéré sur cette ligne, sa consommation devrait apparaître comme nulle.

**Fonds stratégique de la forêt et du bois : AE = 464 400€ CP = 897 870 €**

Ces dépenses sont détaillées dans la catégorie "transferts aux collectivités territoriales".

**Suite à une erreur d'imputation de 3 266€ en AE=CP entre les actions 24 et 26 du programme 149, le montant des dépenses de fonctionnement autres que des dépenses de personnel de l'action 26 doit être majoré de 3 266€ en AE=CP.**

**SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC : AE = 191 834 241 € CP = 197 233 572 €**

**Versement compensateur et subvention d'équilibre (ONF) AE = 140 400 000 € CP = 140 400 000 €**

La mise en œuvre du régime forestier dans les forêts appartenant aux collectivités publiques (État et collectivités territoriales) est confiée à l'Office national des forêts (ONF). Cette mission de service public garantit une gestion durable de ce patrimoine forestier et permet de répondre aux attentes de la société comme la protection de l'environnement et l'accueil du public, tout en assurant la pérennité des forêts concernées. Le régime forestier comprend la gestion foncière, la surveillance générale, l'aménagement forestier, le règlement et le marquage des coupes ainsi que la mise en vente.

L'ONF étant opérateur de l'État, une description détaillée de ses comptes et de ses missions figure dans la partie opérateurs.

**Mission d'intérêt général (ONF) : AE = 150 000 € CP= 5 308 246 €**

La totalité de la ligne a consommé 29 102 139 € en AE et 28 469 957 € en CP, le delta est imputé en tant que transfert aux entreprises (erreur d'imputation).

Les missions d'intérêt général (MIG) regroupent les activités confiées à l'Office par voie de conventions spécifiques en conformité avec le code forestier. L'ONF est chargé de la réalisation de MIG pour le compte de la DGPE, conformément au COP signé par le Ministre et qui en cours de signature chez les autres signataires.

Ces crédits financent les charges de fonctionnement et de personnel (fonctionnaires et ouvriers) de l'ONF, ainsi que les travaux associés aux missions de service public que lui confie l'État. Depuis 2018, la convention ONF sur les MIG intègre l'ensemble des dépenses des travaux d'entretien réalisés en régie par l'ONF au sein de la MIG rétablissement des terrains de montagne (RTM).

**Subvention d'équilibre (ONF):** AE = 36 505 273 € CP= 36 505 273 €

Ces crédits correspondent la subvention d'équilibre de l'ONF à hauteur de 6 505 273 € (AE = CP). En 2021, une subvention exceptionnelle a été accordée à l'ONF pour un montant de 30M€. Ce soutien se décline sur 3 ans et est dégressif, 20M€ en 2022 et 10M€ en 2023.

**Défense des forêts contre les incendies (DFCI) :** AE = 8 100 € CP = 6 048 €

L'exécution des crédits pour cette sous-action est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux collectivités territoriales ».

**Classement en forêt de protection et lutte phytosanitaire :** AE = 12 000 € CP = 12 000 €

L'exécution des crédits pour cette sous-action est détaillée dans la catégorie intervention « dépenses de fonctionnement ».

**Centre national de la propriété forestière (CNPF) :** AE = 14 739 317 € CP = 14 739 317 €

Cet établissement public national à caractère administratif a pour mission le développement de l'orientation de la gestion forestière des forêts privées, et d'améliorer leurs productions en promouvant une gestion forestière durable. Le contrat d'objectif et de performance du CNPF reprend les grands enjeux du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) à travers trois grands objectifs :

- Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois ;
- Conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat ;
- Adapter le fonctionnement du CNPF.

L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond à la mise en réserve.

**Études recherche :** AE = -19 137 € CP = 129512 €

L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ». Un retrait d'engagement a été opéré sur cette ligne où la consommation d'AE devrait apparaître comme nulle.

**Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) :** AE = 38 688 € CP = 133 175 €

Ces dépenses correspondent à des travaux de recherches sur l'amélioration des peuplements forestiers compte tenu du changement climatique. Ces études sont réalisées par des opérateurs de l'État tels que INRAE, CNPF, ONF. L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : AE = 2 612 027 € CP = 2 693 592 €**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT : AE = 2 602 953 € CP = 2 435 280 €**

**Défense des forêts contre les incendies (DFCI)** AE = 426 010 € CP = 581 983 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux collectivités territoriales ».

**Restauration des terrains de montagne (RTM)** AE= 2 176 942 € CP = 1 853 297 €

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

Ces crédits permettent le financement de travaux de restauration des terrains en montagne (RTM) par l'État sur les terrains domaniaux : création et entretien d'un parc de plus de 20 000 ouvrages de génie civil (pare-avalanches, filets pare-blocs, barrages pour prévention des coulées boueuses dans le lit des torrents, etc.) ou de génie biologique répartis sur 392 000 hectares de terrains domaniaux, dont la finalité est d'assurer la sécurité des personnes et des biens face aux risques naturels en montagne (glissements de terrains, crues torrentielles, avalanches, érosion des sols, chutes de blocs rocheux, etc.).

La sous-exécution identifiée par rapport à la LFI résulte de la perturbation des travaux due à la crise sanitaire qui a continué d'avoir des effets en 2021.

**IMMOBILISATION INCORPORELLE DE L'ETAT : AE = 9 074 € CP = 258 312 €**

**Etudes recherche** : AE = 9 074 € CP = 258 312 €

Ces dépenses correspondent à des travaux de recherches (études, diagnostics, élaboration de référentiels) réalisés par des opérateurs de l'État (INRAE, AgroParisTech, ONF, etc). L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

**DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 64 938 333 € CP = 62 300 298 €**

**TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 49 174 205 € CP = 46 187 735 €**

**Mission d'intérêt général (ONF)** AE = 28 952 139 € CP = 23 161 711 €

La totalité de la ligne a consommé 29 102 139 € en AE et 28 469 957 € en CP. La ligne est détaillée dans la rubrique "subvention pour charges de service public".

**Défense des forêts contre les incendies (DFCI)** AE = 4 042 735 € CP = 3 119 499 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

**Restauration des terrains de montagne (RTM)** AE = - 33 393 € CP = 213 481 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « immobilisation corporelle de l'Etat ».

**Etudes et recherche** : AE = 0€ CP = 33 172 €

L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « immobilisation incorporelle de l'Etat ».

**Prêts bonifiés** : AE = -1 244 646 € CP = 0 €

Il s'agit de retrait d'engagement juridique, ce dispositif n'engage plus de crédits.

**Fond stratégiques de la forêt et du bois (FSFB)** AE = 17 457 371€ CP = 19 659 872 €

Ce dispositif finance principalement des mesures de soutien aux investissements en forêt, et notamment :

- Les dessertes forestières qui ont pour objet d'aider financièrement les propriétaires forestiers (particuliers ou communes) à améliorer la desserte de leurs parcelles. Les opérations entreprises permettent une meilleure mobilisation des ressources forestières. Les bénéficiaires finaux étant soit des propriétaires forestiers soit d'autres collectivités, la totalité des crédits a été regroupée dans la catégorie "transferts aux entreprises". Ces crédits sont exécutés par l'ASP et l'ODARC ;
- Le fonds de prêt participatif pour les investissements innovants dans la filière forêt-bois destiné à favoriser la compétitivité des entreprises de la filière, mis en place par Bpifrance ;
- Les conventions relatives à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Projet de territoires, passées en fin de gestion 2019 et mises en œuvre au niveau des DRAAF ;

Cette sous-action a également été mobilisée pour mettre en œuvre une aide à la mobilisation et la commercialisation dans le cadre des scolytes. Cette ligne finance également l'animation des filières régionales, les travaux de recherche sur l'amélioration des peuplements forestiers, les projets sélectionnés dans le cadre de l'Appel à projets innovation et investissements pour l'amont forestier, le plan d'urgence Guyane.

#### **TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : AE = 6 148 432 € CP = 5 270 614 €**

##### **Défense des forêts contre les incendies (DFCI) : AE = 5 999 023 € CP = 5 093 293 €**

Ces crédits concernent les subventions majoritairement accordées aux collectivités territoriales, pour la construction des infrastructures de DFCI (pistes d'accès, points d'eau, tours de guet, pare feu, etc..).

Une partie de ces crédits est déléguée aux opérations de DFCI méditerranéenne gérées par la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM) et programmées par le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud (ZDS Sud) dans le cadre de sa mission d'harmonisation et de coordination des politiques de prévention et de lutte contre l'incendie au niveau zonal.

##### **Restauration des terrains de montagne (RTM) : AE = 86 880 € CP = 69 192 €**

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "immobilisations corporelles de l'Etat"

##### **Fonds stratégiques de la forêt et du bois (FSFB) : AE = 62 529 € CP = 108 129 €**

Ces crédits relatifs à l'animation des filières régionales permettent de financer des actions destinées à favoriser l'évolution et l'adaptation de la production forestière face aux demandes du marché. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "transfert aux entreprises".

#### **TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 9 615 696 € CP = 10 841 949 €**

##### **Défense des forêts contre les incendies (DFCI) : AE = 759 267 € CP = 847 349 €**

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

##### **Études recherche : AE = 7 744 348 € CP = 7 417 851 €**

Les crédits ont permis de financer l'Institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA) et différentes études, évaluations et perspectives forestières.

##### **Fonds stratégique de la forêt et du bois : AE = 1 112 082 € CP = 2 576 749 €**

Ces crédits ont permis principalement de financer les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet innovation et investissements pour l'amont forestier. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "transfert aux entreprises".

#### **DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES : AE = -27 250€ CP = 0**

#### **DOTATION EN FONDS PROPRES : AE = - 27 250 € CP = 0 €**

##### **Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) : AE = - 27 250 € CP = 0 €**

Ce montant correspond à une erreur d'imputation.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

**ACTION**
**27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions**

Action / Sous-action  Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions		504 794 999 451 540 839	<b>504 794 999</b> <b>451 540 839</b>		504 794 999 444 678 139	<b>504 794 999</b> <b>444 678 139</b>

Les montants programmés en LFI 2021, 504 794 999 € en AE=CP, font état d'une sous-exécution de 53 254 160 € en AE et de 60 116 860 € en CP, pour s'établir respectivement à 451 540 839 € en AE et 444 678 139 € en CP. Il convient de noter que des REJB viennent porter une moindre consommation sur l'action à hauteur de 656 432 €.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	471 296 259	380 889 334	471 296 259	380 895 694
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	203 850 000	121 182 610	203 850 000	121 188 970
Subventions pour charges de service public	267 446 259	259 706 724	267 446 259	259 706 724
Titre 6 : Dépenses d'intervention	295 480	39 841 925	295 480	32 972 865
Transferts aux ménages		26 000		26 000
Transferts aux entreprises	295 480	19 264 757	295 480	19 264 757
Transferts aux collectivités territoriales		5 000		5 000
Transferts aux autres collectivités		20 546 168		13 677 109
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	33 203 260	30 809 580	33 203 260	30 809 580
Dotations en fonds propres	33 203 260	30 809 580	33 203 260	30 809 580
<b>Total</b>	<b>504 794 999</b>	<b>451 540 839</b>	<b>504 794 999</b>	<b>444 678 139</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 380 889 334 € CP = 380 895 694 €**
**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL :  
AE = 121 182 610 € CP = 121 188 970 €**
**Provision pour aléas - Apurement communautaire : AE = 121 174 800 € CP = 121 174 800 €**

En 2021, la contrepartie de la compensation faite sur les fonds européens au titre de l'apurement communautaire est de 121 174 800 € en AE = CP. Ces crédits financent le remboursement des décisions de refus d'apurement des dépenses de la Commission européenne, soit dans le détail :

- la décision ad hoc 64 pour 12,6 M€ ;
- la décision ad hoc 65 pour 148 k€ ;
- la décision ad hoc 66 pour 107,9 M€ ;
- 0,5 M€ d'apurement comptable ;

Les refus d'apurements communautaire ont été financés via la loi de finances rectificative de décembre 2021 qui a ouvert 500 M€ sur le programme 149.

**Autres moyens dédiés à la mise en œuvre des politiques publiques** : AE = 7 810 € CP = 14 170 €

Ces crédits portent sur trois prestations de l'IGN pour l'estimation de chiffrages relatifs aux mesures surfaciques dans le cadre de la déclaration graphique des aides agricoles.

**SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC** : AE = 259 706 724 € CP = 259 706 724€

**Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)** : AE = 37 035 176 € CP = 37 035 176 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**Agence de services et de paiement (ASP)** : AE = 104 361 000 € CP = 104 361 000 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**Agence Bio** : AE = 2 722 195 € CP = 2 722 195 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)** : AE = 17 279 405 € CP = 17 279 405 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**Établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer)** : AE = 93 236 925 € CP = 93 236 925 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer (ODEADOM)** : AE = 5 072 023 € CP = 5 072 023 €

Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA. L'écart entre le montant alloué en LFI et l'exécution budgétaire constatée correspond à la mise en réserve initiale.

**DÉPENSES D'INTERVENTION** : AE = 39 841 925 € CP = 32 972 865 €

**TRANSFERTS AUX MENAGES** : AE = 26 000 € CP = 26 000 €

**Provision pour aléas - Apurement communautaire** : AE = 26 000 € CP = 26 000 €

Il s'agit d'une erreur d'imputation du fonds d'urgence gel.

**TRANSFERTS AUX ENTREPRISES** : AE = 19 264 757 € CP = 19 264 757 €

**Office du développement agricole et rural de Corse** : AE = 271 842 € CP = 271 842 €

Ces crédits relèvent de la subvention pour charges de service public. 271 842 € ont été octroyés à l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC).

**Provision pour aléas - Apurement communautaire** : AE = 18 992 915 € CP = 18 992 915 €



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

Le fonds d'urgence gel a été mis en oeuvre rapidement après l'épisode de gel exceptionnel du mois d'avril 2021. Il a eu pour objectif de maintenir la trésorerie des exploitations frappées par ce gel ainsi que de garantir la capacité de ces exploitations à se fournir en matériels de lutte contre le gel.

**TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS : AE = 5 000 € CP = 5 000 €**

**Provision pour aléas - Apurement communautaire : AE = 5 000 € CP= 5 000 €**

Il s'agit d'une erreur d'imputation du fonds d'urgence gel.

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 20 546 168 € CP = 13 677 109 €**

**Provision pour aléas - Apurement communautaire : AE = 20 000 € CP= 20 000 €**

Il s'agit d'une erreur d'imputation du fonds d'urgence gel.

**Autres moyens dédiés aux politiques publiques : AE = 20 526 168 € CP = 13 657 103 €**

Ces crédits financent la convention entre le MAA, l'ASP et l'IGN au titre de l'actualisation du registre parcellaire graphique pour la future programmation PAC. Cette ligne fait état d'une surconsommation en AE liée à l'engagement de la convention RPG 2022. Le redéploiement depuis la ligne 23-08 des crédits du fonds aval qui n'a pas été mis en place a permis de financer ce besoin sous enveloppe.

**DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES : AE = 30 809 580 € CP = 30 809 580 €**

**DOTATION EN FONDS PROPRES : AE = 30 809 580 € CP = 30 809 580 €**

**Agence de services et de paiement (ASP) : AE = 24 047 000 € CP = 24 047 000 €**

Une dotation en fonds propres a été octroyée à l'agence.

**Établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) :**

AE= 6 500 000 € CP = 6 500 000 €

Une dotation en fonds propres a été octroyée à l'établissement.

**Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer (ODEADOM) :**

AE = 262 580 € CP = 262 580 €

Une dotation en fonds propres a été octroyée à l'établissement.

**ACTION**

**28 – Pêche et aquaculture**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
28 – Pêche et aquaculture		47 858 162	<b>47 858 162</b>	47 867 731		<b>47 867 731</b>
		34 516 522	<b>34 516 522</b>	25 536 124		<b>25 536 124</b>

Le montant de 34 516 522 € représente la consommation brute en AE non retraitée des REJB. Il convient de noter que des REJB viennent porter une moindre consommation sur l'action à hauteur de 71 953 €. Ces désengagements sont essentiellement imputables à des dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel au niveau du contrôle des pêches.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	13 609 061	12 337 404	13 618 630	11 266 210
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 589 061	12 337 404	10 598 630	11 081 460
Subventions pour charges de service public	3 020 000		3 020 000	184 750
Titre 6 : Dépenses d'intervention	33 849 101	22 146 078	33 849 101	14 242 904
Transferts aux entreprises	29 962 844	18 586 764	29 962 844	11 015 199
Transferts aux autres collectivités	3 886 257	3 559 314	3 886 257	3 227 705
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	400 000	33 040	400 000	27 010
Dotations en fonds propres	400 000	33 040	400 000	27 010
<b>Total</b>	<b>47 858 162</b>	<b>34 516 522</b>	<b>47 867 731</b>	<b>25 536 124</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : AE = 12 337 404 € CP = 11 266 210 €**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL : AE = 12 337 404 € CP = 11 081 460 €**

**149-28-01 Suivi statistique et des données : AE = 3 775 970 € CP = 2 878 562 €**

Les crédits concernant les moyens dédiés au suivi statistique et des données sont au-dessus de la prévision LFI du fait de la pression de plus en plus importante sur la nécessité de suivre et de préserver la biodiversité marine et à la demande d'amélioration des connaissances des stocks halieutiques en méditerranée et dans les RUP. Ils sont consacrés au recueil des données relatives aux pêches maritimes indispensables pour répondre aux obligations internationales ou européennes de la France par le biais de programmes d'observations scientifiques à la mer. Ces programmes sont mis en œuvre par des marchés attribués à des entreprises spécialisées. Elles effectuent des plans d'échantillonnages biologiques des captures réalisées par les navires professionnels de France métropolitaine (hors Corse) par zones de pêche, par métiers et par espèce, permettant de collecter les données connexes à l'activité de pêche, notamment celle des rejets en mer.

**149-28-02 Contrôle des pêches maritimes : AE = 6 670 156 € CP = 6 187 363 €**

Les conventions entre la DPMA et ses Unités Opérationnelles informatiques sont exécutées par délégation de crédits pour le développement des systèmes d'information des pêches et l'hébergement des applications informatiques de la DPMA.

Les dépenses liées à la maintenance et à la réalisation d'outils informatiques de contrôle des pêches, à l'utilisation de moyens de surveillance et moyens de déclaration, de produits de sécurité, à la prise en charge d'outils de contrôle et à la formation aux « obligations déclaratives » font partie de ces montants. La surconsommation constatée sur cette sous-action est due au rattrapage des retards en matière de projets SI.

**149-28-03 Appui technique : AE = 1 074 505 € CP = 1 196 363 €**

Ces crédits ont, d'une part, financé les frais de formation, de déplacement, de représentation, de communication et d'assistance technique FEAMP. D'autre part, ils ont participé au paiement de la part relative au fonctionnement des frais de gestion du Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à destination de l'Agence de services et de paiement (ASP) qui traite les dossiers de demande de paiement des subventions du Fonds.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

**149-28-04 Interventions socio-économiques AE= 192 520 € CP = 192 520 €**

Ce montant correspond à la partie afférente aux frais de gestion de la convention relative au versement, par l'État, au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) d'une subvention pour le fonctionnement des caisses de garantie contre les intempéries et avaries (CGIA).

**149-28-05 Interventions économiques non-cofinancées : AE = 624 253 € CP = 624 253 €**

La dépense correspond à des frais de contentieux correspondant à l'annulation de titre litigieux et de décharge de somme qui en procèdent. Ce remboursement concerne 3 sociétés de pêche.

**149-28-06 Interventions économiques cofinancées : AE = 0 € CP = 2400 €****SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC : AE = 0 € CP = 184 750 €****149-28-01 Suivi statistique et des données : AE = 0 € CP = 184 750 €**

Les conventions IFREMER ne relevant plus de cette rubrique, ce montant couvre uniquement le paiement du reliquat en CP de la convention 2018-2020 avec le MNHN qui a pour objet de définir les modalités des missions effectuées par le Muséum dans le cadre du suivi et du respect des obligations statistiques et scientifiques.

**DÉPENSES D'INTERVENTION : AE = 22 146 078 € CP = 14 242 904 €****TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE= 18 586 764 € CP = 11 015 199 €**

L'année 2021 aura été une année exceptionnelle en termes de crises économiques et sanitaires pour l'action 28 du programme 149, conduisant les équipes de la DPMA et des opérateurs à se concentrer sur la mise en œuvre et au déploiement des dispositifs d'urgence.

**149-28-01 Suivi statistique et des données : AE = 1 964 228 € CP = 1 755 351 €**

Il s'agit de crédits délégués à l'IFREMER dans le cadre de deux conventions ayant pour objet le financement de plusieurs actions permettant de répondre à des obligations fortes et contraignantes de l'UE en termes de mise en œuvre par les États membres. La première est relative au domaine halieutique et la seconde au domaine aquacole.

**149-28-03 Appui technique : AE = 4 150 € CP = 2 075 €****149-28-04 Interventions socio-économiques : AE = 3 187 404 € CP = 3 187 404 €**

Cette dépense concerne la partie relative au transfert indirect de la dotation due au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) au titre de la participation de l'État pour financer le régime des caisses de chômage intempéries et avaries (CGIA). Une partie de cette dotation a été financée par des reports disponibles au niveau de la trésorerie du CNPMM.

**149-28-05 Interventions économiques non cofinancées : AE = 391 304 € CP = 214 804 €**

Ce montant correspond à la participation de la DPMA pour permettre à des pêcheurs professionnels de mettre en œuvre une opération d'acquisition d'équipements nécessaires à la manutention et au transport des poissons.

**149-28-06 Interventions économiques cofinancées : AE = 13 039 678 € CP = 5 855 565 €**

La dépense est consacrée au financement de la contrepartie nationale (CPN 149) des projets examinés au cours des Commissions de Sélection Nationale (CSN) du FEAMP 2014-2020, ainsi que des crédits à hauteur de 3,11 M€ en AE = CP spécifiquement dédiés aux mesures d'urgence prises dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19. Cette sous-action a été concernée par un rétablissement de crédits à hauteur de 302 231 €.

**TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 3 559 314 € CP = 3 227 705 €****149-28-01 Suivi statistique et des données : AE = 671 127 € CP = 1 028 525 €**

Ces dépenses sont destinées à différents organismes au titre de leur expertise sur les données statistiques et scientifiques.

**149-28-03 Appui technique : AE = 1 327 818 € CP = 1 307 273 €**

Ces dépenses correspondent à des versements aux organisations régionales de gestion de la pêche et aux conseils consultatifs régionaux de pêche dans le cadre de la contribution financière de la France à ces organismes internationaux.

**149-28-05 Interventions économiques non cofinancées : AE = 1 560 369 € CP = 891 908 €**

Ces crédits sont consacrés au financement des opérations de repeuplement d'anguilles en application du plan de gestion européenne de l'espèce.

**DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES : AE = 33 040 € CP = 27 010 €****DOTATIONS EN FONDS PROPRES : AE = 33 040 € CP = 27 010 €****149-28-03 Appui technique : AE = 33 040 € CP = 27 010 €**

Ces dépenses relatives à la part investissement de la convention-cadre relatives des frais de gestion ASP-FEAMP 2014-2020 sont en forte diminution compte tenu de l'amorçage de la fin du fonds FEAMP 2014-2020.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**
**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>794 816 193</b>	<b>769 457 774</b>	<b>798 740 487</b>	<b>816 309 626</b>	<b>781 512 099</b>	<b>751 910 790</b>
Subventions pour charges de service public	105 480 000	105 480 000	107 807 854	107 807 854	104 361 000	104 361 000
Dotations en fonds propres	26 011 079	25 856 880	26 538 043	26 538 043	24 080 040	24 074 010
Transferts	663 325 114	638 120 894	664 394 590	681 963 729	653 071 059	623 475 781
<b>CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)</b>	<b>15 214 129</b>	<b>15 072 546</b>	<b>14 968 827</b>	<b>14 968 827</b>	<b>15 104 694</b>	<b>15 238 283</b>
Subventions pour charges de service public	14 988 869	14 975 269	14 968 827	14 968 827	14 739 317	14 748 671
Transferts	225 260	97 277			365 377	489 612
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>192 127 203</b>	<b>150 127 203</b>	<b>128 926 695</b>	<b>128 926 695</b>	<b>361 142 292</b>	<b>403 142 292</b>
Subventions pour charges de service public	95 671 236	95 671 236	96 137 654	96 137 654	93 236 925	93 236 925
Dotations en fonds propres	7 000 000	7 000 000	7 065 217	7 065 217	6 500 000	6 500 000
Transferts	89 455 967	47 455 967	25 723 824	25 723 824	261 405 367	303 405 367
<b>GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)</b>	<b>10 057 195</b>	<b>7 057 195</b>	<b>10 608 584</b>	<b>10 608 584</b>	<b>10 402 195</b>	<b>7 902 195</b>
Subventions pour charges de service public	2 057 195	2 057 195	2 608 584	2 608 584	2 722 195	2 722 195
Transferts	8 000 000	5 000 000	8 000 000	8 000 000	7 680 000	5 180 000
<b>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)</b>	<b>41 479 002</b>	<b>41 479 002</b>	<b>42 468 204</b>	<b>42 468 204</b>	<b>48 295 223</b>	<b>48 295 223</b>
Subventions pour charges de service public	37 159 808	37 159 808	37 723 426	37 723 426	37 035 176	37 035 176
Transferts	4 319 194	4 319 194	4 744 778	4 744 778	11 260 047	11 260 047
<b>INAO - Institut national de l'origine et de la qualité (P149)</b>	<b>17 059 883</b>	<b>17 059 883</b>	<b>17 643 687</b>	<b>17 643 687</b>	<b>17 279 405</b>	<b>17 279 405</b>
Subventions pour charges de service public	17 059 883	17 059 883	17 643 687	17 643 687	17 279 405	17 279 405
<b>ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (P149)</b>	<b>86 001 673</b>	<b>86 001 673</b>	<b>89 625 054</b>	<b>89 625 054</b>	<b>87 119 413</b>	<b>94 655 413</b>
Subventions pour charges de service public	5 051 673	5 051 673	5 525 054	5 525 054	5 072 023	5 072 023
Dotations en fonds propres					262 580	262 580
Transferts	80 950 000	80 950 000	84 100 000	84 100 000	81 784 810	89 320 810
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>	<b>180 986 471</b>	<b>181 158 276</b>	<b>181 736 873</b>	<b>181 586 943</b>	<b>213 369 190</b>	<b>212 038 878</b>
Subventions pour charges de service public	172 918 883	173 021 505	152 834 734	152 834 734	177 055 273	182 235 519
Transferts	8 067 588	8 136 771	28 902 139	28 752 209	36 313 917	29 803 359
<b>Météo-France (P159)</b>	<b>125 370</b>	<b>169 363</b>			<b>181 140</b>	<b>125 330</b>
Transferts	125 370	169 363			181 140	125 330
<b>OFB - Office français de la biodiversité (P113)</b>	<b>9 048</b>	<b>10 859</b>			<b>428 100</b>	<b>426 048</b>
Subventions pour charges de service public	9 048	10 859			8 100	6 048
Transferts					420 000	420 000
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>	<b>7 171 393</b>	<b>11 569 259</b>			<b>20 731 796</b>	<b>13 872 254</b>
Subventions pour charges de service public		17 830				113 363
Transferts	7 171 393	11 551 429			20 731 796	13 758 891
<b>CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (P174)</b>	<b>4 347</b>				<b>77 917</b>	<b>27 239</b>
Transferts	4 347				77 917	27 239
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>		<b>23 203</b>			<b>15 000</b>	<b>16 796</b>
Transferts		23 203			15 000	16 796

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Business France (P134)</b>	<b>3 710 000</b>	<b>3 386 500</b>	<b>3 700 000</b>	<b>3 700 000</b>	<b>3 986 000</b>	<b>3 950 500</b>
Subventions pour charges de service public			3 700 000	3 700 000		
Transferts	3 710 000	3 386 500			3 986 000	3 950 500
<b>Universités et assimilés (P150)</b>		<b>15 921</b>			<b>78 634</b>	<b>240 908</b>
Transferts		15 921			78 634	240 908
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>						<b>51 550</b>
Transferts						51 550
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>925 200</b>	<b>427 675</b>			<b>103 942</b>	<b>458 867</b>
Subventions pour charges de service public		133 500				184 750
Transferts	925 200	294 175			103 942	274 117
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>		<b>8 000</b>				<b>4 000</b>
Subventions pour charges de service public		8 000				4 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>		<b>23 430</b>				<b>11 715</b>
Transferts		23 430				11 715
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>	<b>1 674 763</b>	<b>1 806 663</b>	<b>3 020 000</b>	<b>3 020 000</b>	<b>1 964 228</b>	<b>1 755 351</b>
Subventions pour charges de service public		454 896	3 020 000	3 020 000		
Transferts	1 674 763	1 351 767			1 964 228	1 755 351
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>831 779</b>	<b>696 496</b>			<b>963 302</b>	<b>1 256 971</b>
Subventions pour charges de service public	-9 431	410 045				360 636
Transferts	841 210	286 451			963 302	896 335
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>180 950</b>	<b>124 533</b>			<b>110 341</b>	<b>131 570</b>
Transferts	180 950	124 533			110 341	131 570
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>-14 030</b>	<b>155 673</b>			<b>50 000</b>	<b>71 309</b>
Transferts	-14 030	155 673			50 000	71 309
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>267 902</b>	<b>110 890</b>				<b>107 848</b>
Transferts	267 902	110 890				107 848
<b>Total</b>	<b>1 352 628 472</b>	<b>1 285 942 017</b>	<b>1 291 438 411</b>	<b>1 308 857 620</b>	<b>1 562 914 912</b>	<b>1 572 970 733</b>
Total des subventions pour charges de service public	450 387 164	451 511 699	441 969 820	441 969 820	451 509 414	457 359 710
Total des dotations en fonds propres	33 011 079	32 856 880	33 603 260	33 603 260	30 842 620	30 836 590
Total des transferts	869 230 229	801 573 438	815 865 331	833 284 540	1 080 562 878	1 084 774 433

- Les transferts au CNPF sur le programme 149 correspondent à diverses conventions avec le CNPF qui ont notamment permis de financer : le réseau AFORCE (un réseau mixte technologique pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques), le déploiement de l'application BioClimSol et des travaux sur l'équilibre forêt-gibier.

- Les transferts ont alimenté le fonds Avenir Bio qui a vocation à financer la structuration des filières issues de l'agriculture biologique. Il permet d'accompagner financièrement des acteurs économiques via des projets pluriannuels impliquant des partenaires à divers stades des filières de production et de transformation.

- IFCE :

Les transferts MAA financent, *chaque année*, par l'intermédiaire de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)

– des projets de recherche ;

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

– les circuits de concours pour jeunes équidés et reproducteurs, organisés par la Société Hippique Française (SHF) et la Société Française des Équidés de Travail (SFET) qui permettent dans la filière équine, la transformation, la qualification et la sélection des animaux ;  
 – des actions d'assistance technique auprès des éleveurs à travers des projets de promotion et de transfert d'information au bénéfice des éleveurs.

*En 2021, s'y est ajouté une aide exceptionnelle COVID aux centres équestres et poneys-clubs (7 M€).*

- **ONF**  
 Les transferts à l'ONF depuis le P149 se décomposent en transferts depuis l'administration centrale (AC) d'une part et via les services déconcentrés d'autre part. Les transferts de l'AC concernent principalement les missions d'intérêt général (MIG) regroupant les activités confiées à l'Office par voie de conventions spécifiques en conformité avec le code forestier. Elles concernent notamment :
  - la défense des forêts contre les incendies en région méditerranéenne (DFCI) ;
  - la restauration des terrains de montagne (RTM) pour prévenir les risques naturels en montagne ;
  - les travaux d'investissement nécessaires pour contenir le mouvement des dunes domaniales littorales sur la côte atlantique.
 Par ailleurs, dans le cadre des MIG, l'ONF assure également l'appui aux Directions de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DAAF) des Départements d'Outre-mer pour la mise en œuvre de la politique forestière de l'État ainsi que – en métropole - la gestion des ressources génétiques forestières (comprenant les trois pépinières forestières expérimentales et les vergers à graines de l'État), et la gestion de l'Arboretum des Barres de Nogent-sur-Vernisson (Arbofolia).

Au-delà des MIG, ces transferts correspondent à diverses conventions avec l'ONF qui ont principalement permis de financer : la mission « scolytes » pour la mobilisation des bois contaminés par ce ravageur en forêt domaniale et le réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers (RENECOFOR).

- **IGN**  
 Les transferts ont été effectués dans le cadre d'une convention MAA-ASP-IGN relative aux données géographiques de référence et aux technologies de traitement de données géographiques ou géolocalisées nécessaires à la mise en œuvre de la politique agricole commune par l'Etat français.

- **Business France**  
 Les transferts ont été effectués dans le cadre du programme France Export et principalement pour la réalisation d'opérations collectives dans des salons internationaux et des rencontres collectives d'acheteurs.  
*Les crédits issus du programme 149 au profit de Business France sont uniquement des transferts (et non des subventions pour charge de service public).*

- **INRAE**  
 Les transferts correspondent au financement de nombreux travaux de recherche sur un large éventail du domaine de compétence de la DGPE.

- **IFREMER**  
 Il s'agit de crédits délégués à l'IFREMER dans le cadre de deux conventions de financement d'actions permettant de répondre à des obligations de l'UE fortes et contraignantes en terme de mise œuvre pour les États membres. La première affaire au domaine halieutique et la seconde au domaine aquacole.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**
**EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ASP - Agence de services et de paiement	0	1 725	333	8	0	0
	0	1 725	333	0	0	0
	0	1 714	462	2	0	0
CNPFF - Centre national de la propriété forestière	0	340	97	0	0	0
	0	338	110	0	0	0
	0	337	94	0	0	0
FranceAgriMer	0	1 005	13	0	9	0
	0	979	10	10	0	0
	0	973	16	11	0	0
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	0	18	1	0	1	0
	0	18	2	0	1	0
	0	17	1	0	0	0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	0	672	14	0	15	3
	0	638	20	0	11	9
	0	627	14	0	5	0
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	0	234	0	0	0	0
	0	233	0	0	0	0
	0	234	0	0	0	0
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	0	39	0	0	0	0
	0	41	0	0	0	0
	0	40	0	0	0	0
ONF - Office national des forêts	0	7 892	407	358	49	0
	0	8 316	450	0	0	0
	0	7 769	395	55	340	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>11 925</b>	<b>865</b>	<b>366</b>	<b>74</b>	<b>3</b>
	<b>0</b>	<b>12 288</b>	<b>925</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
	<b>0</b>	<b>11 711</b>	<b>982</b>	<b>68</b>	<b>345</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

Les opérateurs du programme 149 ont tous respecté leur plafond d'emplois. L'écart entre le réalisé et le plafond notifié en LFI résulte essentiellement du délai pour pourvoir les postes. S'agissant de l'INAO, le dépassement de 1 ETPT résulte du transfert d'un ETPT non pris en compte dans la prévision. Enfin, l'IFCE a réalisé une partie de son schéma d'emplois 2022 en avance de phase.

**SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2021 *</b>	<b>12 288</b>	<b>11 711</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-183	-194

Les opérateurs du programme 149 ont tous réalisé leur schéma d'emplois 2021. L'IFCE a par ailleurs réalisé des efforts de restructuration qui lui ont permis de réaliser une partie de son schéma d'emplois 2022 en avance de phase.



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Justification au premier euro

**FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE**

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
ASP - Agence de services et de paiement	0	0	0
CNPF - Centre national de la propriété forestière	9 539 754	9 539 752	9 516 275
FranceAgriMer	0	0	0
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	0	0	0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	0	0	0
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	6 953 734	6 700 000	6 667 610
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	0	0	0
ONF - Office national des forêts	27 876 000	23 891 000	24 851 000
<b>Total</b>	<b>44 369 488</b>	<b>40 130 752</b>	<b>41 034 885</b>

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

ASP - Agence de services et de paiement

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'ASP est un établissement public au service de la mise en œuvre des politiques publiques européennes, nationales et locales. 1er organisme payeur européen, l'ASP gère plus de 200 dispositifs dans des domaines variés (agricoles, aides à l'emploi, environnement...) et verse plus de 19 milliards d'aides publiques. Elle intervient également dans des dispositifs comme le chèque énergie, bonus écologique...

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire et la mise en œuvre du plan de relance, engendrant ainsi un surcroît important d'activités tant en volume qu'en nature d'activités.

Par ailleurs, la réflexion engagée en 2020 par l'ASP sur l'organisation de son réseau territorial, son modèle de répartition et de financement de l'activité, et l'évolution des métiers et de ses compétences, autour d'un plan de transformation décliné en 10 chantiers s'est poursuivi : un processus de fusion a été enclenché autour de 4 groupes de Directions régionales métropole et DOM. Ces chantiers sont conduits en parallèle des autres chantiers de l'ASP.

#### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>1 029 127</b>	<b>768 141</b>
Transferts					1 029 127	768 141
<b>P356 – Prise en charge du chômage partiel et financement des aides d'urgence aux employeurs et aux actifs précaires à la suite de la crise sanitaire</b>	<b>17 500 000</b>	<b>17 500 000</b>			<b>1 290 697</b>	<b>1 290 697</b>
Transferts	17 500 000	17 500 000			1 290 697	1 290 697
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>794 816</b>	<b>769 458</b>	<b>798 740</b>	<b>816 310</b>	<b>781 512</b>	<b>751 911</b>
Subventions pour charges de service public	105 480	105 480	107 808	107 808	104 361	104 361
Dotations en fonds propres	26 011	25 857	26 538	26 538	24 080	24 074
Transferts	663 325	638 121	664 395	681 964	653 071	623 476
<b>P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>						
Subventions pour charges de service public						
<b>P131 – Création</b>	<b>18 727</b>	<b>18 727</b>			<b>29 737</b>	<b>29 737</b>
Transferts	18 727	18 727			29 737	29 737
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>447 037</b>	<b>337 928</b>	<b>402 900</b>	<b>402 900</b>	<b>391 176</b>	<b>391 176</b>
Transferts	447 037	337 928	402 900	402 900	391 176	391 176
<b>P205 – Affaires maritimes</b>	<b>290</b>	<b>380</b>	<b>208</b>	<b>208</b>	<b>150</b>	<b>150</b>

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	290	380	208	208	150	150
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>16 625</b>	<b>15 924</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>14 299</b>	<b>15 670</b>
Subventions pour charges de service public	250	344			380	304
Transferts	16 375	15 580	20 000	20 000	13 919	15 366
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>	<b>1 941 440</b>	<b>1 917 521</b>	<b>1 360 670</b>	<b>1 262 840</b>	<b>1 753 076</b>	<b>1 599 703</b>
Transferts	1 941 440	1 917 521	1 360 670	1 262 840	1 753 076	1 599 703
<b>P230 – Vie de l'élève</b>	<b>77 847</b>	<b>77 847</b>	<b>92 278</b>	<b>92 278</b>	<b>79 880</b>	<b>79 880</b>
Transferts	77 847	77 847	92 278	92 278	79 880	79 880
<b>P303 – Immigration et asile</b>						
Transferts						
<b>P107 – Administration pénitentiaire</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>40</b>	<b>40</b>
Transferts	40	40			40	40
<b>P182 – Protection judiciaire de la jeunesse</b>	<b>1 259</b>	<b>1 259</b>			<b>1 505</b>	<b>1 505</b>
Transferts	1 259	1 259			1 505	1 505
<b>P180 – Presse et médias</b>	<b>18 586</b>	<b>18 586</b>				
Transferts	18 586	18 586				
<b>P334 – Livre et industries culturelles</b>	<b>3 709</b>	<b>3 709</b>				
Transferts	3 709	3 709				
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>1 705</b>	<b>1 076</b>			<b>2 805</b>	<b>1 034</b>
Transferts	1 705	1 076			2 805	1 034
<b>P122 – Concours spécifiques et administration</b>					<b>6 000</b>	<b>1 667</b>
Transferts					6 000	1 667
<b>P304 – Inclusion sociale et protection des personnes</b>	<b>49 855</b>	<b>49 855</b>			<b>42 858</b>	<b>42 858</b>
Transferts	49 855	49 855			42 858	42 858
<b>P157 – Handicap et dépendance</b>	<b>1 511 016</b>	<b>1 511 016</b>	<b>850</b>	<b>850</b>	<b>1 388 424</b>	<b>1 388 424</b>
Subventions pour charges de service public						
Transferts	1 511 016	1 511 016	850	850	1 388 424	1 388 424
<b>P219 – Sport</b>	<b>135</b>	<b>108</b>	<b>175</b>	<b>175</b>	<b>270</b>	<b>216</b>
Transferts	135	108	175	175	270	216
<b>P363 – Compétitivité</b>					<b>887 715</b>	<b>188 572</b>
Transferts					887 715	188 572
<b>P102 – Accès et retour à l'emploi</b>	<b>2 478 068</b>	<b>2 453 594</b>	<b>2 552 032</b>	<b>2 494 064</b>	<b>2 572 564</b>	<b>2 728 041</b>
Subventions pour charges de service public	65 000	65 000	54 900	54 900	73 800	73 800
Dotations en fonds propres	9 084	9 084	3 153	3 153	3 027	3 027
Transferts	2 403 984	2 379 510	2 493 979	2 436 011	2 495 737	2 651 214
<b>P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi</b>	<b>-1 213 204</b>	<b>1 324 423</b>	<b>1 022 350</b>	<b>821 174</b>	<b>557 326</b>	<b>231 817</b>
Transferts	-1 213 204	1 324 423	1 022 350	821 174	557 326	231 817
<b>P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail</b>						
Transferts						
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>688</b>	<b>365</b>			<b>275</b>	
Transferts	688	365			275	
<b>P147 – Politique de la ville</b>	<b>87 891</b>	<b>87 867</b>	<b>91 500</b>	<b>91 500</b>	<b>94 034</b>	<b>94 058</b>
Transferts	87 891	87 867	91 500	91 500	94 034	94 058
<b>P364 – Cohésion</b>					<b>12 149 985</b>	<b>9 696 262</b>
Transferts					12 149 985	9 696 262
<b>P162 – Interventions territoriales de l'État</b>	<b>5 752</b>	<b>3 935</b>	<b>627</b>	<b>1 013</b>	<b>1 239</b>	<b>2 881</b>
Subventions pour charges de service public		683				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	5 752	3 252	627	1 013	1 239	2 881
<b>P775 – Développement et transfert en agriculture</b>	<b>39 555</b>	<b>39 556</b>	<b>39 000</b>	<b>39 000</b>	<b>39 357</b>	<b>38 943</b>
Transferts	39 555	39 556	39 000	39 000	39 357	38 943
<b>P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>	<b>-37</b>					
Transferts	-37					
<b>P344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque</b>		<b>179 368</b>				<b>191 212</b>
Transferts		179 368				191 212
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>	<b>28 840</b>	<b>7 720</b>				
Subventions pour charges de service public	1 470	470				
Dotations en fonds propres	27 370	7 250				
<b>Total</b>	<b>23 810 638</b>	<b>26 320 262</b>	<b>6 381 331</b>	<b>6 042 311</b>	<b>23 114 051</b>	<b>19 534 596</b>

En 2021, l'ASP a reçu un total de 19 5340 M€ de financements Etat. La plupart étant gérés en compte de tiers, ils ne figurent pas dans la comptabilité budgétaire et patrimoniale de l'agence.

Les subventions pour charges de service public versées par les deux ministères de tutelle s'élèvent à 178,2 M€ dont 104,4 M€ pour le MAA (programme 149) et 73,8 M€ pour le MTEI (programme 102). Concernant la SCSP du MAA, la différence avec le montant de la LFI provient de la mise en réserve. S'agissant de la SCSP du MTEI, cette mise en réserve est contrebalancé par l'octroi d'un complément de SCSP de 20 M€ destiné à couvrir une partie des dépenses supportées par l'agence pour la mise en œuvre des dispositifs emplois du plan de relance.

L'ASP a également perçu un total de 27,1 M€ de dotations en fonds propres de ses ministères de tutelle pour le financement de ses investissements, principalement informatiques. L'écart avec les montants prévus en LFI s'explique par la mise en réserve.

Les transferts du programme 149 d'un montant de 623,476 M€ correspondent aux crédits d'intervention du MAA qui financent notamment :

- les aides à la filière Sucre dans les DOM : 78,597 M€ ;
- les aides à l'agriculture en cofinancement du FEADER (installation, modernisation, ICHN, MAEC-Bio, lutte contre la prédation, réseau rural) et gérées en DRAAF : 466,403 M€ ;
- les aides à la filière forêt-bois (Chablis Klaus, défense des forêts contre les incendies, investissements et animation dans le cadre du fonds stratégique de la forêt et du bois) ; 7,186 M€ ;
- les aides en faveur de la pêche et de l'aquaculture en contrepartie du FEAMP pour 13,342 M€.

S'agissant du programme 113, les montants SCSP sont erronés, il s'agit d'erreurs d'imputation des services déconcentrés. Aussi, les subventions correspondent à :

- 5M€ pour Natura 2000,
- 4,8M€ pour le "dispositif national d'indemnisation des dommages 2019-2023, crédits d'indemnisation année 2021 et les frais de gestion afférents,
- 0,36M€ pour le FEAMP et la gestion de la contrepartie nationale de la DEB sur lamesure politique maritime Natura 2000 en mer et 0,15M€ pour le DCSMM (Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin).

S'agissant du programme 174, la subvention correspond :

- pour 1,4 milliard en AE et 1,1 milliard en CP aux dépenses d'intervention liées au dispositif du chèque énergie mis en place par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. En 2021, 5,8 millions de ménages ont bénéficié du chèque énergie. 6,3 M€ de chèques ont par ailleurs été engagés et payés au titre du

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

financement de l'aide spécifique aux résidences sociales. Enfin, un engagement supplémentaire a été accordé dans le cadre de la mise en place d'une campagne exceptionnelle à la fin de l'année 2021 pour un montant de 560 M€. - pour le solde aux dépenses d'intervention liées aux dispositifs d'aides à l'acquisition des véhicules propres (bonus écologique et prime à la conversion).

**COMPTE FINANCIER 2021**
**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

**COMPTE DE RÉSULTAT**

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	148 197 35 155	154 695 35 048	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	176 001 158 151 17 850	194 117 178 161 15 956
Fonctionnement autre que les charges de personnel	119 692	127 885	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	48 150	47 642	Autres subventions	18 210	40 975
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	35 188 35 188	61 954 61 949	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	69 750  8 6 594	95 137 24 026 89 18 763
<b>Total des charges</b>	<b>316 038</b>	<b>330 222</b>	<b>Total des produits</b>	<b>263 961</b>	<b>330 229</b>
Résultat : bénéfice		7	Résultat : perte	52 077	
Total : équilibre du CR	316 038	330 229	Total : équilibre du CR	316 038	330 229

\* Voté

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE**

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	23 491		Capacité d'autofinancement		19 083
Investissements	66 977	57 810	Financement de l'actif par l'État	41 869	27 073
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	628	25
			Autres ressources	8	116
Remboursement des dettes financières		557	Augmentation des dettes financières		557
<b>Total des emplois</b>	<b>90 468</b>	<b>58 366</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>42 505</b>	<b>46 854</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	47 963	11 512

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
14 732	1 370	26 147

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	148 197	148 197	152 608	152 608
Fonctionnement	85 881	84 152	85 224	79 323
Intervention	48 150	48 150	33 447	33 447
Investissement	55 672	60 937	56 560	49 219
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>337 900</b>	<b>341 435</b>	<b>327 839</b>	<b>314 596</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	35 155	35 155	35 048	35 048

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>215 389</b>	<b>234 265</b>
Subvention pour charges de service public	158 151	178 161
Autres financements de l'État	898	792
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	2 127	1 998
Recettes propres	54 213	53 315
<b>Recettes fléchées</b>	<b>78 475</b>	<b>73 547</b>
Financements de l'État fléchés	1 050	819
Autres financements publics fléchés	16 800	25 229
Recettes propres fléchées	60 625	47 499
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>293 864</b>	<b>307 812</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>47 571</b>	<b>6 784</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 - Dépenses pour gestion des interventions	0 0	8 951 10 353	9 761 10 325	48 150 33 447	48 150 33 447	0 0	0 0	57 100 43 799	57 910 43 772
02 - Dépenses immobilières	0 0	16 740 14 943	11 920 12 507	0 0	0 0	2 401 597	1 200 372	19 140 15 541	13 120 12 880
03 - Dépenses affectées aux contrôles	0 0	6 039 4 342	6 000 4 501	0 0	0 0	500 445	500 145	6 539 4 787	6 500 4 647

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
04 - Dépenses support	0 0	13 786 10 631	13 544 9 731	0 0	0 0	3 199 2 298	3 672 2 385	<b>16 986</b> <b>12 929</b>	<b>17 216</b> <b>12 115</b>	
05 - Masse salariale	148 197 152 608	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	<b>148 197</b> <b>152 608</b>	<b>148 197</b> <b>152 608</b>	
06 - Informatique : infrastructure et architecture	0 0	7 812 9 456	9 426 10 395	0 0	0 0	4 016 4 909	3 663 4 382	<b>11 828</b> <b>14 364</b>	<b>13 090</b> <b>14 777</b>	
07 - Informatique opérationnelle	0 0	15 262 18 078	15 656 15 547	0 0	0 0	45 524 48 277	51 869 41 899	<b>60 786</b> <b>66 355</b>	<b>67 525</b> <b>57 446</b>	
08 - Dépenses remboursables	0 0	17 290 17 421	17 844 16 317	0 0	0 0	33 35	33 36	<b>17 323</b> <b>17 456</b>	<b>17 877</b> <b>16 352</b>	
<b>Total</b>	<b>148 197</b> <b>152 608</b>	<b>85 881</b> <b>85 224</b>	<b>84 152</b> <b>79 323</b>	<b>48 150</b> <b>33 447</b>	<b>48 150</b> <b>33 447</b>	<b>55 672</b> <b>56 560</b>	<b>60 937</b> <b>49 219</b>	<b>337 900</b> <b>327 839</b>	<b>341 435</b> <b>314 596</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>47 571</b>	<b>6 784</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	40	7
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	24 740 931	43 016 507
Autres décaissements non budgétaires	0	61
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>24 788 542</b>	<b>43 023 359</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>24 788 542</b>	<b>43 023 359</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	19
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	24 739 931	40 781 807
Autres encaissements non budgétaires	0	104
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>24 739 931</b>	<b>40 781 931</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>48 611</b>	<b>2 241 428</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	43 609	20 871
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 001	2 220 557
<b>Total des financements</b>	<b>24 788 542</b>	<b>43 023 359</b>

\* Voté

Le solde budgétaire 2021 de l'ASP est déficitaire de 6,8 M€, soit une amélioration de 40,8 M€ par rapport aux prévisions du BI.

Les recettes de l'établissement ne sont que partiellement en cause. La progression de 13,9 M€ résulte essentiellement :

- du complément de SCSP de 20 M€ accordé par le MTEI pour le financement des dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre des mesures emploi du plan de relance ;
- de l'augmentation de 8,4 M€ des autres financements publics fléchés qui correspond pour une très grande partie à la progression des encaissements réalisés dans le cadre de la gestion du droit individuel à la formation (DIF) des élus locaux ;
- et de la baisse de 13,1 M€ des recettes propres fléchées qui s'explique essentiellement par l'absence de versement du Fonds pour la transformation de l'action publique.

Les autres recettes sont relativement stables par rapport au BI :

- les autres financements de l'Etat correspondent au remboursement d'agents mis à disposition auprès d'autres administrations ;
- les autres financements publics sont exclusivement constitués des prélèvements forfaitaires sur les montants recouverts au titre des dispositifs d'intervention financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) ;
- les recettes propres sont principalement générées par des prestations de services réalisées dans le cadre de conventions contractées avec des ministères, des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat, des établissements publics ou d'autres organismes ;

L'amélioration du solde budgétaire s'explique pour les deux tiers par une diminution des dépenses. Si les dépenses de personnel ont progressé de 4,4 M€ par rapport au BI en lien avec les recrutements réalisés hors plafond pour mettre en œuvre le plan de relance, ce surcroît de dépense est intégralement compensé par les économies réalisées dans les dépenses de fonctionnement (-4,8 M€ essentiellement sur les destinations contrôle, support et dépenses remboursables). Mais l'essentiel de l'écart par rapport à la prévision concerne les dépenses d'intervention réalisées au titre du DIF élus locaux avec des dépenses qui s'établissent à 32,6 M€ au lieu de 47,1 M€ prévu en BI.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>2 058</b>	<b>2 058</b>	<b>2 176</b>
– sous plafond	1 725	1 725	1 714
– hors plafond	333	333	462
<i>dont contrats aidés</i>	8		2
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'ASP respecte le plafond d'emplois fixé à 1 725 ETPT en LFI et son schéma d'emplois de -20 ETP. Les emplois hors plafond ont quant à eux fortement progressé pour permettre la mise en œuvre des mesures emplois du plan de relance qui ont très fortement mobilisé l'ASP pendant l'année 2021.



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

**OPÉRATEUR**
**CNPF - Centre national de la propriété forestière**
**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

En 2021, l'activité et les finances de l'établissement sont restés marquées par la crise sanitaire et les différentes contraintes qui en ont résulté. Mais l'année a surtout été marquée par l'élaboration du nouveau contrat d'objectifs et de performance de l'établissement et par la création d'un service d'utilité forestière destiné à porter les activités de compensation carbone de l'établissement.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>17</b>	<b>17</b>
Dotations en fonds propres					17	17
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>15 214</b>	<b>15 073</b>	<b>14 969</b>	<b>14 969</b>	<b>15 105</b>	<b>15 238</b>
Subventions pour charges de service public	14 989	14 975	14 969	14 969	14 739	14 749
Dotations en fonds propres						
Transferts	225	97			365	490
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>404</b>	<b>363</b>	<b>420</b>	<b>420</b>	<b>369</b>	<b>381</b>
Transferts	404	363	420	420	369	381
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>229</b>	<b>172</b>	<b>150</b>	<b>75</b>	<b>86</b>	<b>90</b>
Transferts	229	172	150	75	86	90
<b>P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</b>						
Transferts						
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>20</b>	<b>6</b>			<b>4</b>	<b>3</b>
Transferts	20	6			4	3
<b>Total</b>	<b>15 867</b>	<b>15 614</b>	<b>15 539</b>	<b>15 464</b>	<b>15 580</b>	<b>15 730</b>

Les crédits versés par le programme 149 en 2021 s'élèvent à 15,1 M€ en AE et 15,2 M€ en CP. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Une subvention pour charges de service public (SCSP) de 14,749 M€ après mise en réserve, contribuant au fonctionnement courant de l'établissement.
- des crédits de transferts d'un montant de 365 k€ en AE et 490 k€ en CP, correspondant à diverses conventions entre l'État et le CNPF.

Les crédits en provenance du programme 206 (0,4 M€) financent les actions du département de la santé des forêts des propriétaires privés au titre de conventions mises en œuvre en 2021.

Enfin, diverses conventions sont l'objet d'un financement du programme 113, notamment la convention relative à l'équilibre sylvo-cynégétique.

Le compte de résultat du CNPF fait cependant apparaître 16,4 M€ de crédits versés par l'État. Cette différence avec le tableau ci-dessus s'explique d'une part par la comptabilisation de produits à recevoir et, d'autre part, par des erreurs d'imputation.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	25 875	24 083	Subventions de l'État	17 084	16 476
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	427	439	– subventions pour charges de service public	17 084	16 476
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 489	8 821	Fiscalité affectée	9 540	9 516
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	6 993	4 895
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 746	1 572	Revenus d'activité et autres produits	2 739	5 112
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 746	1 518	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	207	263
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		54	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	876	934
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	3	50
<b>Total des charges</b>	<b>35 364</b>	<b>32 904</b>	<b>Total des produits</b>	<b>36 356</b>	<b>36 000</b>
Résultat : bénéfice	992	3 096	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	36 356	36 000	Total : équilibre du CR	36 356	36 000

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 652	3 421
Investissements	3 705	3 600	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1	
			Autres ressources	861	934
Remboursement des dettes financières		20	Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>3 705</b>	<b>3 620</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>2 514</b>	<b>4 355</b>
Augmentation du fonds de roulement		735	Diminution du fonds de roulement	1 191	

\* Voté

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
8 191	5 217	8 693

Le CNPF dégage fin 2021 un bon niveau de trésorerie, à 8,69 M€ (soit plus de 3 mois de trésorerie en mois de fonctionnement). Cette situation est néanmoins imputable à une recette exceptionnelle de 2,11 M€ ainsi qu'à des reports de dépenses.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	26 218	26 218	25 138	25 138
Fonctionnement	7 048	7 039	6 518	6 438
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 470	3 705	4 361	3 670
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>36 736</b>	<b>36 962</b>	<b>36 017</b>	<b>35 246</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	438	438	442	442

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>35 836</b>	<b>35 198</b>
Subvention pour charges de service public	14 739	14 739
Autres financements de l'État	2 612	1 315
Fiscalité affectée	9 540	9 516
Autres financements publics	6 539	4 566
Recettes propres	2 406	5 062
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>35 836</b>	<b>35 198</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 126</b>	<b>48</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Immobilier	0	1 476	1 476	0	0	2 210	2 218	<b>3 686</b>	<b>3 694</b>
	0	1 278	1 254	0	0	2 167	1 863	<b>3 445</b>	<b>3 118</b>
Informatique	0	798	798	0	0	750	977	<b>1 548</b>	<b>1 776</b>
	0	749	740	0	0	1 703	1 041	<b>2 452</b>	<b>1 780</b>

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Budget initial</i>									
<i>Compte financier *</i>									
Moyens généraux	0 0	4 538 4 271	4 529 4 231	0 0	0 0	510 491	510 766	5 048 4 762	5 039 4 998
Ressources humaines	26 218 25 138	237 220	237 213	0 0	0 0	0 0	0 0	26 454 25 357	26 454 25 351
<b>Total</b>	<b>26 218</b> <b>25 138</b>	<b>7 048</b> <b>6 518</b>	<b>7 039</b> <b>6 438</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>3 470</b> <b>4 361</b>	<b>3 705</b> <b>3 670</b>	<b>36 736</b> <b>36 017</b>	<b>36 962</b> <b>35 246</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 126</b>	<b>48</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	21
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 062	285
Autres décaissements non budgétaires	247	197
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 435</b>	<b>551</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>502</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	502
<b>Total des besoins</b>	<b>2 435</b>	<b>1 053</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 161	432
Autres encaissements non budgétaires	247	621
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 407</b>	<b>1 053</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 028</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 028	0
<b>Total des financements</b>	<b>2 435</b>	<b>1 053</b>

\* Voté

Le CNPF présente un solde budgétaire proche de l'équilibre pour une prévision de déficit de 1,1 M€ au BI.

Les recettes de l'établissement ont été légèrement inférieures à la prévision, notamment pour ce qui concerne les autres financements Etat et les autres financements publics qui couvrent l'activité conventionnelle du CNPF ainsi que les transferts reçus de l'Etat. En revanche, les recettes propres progressent de 2,6 M€ par rapport au BI du fait de la perception de recettes exceptionnelles liées à la vente de locaux et à l'obtention d'un dégrèvement fiscal. Par ailleurs, le CNPF a bénéficié de 9,5 M€ en 2021 au titre du reversement de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB), à un niveau conforme à la prévision.

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Opérateurs

Les dépenses sont également en repli par rapport au BI 2021. Cela concerne essentiellement les dépenses de personnel qui sont sous-exécutées à hauteur de 1,1 M€ en lien avec le dégrèvement de taxe sur les salaires et avec la diminution de l'activité conventionnelle de l'établissement qui entraîne une baisse de l'emploi des agents hors plafond.

Malgré un très léger déficit budgétaire, la trésorerie de l'établissement est abondée de 0,5 M€. Cette situation résulte des opérations pour le compte de tiers (TVA, SUF Carbone, Fonds d'aide à la reconstitution de la ressource résineuse, AMI Ademe Dynamic Bois, etc...) et des autres encaissements non budgétaires.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>437</b>	<b>448</b>	<b>431</b>
– sous plafond	340	338	337
– hors plafond	97	110	94
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le CNPF a appliqué un schéma d'emplois de - 3 ETP et respecte son plafond d'emplois à 338 ETPT en 2021. On observe une variation des emplois hors plafond (94 ETPT en exécution 2021 contre 97 ETPT en réalisation 2020), en lien avec le repli de l'activité conventionnelle de l'établissement qui avait déjà été fortement perturbée en 2020 par la crise sanitaire.

## OPÉRATEUR

FranceAgriMer

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

En 2021, l'établissement a connu un accroissement important de son activité sous l'effet de la crise sanitaire. En effet, la crise a conduit à une augmentation des dispositifs d'intervention, avec la mise en œuvre de vingt dispositifs de crise décidés par le ministère chargé de l'agriculture, et à l'accroissement du volume d'activité du fonds d'aide aux plus démunis (FEAD).

En outre, l'année 2021 a été marquée par le déploiement du volet agricole du plan de relance. Dans ce cadre, FranceAgriMer a instruit vingt dispositifs différents pour lesquels il a engagé un montant global de 536 M €.

Un rapport sur la compétitivité des filières a également été remis au ministre de l'agriculture en juin 2021.

Concernant les fonctions supports, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation numérique du ministère chargé de l'agriculture. Ainsi, FranceAgriMer a formalisé une gouvernance des systèmes d'information, développé une fédération d'identité et une administration des données cohérentes avec les autres membres de la sphère agricole. Par ailleurs, l'établissement a continué de développer les téléprocédures dans le respect des critères édictés par la direction du numérique.

L'établissement a également pu finaliser son nouveau SPSI et le faire valider par les tutelles en 2021.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>		37				35
Transferts		37				35
<b>P362 – Écologie</b>					507 296	183 656
Transferts					507 296	183 656
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	192 127	150 127	128 927	128 927	361 142	403 142
Subventions pour charges de service public	95 671	95 671	96 138	96 138	93 237	93 237
Dotations en fonds propres	7 000	7 000	7 065	7 065	6 500	6 500
Transferts	89 456	47 456	25 724	25 724	261 405	303 405
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	5 243	5 119	6 424	6 444	8 284	8 388
Subventions pour charges de service public	660	620	600	600	1 100	1 120
Dotations en fonds propres	1 224	1 224	1 000	1 000	2 000	2 000
Transferts	3 359	3 275	4 824	4 844	5 184	5 268
<b>P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture</b>	88	88			88	88
Transferts	88	88			88	88
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	195	195			374	374
Transferts	195	195			374	374
<b>P143 – Enseignement technique agricole</b>	300	300			310	310
Transferts	300	300			310	310
<b>P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>	140	140			40	40
Transferts	140	140			40	40
<b>P304 – Inclusion sociale et protection des personnes</b>	44 901	44 501	32 326	32 326	29 230	29 824
Subventions pour charges de service public	3 707	3 307	2 700	2 700	2 687	3 087
Transferts	41 194	41 194	29 626	29 626	26 544	26 738
<b>P363 – Compétitivité</b>					90	40
Transferts					90	40
<b>P775 – Développement et transfert en agriculture</b>	10 564	8 452	8 000	8 000	10 028	8 152
Transferts	10 564	8 452	8 000	8 000	10 028	8 152
<b>P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture</b>	11 123	8 898	10 000	10 000	10 253	8 202
Transferts	11 123	8 898	10 000	10 000	10 253	8 202
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>					68	68
Dotations en fonds propres					68	68
<b>Total</b>	<b>264 682</b>	<b>217 857</b>	<b>185 678</b>	<b>185 698</b>	<b>927 202</b>	<b>642 320</b>

En 2021, FAM a bénéficié de 642,3 M€ de financements Etat.

Les subventions pour charges de service public se sont élevées à 97,3 M€, dont 93,2 M€ versés par le programme 149 pour la mise en oeuvre des dispositifs agricoles et 3 M€ versés par le programme 304 pour la mise en oeuvre du fonds européen d'aide aux plus démunis. Le décalage entre le montant exécuté et la LFI s'explique essentiellement par la

mise en réserve et par un complément de SCSP de 0,4 M€ du programme 304, versé pour compenser les frais liés à l'externalisation des vérifications sur place dans les centres associatifs du FEAD.

FAM a également bénéficié de dotations en fonds propres pour un montant de 8,5 M€ dont 6,5 M€ versés par le programme 149 au titre du financement des investissements courant de l'établissement. 2 M€ ont également été versés par le programme 206 pour le financement de l'application Expadon 2, *plateforme* qui permet d'accéder aux informations sanitaires et phytosanitaires pour exporter ou importer les produits.

Les transferts du MAA à FranceAgriMer au titre du programme 149 s'élèvent à 261,4 € en AE et 303,4 M€ en CP et servent notamment à financer les dispositifs d'aides de crise décidés par le ministère chargé de l'agriculture. A noter que les crédits n'ayant pas pu être engagés et payés en 2021 ont fait l'objet d'un report sur 2022.

Les transferts du programme 206 financent les actions menées par FAM dans le domaine du service public de l'équarrissage et le financement du programme apicole 2020-2022.

Le transfert de 183,6 M€ sur le P362 correspond à la mise en œuvre d'actions du plan de relance « transition agricole » et « pêche ».

Ceux du programme 304 financent, d'une part, la part nationale d'achat de denrées par quatre associations habilitées à destination des plus démunis et, d'autre part, la compensation des refus d'apurement par l'UE. Le montant exécuté est inférieur au montant inscrit en LFI en raison de l'affectation d'une partie des crédits "achat de denrées" cofinancés UE prévus en LFI au profit de la ligne "*aide alimentaire-crédits nationaux*".

Enfin, les crédits du programme 776 (Compte d'affection Spécial au Développement Agricole et Rural (CasDAR)) ont été engagés auprès de FranceAgriMer pour sa mise en œuvre des programmes :

- « Expérimentations » programme visant à renforcer l'efficacité économique des filières notamment en contribuant à la mise en place d'une politique de développement durable en appui au projet agro-écologique pour la France : 10,05 M€ en AE et 8,04 M€ en CP ;
- « Lutte contre le dépérissement du vignoble » programme visant à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble : 0,20 M€ en AE et 0,16 M€ en CP.

L'écart en CP constaté entre la prévision et le réalisé est du aux reports d'échéance de solde de conventions de 2021 sur 2022 du fait de la crise sanitaire (travaux des porteurs de projets ralentis).

Une partie des crédits d'intervention est gérée en compte de tiers et ne figurent donc pas dans la comptabilité patrimoniale et budgétaire de l'établissement.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	73 818	71 484	Subventions de l'État	509 116	506 769
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>18 121</i>	<i>17 211</i>	– subventions pour charges de service public	96 919	105 807
			– crédits d'intervention( transfert)	412 197	400 962
Fonctionnement autre que les charges de personnel	54 803	63 058	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	480 166	291 450	Autres subventions	7 843	15 501
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	6 890	97 822	Revenus d'activité et autres produits	15 552	1 545
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>6 890</i>	<i>97 822</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>357</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>328</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>608 788</b>	<b>425 993</b>	<b>Total des produits</b>	<b>532 511</b>	<b>523 814</b>
Résultat : bénéfice		97 822	Résultat : perte	76 277	
Total : équilibre du CR	608 788	523 814	Total : équilibre du CR	608 788	523 814

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	69 387		Capacité d'autofinancement		194 958
Investissements	13 490	12 634	Financement de l'actif par l'État	8 500	8 500
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>82 876</b>	<b>12 634</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>8 500</b>	<b>203 458</b>
Augmentation du fonds de roulement		190 825	Diminution du fonds de roulement	74 376	

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
231 351	165 104	382 702

L'établissement génère une trésorerie de 382 M€ très supérieure aux prévisions en raison de l'encaissement en fin d'année 2021 de recettes qui ont vocation à être consommées en 2022. La trésorerie est notamment gagée par le



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 Opérateurs

paiement des aides accordées au titre du plan de relance et des aides de crise. Elle doit également couvrir les encours d'emprunt contractés par l'établissement auprès de l'agence France Trésor.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	79 830	79 830	77 399	77 399
Fonctionnement	34 974	41 902	31 005	37 971
Intervention	860 342	480 166	852 183	353 782
Investissement	12 274	13 490	11 948	12 605
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>987 419</b>	<b>615 387</b>	<b>972 534</b>	<b>481 757</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	18 121	18 121	17 211	17 211

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>118 971</b>	<b>117 539</b>
Subvention pour charges de service public	95 919	95 923
Autres financements de l'État	6 500	6 500
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 000	1 470
Recettes propres	15 552	13 645
<b>Recettes fléchées</b>	<b>422 040</b>	<b>485 797</b>
Financements de l'État fléchés	410 697	482 082
Autres financements publics fléchés	8 700	1 927
Recettes propres fléchées	2 643	1 788
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>541 011</b>	<b>603 336</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>121 579</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>74 376</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Immobilier	0	13 120	20 481	0	0	719	419	13 839	20 900
	0	9 376	19 016	0	0	233	86	9 609	19 102
02 Informatique	0	3 949	4 049	0	0	8 340	8 768	12 289	12 817
	0	4 219	3 559	0	0	8 593	9 003	12 812	12 562
03 Moyens généraux	0	8 731	7 880	0	0	215	278	8 945	8 158
	0	7 605	5 816	0	0	107	112	7 712	5 928
04 Ressources Humaines	79 830	625	696	0	0	0	0	80 454	80 525
	77 399	654	572	0	0	0	0	78 053	77 970
05 Expadon	0	1 190	1 437	0	0	3 000	4 025	4 190	5 462
	0	1 538	1 717	0	0	3 014	3 404	4 553	5 121
06 Certiveto	0	660	660	0	0	0	0	660	660
	0	618	618	0	0	0	0	618	618
07 Service public à	0	4 000	4 000	0	0	0	0	4 000	4 000

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
l'équarrissage	0	3 779	3 905	0	0	0	0	3 779	3 905	
08 Assistance technique FEAD	0	400	400	0	0	0	0	400	400	
	0	398	231	0	0	0	0	398	231	
09 Gestion FEAD	0	2 300	2 300	0	0	0	0	2 300	2 300	
	0	1 733	1 748	0	0	0	0	1 733	1 748	
10 Interventions	0	0	0	860 342	480 166	0	0	860 342	480 166	
	0	1 084	791	852 183	353 782	0	0	853 268	354 573	
<b>Total</b>	<b>79 830</b>	<b>34 974</b>	<b>41 902</b>	<b>860 342</b>	<b>480 166</b>	<b>12 274</b>	<b>13 490</b>	<b>987 419</b>	<b>615 387</b>	
	<b>77 399</b>	<b>31 005</b>	<b>37 971</b>	<b>852 183</b>	<b>353 782</b>	<b>11 948</b>	<b>12 605</b>	<b>972 534</b>	<b>481 757</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>74 376</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	36 731	191 698
Autres décaissements non budgétaires	40 000	29 774
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>151 107</b>	<b>221 472</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>126 022</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	120 846
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	5 176
<b>Total des besoins</b>	<b>151 107</b>	<b>347 494</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>121 579</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	196 004
Autres encaissements non budgétaires	0	29 911
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>347 494</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>151 107</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	151 107	0
<b>Total des financements</b>	<b>151 107</b>	<b>347 494</b>

\* Voté

Le solde budgétaire présente un excédent de 121,6 M€, alors qu'un déficit de 74 M€ était prévu au budget initial.

Cette amélioration très sensible du solde budgétaire résulte principalement des crédits d'intervention avec des encaissements qui ont progressé de 35 % par rapport au BI tandis qu'une partie des paiements a été reportée en 2022, compte tenu des délais de réalisation.

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Opérateurs

Hors intervention, le solde budgétaire de l'établissement est excédentaire de 0,7 M€, soit une amélioration de près de 5,7 M€ par rapport à la prévision. Cela découle majoritairement de la sous réalisation des dépenses. Les dépenses de personnel ont ainsi été sous-exécutées à hauteur de 2 millions d'euros en raison d'une part de la sous-exécution du plafond d'emplois et, d'autre part, la non-réalisation de mesures inscrites au budget initial telles que l'enveloppe prévue pour les indemnités de départ volontaire, la neutralisation des grilles indemnitaires des corps techniques du fait du passage au RIFSEEP et un GVT négatif plus important que prévu. La sous exécution des autres dépenses de fonctionnement concerne principalement les moyens généraux et l'informatique.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>1 018</b>	<b>989</b>	<b>989</b>
– sous plafond	1 005	979	973
– hors plafond	13	10	16
<i>dont contrats aidés</i>		10	11
<i>dont apprentis</i>	9		
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le plafond d'emplois exécuté s'élève à 973 ETPT pour un plafond notifié de 979 ETPT.

Cette légère sous-exécution s'explique par le délai de renouvellement des postes vacants ainsi que par les incertitudes liées aux départs en retraite. Le schéma d'emplois de -28 ETP est respecté.

### OPÉRATEUR

GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'année 2021 a été marquée par les 20 ans de l'Agence BIO et se révèle être une année de transition :

- avec l'apparition des premiers signes de tassement de la demande de produits bio. Toutefois, des mesures nationales ont permis le maintien des activités économiques ;
- le GIP a été renouvelé en novembre 2021 pour une durée illimitée, et sa convention constitutive modifiée prévoit la possibilité d'ouvrir la gouvernance à des membres associés ;
- une nouvelle directrice est arrivée au mois de janvier 2021.

2021 est également la 3ème année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) qui, pour rappel, comprend les 5 objectifs opérationnels suivants :

- l'évolution de la gouvernance et des partenariats de l'Agence Bio ;
- optimiser notre connaissance du secteur ;
- contribuer à la structuration de filières ;

- informer, communiquer (y compris la gestion de la communication de crise) et promouvoir l'agriculture biologique et ses produits ;
- poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique.

Au cours de cette année, l'Agence Bio a poursuivi la mise en œuvre du plan ambition BIO 2022 avec 7,5 M€ d'engagements au titre du fonds avenir bio. Ce dernier fonds a par ailleurs été revalorisé dans le cadre du volet « transition agricole » du plan de relance gouvernemental, avec un complément de près de 5 M€. Le développement de son système d'information s'est également poursuivi avec le développement du système d'information géographique « *CartoBio* » en collaboration étroite avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Son activité générale a toutefois été contrainte par la crise sanitaire qui a conduit à des annulations et reprogrammations d'événements et salons auxquels participe l'Agence au titre de sa mission de communication.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>5 000</b>	<b>2 500</b>
Transferts					5 000	2 500
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>10 057</b>	<b>7 057</b>	<b>10 609</b>	<b>10 609</b>	<b>10 402</b>	<b>7 902</b>
Subventions pour charges de service public	2 057	2 057	2 609	2 609	2 722	2 722
Transferts	8 000	5 000	8 000	8 000	7 680	5 180
<b>P159 – Expertise, information géographique et météorologie</b>	<b>100</b>	<b>100</b>			<b>170</b>	<b>170</b>
Transferts	100	100			170	170
<b>Total</b>	<b>10 157</b>	<b>7 157</b>	<b>10 609</b>	<b>10 609</b>	<b>15 572</b>	<b>10 572</b>

Au titre du programme 149, les crédits versés à l'Agence Bio se composent d'une subvention pour charges de service public (SCSP) d'un montant net de 2,722 M€ après mise en réserve. Ce montant, supérieur à la prévision, s'explique par l'octroi d'un complément exceptionnel de SCSP de 215 k€ pour financer principalement des actions de communication en lien avec le tassement constaté de la consommation de produits Bio.

Le transfert depuis le P149 d'un montant de 7,68 M€ en AE et 5,18 M€ en CP alimente le fonds Avenir Bio qui a vocation à financer la structuration des filières issues de l'agriculture biologique. Ce montant a été complété par des crédits complémentaires de 2,5 M€, au titre du plan de relance (P362).

Le financement du ministère de la transition écologique et solidaire à partir du programme 159 s'élève à 170 k€, en augmentation par rapport à 2020.

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Opérateurs

### COMPTE FINANCIER 2021

#### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

### COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	1 375 36	1 275 38	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	13 007 2 507 10 500	10 572 2 722 7 850
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 486	1 919	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	9 638	7 396	Autres subventions	100	10
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	40 40	249 249	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	455	1 000 45
<b>Total des charges</b>	<b>12 499</b>	<b>10 589</b>	<b>Total des produits</b>	<b>13 562</b>	<b>11 582</b>
Résultat : bénéfice	1 064	993	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	13 562	11 582	Total : équilibre du CR	13 562	11 582

\* Voté

### ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 104	1 197
Investissements		368	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		225
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>		<b>368</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 104</b>	<b>1 422</b>
Augmentation du fonds de roulement	1 104	1 054	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

### TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
3 803	5 060	4 309

La trésorerie diminue de 750 k€ par rapport à la prévision mais ressort en hausse de 500 k€ par rapport à 2020. Les fluctuations sont essentiellement liés aux écarts d'encaissements et de décaissements des crédits d'intervention.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 375	1 375	1 405	1 405
Fonctionnement	1 379	1 486	1 570	1 495
Intervention	13 000	9 638	12 677	7 396
Investissement	547	617	302	262
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>16 301</b>	<b>13 116</b>	<b>15 953</b>	<b>10 557</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	36	36	38	38

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>2 647</b>	<b>2 943</b>
Subvention pour charges de service public	2 507	2 722
Autres financements de l'État	100	170
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	40	50
<b>Recettes fléchées</b>	<b>10 915</b>	<b>8 068</b>
Financements de l'État fléchés	10 500	7 841
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	415	227
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>13 562</b>	<b>11 011</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>447</b>	<b>454</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Promotion et communication	258	667	774	0	0	0	0	925	1 032
	234	761	705	0	0	0	0	996	940
2- Structuration des filières	282	0	0	13 000	9 638	0	0	13 282	9 920
	239	0	0	12 677	7 396	0	0	12 916	7 635
3- Observatoire national de l'agriculture biologique	426	279	279	0	0	540	601	1 245	1 306
	360	259	245	0	0	284	244	903	849
4- Fonctions support	410	433	433	0	0	7	16	850	859
	571	550	545	0	0	17	18	1 138	1 134
<b>Total</b>	<b>1 375</b>	<b>1 379</b>	<b>1 486</b>	<b>13 000</b>	<b>9 638</b>	<b>547</b>	<b>617</b>	<b>16 301</b>	<b>13 116</b>
	<b>1 405</b>	<b>1 570</b>	<b>1 495</b>	<b>12 677</b>	<b>7 396</b>	<b>302</b>	<b>262</b>	<b>15 953</b>	<b>10 557</b>

\* Voté

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

**ÉQUILIBRE FINANCIER**

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>447</b>	<b>454</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	447	454
<b>Total des besoins</b>	<b>447</b>	<b>454</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>447</b>	<b>454</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>447</b>	<b>454</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>447</b>	<b>454</b>

\* Voté

Le solde budgétaire est conforme à la prévision du BI 2021.

Les écarts avec le BI en dépenses et en recettes sont principalement le fait des crédits d'intervention : les retards dans les paiements réalisés par l'agence au titre du Fonds Avenir Bio ont été contrebalancés par la réduction des transferts de l'Etat.

S'agissant des investissements, la légère sous exécution résulte des décalages de dépenses sur système d'information Cartobio du fait de reports de paiement.

En l'absence d'autres opérations liées aux enjeux de financement de l'établissement, ce solde budgétaire positif constitue le montant de l'abondement de la trésorerie de l'exercice.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>18</b>
– sous plafond	18	18	17
– hors plafond	1	2	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	1	
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'effectif total au 31/12/2021 est de 17,99 ETPT dont 17,11 ETPT sous plafond d'emplois et 0,87 ETPT hors plafond. Le plafond d'emplois voté en LFI s'élevait à 18 ETPT, associé à un schéma d'emplois nul. L'Agence Bio a donc respecté son plafond d'emplois.

## OPÉRATEUR

IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'activité de l'IFCE a une nouvelle fois été fortement impactée par la crise sanitaire, quoique de manière moins prononcée qu'en 2020. L'établissement a enregistré une reprise progressive de son activité mais les activités organisées autour de l'équitation de tradition française ont connu cette année encore un ralentissement générant un manque à gagner pour l'établissement. Les services de l'IFCE ont, cette année encore, été sollicités dans le cadre du versement des aides de crise destinées aux centres équestres. En parallèle, l'établissement a accéléré sa restructuration en diminuant ses effectifs de 45 ETPT anticipant ainsi sur la trajectoire définie par son COP 2018-2022.. Dans ce cadre, il a bénéficié d'une aide du fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH).

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>6</b>	<b>2</b>
Transferts					6	2
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>41 479</b>	<b>41 479</b>	<b>42 468</b>	<b>42 468</b>	<b>48 295</b>	<b>48 295</b>
Subventions pour charges de service public	37 160	37 160	37 723	37 723	37 035	37 035
Transferts	4 319	4 319	4 745	4 745	11 260	11 260
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>				
Transferts	20 000	20 000				
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>					<b>0</b>	<b>0</b>
Transferts					0	0
<b>P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)</b>		<b>3</b>				
Transferts		3				
<b>P219 – Sport</b>	<b>7 123</b>	<b>7 123</b>	<b>7 230</b>	<b>7 230</b>	<b>7 178</b>	<b>7 178</b>



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	7 121	7 121	7 230	7 230	7 028	7 028
Dotations en fonds propres					150	150
Transferts	2	2				
<b>P364 – Cohésion</b>					<b>2</b>	<b>2</b>
Transferts					2	2
<b>Total</b>	<b>68 602</b>	<b>68 606</b>	<b>49 698</b>	<b>49 698</b>	<b>55 482</b>	<b>55 478</b>

Pour l'essentiel, l'Etat alloue à l'IFCE des moyens de fonctionnement. En 2021, les SCSP versées à l'établissement se décomposent de la manière suivante :

- Le MAA a versé 37 M € à l'IFCE au titre de son fonctionnement général au lieu de 37,7 M € prévus en LFI. L'écart s'explique d'une part par une mise en réserve et, d'autre part, par le versement de 313 k € au titre du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines pour aider l'établissement à mettre en œuvre les restructurations prévues par son contrat d'objectifs et de performance ;
- Le ministère des sports a versé 7,03 M €. L'écart de 202 k € par rapport à la LFI s'explique par la mise en réserve.

Les transferts du MAA financent, chaque année, par l'intermédiaire de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) :

- des projets de recherche ;
- les circuits de concours pour jeunes équidés et reproducteurs, organisés par la Société Hippique Française (SHF) et la Société Française des Équidés de Travail (SFET) qui permettent dans la filière équine, la transformation, la qualification et la sélection des animaux ;
- des actions d'assistance technique auprès des éleveurs à travers des projets de promotion et de transfert d'information au bénéfice des éleveurs.

En 2021, s'y est ajouté une aide exceptionnelle aux centres équestres et poneys-clubs (7 M€) afin de les aider à faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Par ailleurs, grâce à un transfert exceptionnel du ministère des Sports d'un montant de 150 00 euros, l'IFCE a pu financer en 2021 la réfection des toitures de deux manèges sur le site de Saumur.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	38 294	36 516	Subventions de l'État	44 219	44 056
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	7 325	7 434	– subventions pour charges de service public	44 219	44 056
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	24 161	23 947	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		2 384	Autres subventions	1 412	3 822
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	5 035	7 367	Revenus d'activité et autres produits	19 669	18 699
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	3 778	5 596	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	881	433
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 257	1 771	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	1 770	104
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 222	1 306
<b>Total des charges</b>	<b>62 455</b>	<b>62 847</b>	<b>Total des produits</b>	<b>65 300</b>	<b>66 577</b>
Résultat : bénéfice	2 845	3 730	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	65 300	66 577	Total : équilibre du CR	65 300	66 577

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 007	9 255
Investissements	6 544	5 451	Financement de l'actif par l'État		150
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		91
			Autres ressources	2 100	104
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>6 544</b>	<b>5 451</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>6 107</b>	<b>9 599</b>
Augmentation du fonds de roulement		4 148	Diminution du fonds de roulement	437	

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
31 378	26 835	35 476

La trésorerie augmente de 4,1 M€ pour atteindre un niveau de 35,5 M€, supérieur aux prévisions du BI. Toutefois, cette amélioration résulte essentiellement du report de la réalisation de travaux sur les exercices ultérieurs.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	41 194	41 194	38 844	38 844
Fonctionnement	17 941	16 851	16 818	16 434
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 493	6 274	4 694	4 313
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>66 629</b>	<b>64 319</b>	<b>60 356</b>	<b>59 590</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	7 325	7 325	7 434	7 434

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>63 157</b>	<b>64 004</b>
Subvention pour charges de service public	43 736	43 740
Autres financements de l'État	483	313
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	212	392
Recettes propres	18 726	19 559
<b>Recettes fléchées</b>	<b>10</b>	<b>56</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	10	56
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>63 167</b>	<b>64 060</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>4 470</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>1 152</b>	<b>0</b>

\* Voté

**DÉPENSES PAR DESTINATION**

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01-Expertise réglementaire et soutien à la filière	0	65	59	0	0	0	0	65	59
	0	68	66	0	0	0	0	68	66
02-Eclairer les décisions, contribuer à l'élaboration des stratégies de la filière équine	0	400	360	0	0	0	0	400	360
	0	248	139	0	0	0	0	248	139
03-Former les compétences utiles aux acteurs professionnels de la filière	0	1 085	1 094	0	0	0	0	1 085	1 094
	0	803	785	0	0	0	0	803	785
04-Devenir l'institut technique de référence de la filière équine	0	1 533	1 518	0	0	0	0	1 533	1 518
	0	1 358	1 366	0	0	0	0	1 358	1 366
05-Contribuer au développement de la pratique des sports équestres	0	345	310	0	0	0	0	345	310
	0	340	324	0	0	7	7	347	331

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
06-Sécuriser la traçabilité zootechnique et sanitaire des équidés	0 0	3 695 3 812	3 325 3 871	0 0	0 0	0 0	0 0	3 695 3 812	3 325 3 871
07-Valoriser le patrimoine équestre français	0 0	1 166 821	1 049 668	0 0	0 0	0 206	0 84	1 166 1 028	1 049 751
08-Moderniser le fonctionnement et la gouvernance de l'IFCE	0 0	295 86	266 287	0 0	0 0	0 90	0 61	295 176	266 348
09-Achat et entretien des chevaux	0 0	1 136 1 191	1 023 1 135	0 0	0 0	430 381	430 423	1 566 1 572	1 453 1 558
10-Immobilier	0 0	1 511 1 578	1 360 1 427	0 0	0 0	5 063 2 586	4 144 2 258	6 574 4 164	5 503 3 685
11-Ressources humaines	41 194 38 844	2 069 1 499	1 984 1 542	0 0	0 0	0 0	0 0	43 263 40 343	43 178 40 385
12-Informatique	0 0	1 500 1 093	1 372 1 006	0 0	0 0	1 500 973	1 200 1 041	3 000 2 066	2 572 2 046
13-Moyens généraux	0 0	3 143 3 920	3 133 3 818	0 0	0 0	500 451	500 439	3 643 4 372	3 633 4 257
<b>Total</b>	<b>41 194</b> <b>38 844</b>	<b>17 941</b> <b>16 818</b>	<b>16 851</b> <b>16 434</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>7 493</b> <b>4 694</b>	<b>6 274</b> <b>4 313</b>	<b>66 629</b> <b>60 356</b>	<b>64 319</b> <b>59 590</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 152</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	12 014	13 125
Autres décaissements non budgétaires	40	6 932
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>13 206</b>	<b>20 057</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>4 098</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 098
<b>Total des besoins</b>	<b>13 206</b>	<b>24 155</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>4 470</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	6 154	12 694
Autres encaissements non budgétaires	75	6 991
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>6 229</b>	<b>24 155</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>6 977</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	6 798	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	179	0
<b>Total des financements</b>	<b>13 206</b>	<b>24 155</b>

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

Financements	(en milliers d'euros)	
	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *

\* Voté

En 2021, sous l'effet d'un moindre niveau de dépenses de personnel, de fonctionnement mais surtout d'investissements immobiliers (avec des reports à prévoir sur les exercices suivants) par rapport au BI, l'IFCE enregistre un excédent budgétaire de 4,5 M €.

Les recettes ont été sur-exécutées de 1,1 M€ par rapport au BI. Outre la SCSP, elle se compose de :

- des autres financements de l'Etat : il s'agit de la subvention du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines. Le montant a été ajusté par rapport au BI pour tenir compte de la sous exécution des dépenses éligibles au cofinancement ;
- des autres financements publics : ces recettes proviennent essentiellement des collectivités territoriales qui contribuent au financement de certains projets. La progression de 0,1 M€ par rapport au BI s'explique principalement par l'attribution d'une subvention du Ministère des Sports dédiée à la réfection des toitures de deux manèges sur Saumur ;
- les recettes propres qui progressent de près de 0,7 M€ par rapport au BI. Elles se composent des produits de cession qui ont été sous exécutés à hauteur de 2 M€, les opérations initialement prévues n'ayant pu aboutir, et des recettes sur prestations qui ont progressé fortement du fait de la progression de activités du SIRE (système d'information relatif aux équidés) qui génère 68 % des recettes propres de l'établissement.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>686</b>	<b>658</b>	<b>641</b>
– sous plafond	672	638	627
– hors plafond	14	20	14
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	15	11	5
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>9</b>	
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		9	

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

En 2021, l'IFCE respecte le plafond d'emplois fixé à 638 ETPT, avec une consommation qui s'établit à 627 ETPT. Cette exécution plus favorable du plafond d'emplois résulte de la réalisation de la cible de schéma d'emploi fixée pour 2021 (-36 ETP) et d'une sur-exécution de - 11 ETP.

L'IFCE a mené un important effort de restructuration ayant conduit à une baisse des effectifs de 7 % par rapport à 2020, s'ajoutant à des baisses d'effectifs du même ordre de grandeur au cours des exercices antérieurs. Ceci démontre une fois de plus la capacité de l'IFCE à mener à bien les évolutions majeures de ses métiers et de ses effectifs, telles que prévues par son contrat d'objectif et de performance.

**OPÉRATEUR**

INAO - Institut national de l'origine et de la qualité

**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

L'année 2021 est la troisième année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance (COP) articulé autour des deux axes suivants :

- développer les signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO), renforcer leur attractivité et leur impact ;
- poursuivre la modernisation de l'organisation interne afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique.

Cette année a été particulièrement marquée par :

- la préparation du renouvellement des instances de gouvernance de l'institut ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la loi Egalim sur les volets relatifs au développement des SIQO avec notamment le renforcement de la communication vers la restauration collective ;
- la mise en place de nouvelles bases de données dans le cadre de la nouvelle réglementation bio ;
- la sécurisation des dispositifs de contrôle au travers du déploiement des dispositions communes de contrôle et via l'informatisation du pilotage et du suivi des contrôles ;
- la prise en charge de nouvelles missions relatives à la certification environnementale.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>79</b>	<b>79</b>
Dotations en fonds propres					79	79
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>17 060</b>	<b>17 060</b>	<b>17 644</b>	<b>17 644</b>	<b>17 279</b>	<b>17 279</b>
Subventions pour charges de service public	17 060	17 060	17 644	17 644	17 279	17 279
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>					<b>1</b>	<b>5</b>
Transferts					1	5
<b>Total</b>	<b>17 060</b>	<b>17 060</b>	<b>17 644</b>	<b>17 644</b>	<b>17 360</b>	<b>17 364</b>

Les financements de l'Etat à l'INAO sont très majoritairement constitués par la subvention pour charges de service public versée par le programme 149. L'écart avec le montant prévu en LFI s'explique par la mise en réserve.

## Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Programme n° 149 | Opérateurs

### COMPTE FINANCIER 2021

#### Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

### COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	18 693	17 444	Subventions de l'État	17 219	17 279
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	5 057	4 049	– subventions pour charges de service public	17 219	17 279
			– crédits d'intervention( transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 835	7 100	Fiscalité affectée	6 700	6 668
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	426	753	Revenus d'activité et autres produits	632	3 114
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	426	753	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		681
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		0
<b>Total des charges</b>	<b>24 528</b>	<b>24 544</b>	<b>Total des produits</b>	<b>24 551</b>	<b>27 061</b>
Résultat : bénéfice	23	2 518	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	24 551	27 061	Total : équilibre du CR	24 551	27 061

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

### ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	449	2 589
Investissements	426	342	Financement de l'actif par l'État		79
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>426</b>	<b>342</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>449</b>	<b>2 669</b>
Augmentation du fonds de roulement	23	2 327	Diminution du fonds de roulement		

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

### TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
6 297	5 852	9 548

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	18 693	18 693	18 753	18 753
Fonctionnement	4 089	5 409	4 936	5 220
Intervention	0	0	0	0
Investissement	409	426	421	370
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>23 191</b>	<b>24 528</b>	<b>24 109</b>	<b>24 343</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	5 057	5 057	4 049	4 049

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>24 551</b>	<b>25 799</b>
Subvention pour charges de service public	17 219	17 279
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	6 700	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	632	8 520
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>2 060</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	79
Recettes propres fléchées	0	1 981
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>24 551</b>	<b>27 860</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>23</b>	<b>3 517</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Ressources humaines	18 653 18 725	165 152	165 91	0 0	0 0	0 0	0 0	18 818 18 877	18 818 18 816
02 Experts	40 28	30 34	30 34	0 0	0 0	0 0	0 0	70 61	70 61
03 Immobilier (loyers et charges)	0 0	1 122 1 242	2 341 1 374	0 0	0 0	0 0	0 0	1 122 1 242	2 341 1 374
04 Immobilier (entretien et travaux)	0 0	15 26	15 22	0 0	0 0	80 131	80 99	95 157	95 121
05 Déplacements	0 0	620 227	620 333	0 0	0 0	0 0	0 0	620 227	620 333
06 Locations, entretien, assurances, carburant, péages des véhicules	0 0	90 97	217 1 322	0 0	0 0	0 0	0 0	90 97	217 1 322
07 Protection des SIQO	0 0	1 160 833	1 062 894	0 0	0 0	0 0	0 0	1 160 833	1 062 894
08 Communication	0 0	144 174	162 170	0 0	0 0	0 0	0 0	144 174	162 170
09 Informatique	0 0	294 316	350 318	0 0	0 0	304 277	321 268	598 593	671 585



**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
10 Autres dépenses	0		432	432	0	0	25	25	457	457
	0		1 836	662	0	0	12	3	1 848	665
12 Coopération internationale	0		15	15	0	0	0	0	15	15
	0		0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>18 693</b>		<b>4 089</b>	<b>5 409</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>409</b>	<b>426</b>	<b>23 191</b>	<b>24 528</b>
	<b>18 753</b>		<b>4 936</b>	<b>5 220</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>421</b>	<b>370</b>	<b>24 109</b>	<b>24 343</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	340
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>0</b>	<b>340</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>23</b>	<b>3 251</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	23	3 251
<b>Total des besoins</b>	<b>23</b>	<b>3 591</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>23</b>	<b>3 517</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	74
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>23</b>	<b>3 591</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des financements</b>	<b>23</b>	<b>3 591</b>

\* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>234</b>	<b>233</b>	<b>234</b>
– sous plafond	234	233	234
– hors plafond			

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'INAO a respecté son plafond d'emplois à 233 ETP avec un schéma d'emplois de -1 ETP. La prévision 2021 tient compte du transfert d'un ETPT réalisé en cours d'année pour permettre à l'établissement de déployer de nouvelles missions en matière de "haute valeur environnementale".

## OPÉRATEUR

ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaire, l'ODEADOM exerce des missions d'intervention, d'orientation économique et de paiement des aides européennes. Par ailleurs, il doit favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. Il offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens nationaux et européennes aux contextes technique, commercial et économique des producteurs locaux.

La crise sanitaire qui a perduré sur l'année 2021 a nécessité le maintien d'une organisation du travail atypique pour l'établissement tout en gérant le paiement des aides et en conservant une maîtrise des risques, notamment en termes de contrôles sur place.

En 2021, l'établissement a également renouvelé ses instances de gouvernance. Cela s'est matérialisé par le renouvellement des membres des quatre comités sectoriels et la nomination de leur président, ainsi que par l'activation du comité de pilotage stratégique qui s'est réuni à trois reprises.

Enfin, on peut noter la poursuite des travaux de refonte de son système d'information et de déploiement des télé-procédures.

### FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de</b>	<b>86 002</b>	<b>86 002</b>	<b>89 625</b>	<b>89 625</b>	<b>87 119</b>	<b>94 655</b>

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>						
Subventions pour charges de service public	5 052	5 052	5 525	5 525	5 072	5 072
Dotations en fonds propres					263	263
Transferts	80 950	80 950	84 100	84 100	81 785	89 321
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>6 300</b>	<b>6 300</b>			<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
Transferts	6 300	6 300			3 000	3 000
<b>Total</b>	<b>92 302</b>	<b>92 302</b>	<b>89 625</b>	<b>89 625</b>	<b>90 119</b>	<b>97 655</b>

En 2021, l'ODEADOM a perçu 97,6 M€ de transferts de l'Etat: 5,07M€ de SCSP, 0,263M€ de subvention d'investissement et 89,3 M€ de crédits d'intervention versés par le programme 149. L'écart à la LFI s'explique par la mise en réserve.

Par ailleurs, le montant réel de financement de l'Etat pour 2021 est de 95,7 M€, car le montant réel de crédits d'intervention est de 87,4 M€, en tenant compte d'un rétablissement de crédits de 1,9 M€ liés à un trop-versé du même montant.

Les crédits d'intervention étant gérés en compte de tiers, ils ne figurent pas dans le compte financier de l'établissement.

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	3 418	3 383	Subventions de l'État	11 172	10 003
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	753	792	– subventions pour charges de service public	5 072	5 072
			– crédits d'intervention( transfert)	6 100	4 931
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 420	2 360	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	6 100	4 931	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 625	1 076	Revenus d'activité et autres produits	160	684
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 625	1 076	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		488
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>12 938</b>	<b>10 674</b>	<b>Total des produits</b>	<b>11 332</b>	<b>10 687</b>
Résultat : bénéfique		13	Résultat : perte	1 606	
Total : équilibre du CR	12 938	10 687	Total : équilibre du CR	12 938	10 687

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	20	600
Investissements	1 620	670	Financement de l'actif par l'État	263	263
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	340	116
			Autres ressources	90	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 620</b>	<b>670</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>712</b>	<b>979</b>
Augmentation du fonds de roulement		309	Diminution du fonds de roulement	907	

\* Voté

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
21 045	15 634	20 615

Au 31/12/2021, l'Odeadom dégage une trésorerie de 20,61 M€ (contre 21,04 M€ en 2020) qui est très largement fléchée sur des dispositifs d'intervention.

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 418	3 418	3 386	3 386
Fonctionnement	1 795	1 795	1 672	1 373
Intervention	6 100	6 100	6 097	4 931
Investissement	1 620	1 620	838	566
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>12 932</b>	<b>12 932</b>	<b>11 992</b>	<b>10 256</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	753	753	792	792

\* Voté

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>11 262</b>	<b>11 271</b>
Subvention pour charges de service public	5 072	5 072
Autres financements de l'État	6 100	6 100
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	90	98
<b>Recettes fléchées</b>	<b>763</b>	<b>456</b>
Financements de l'État fléchés	263	263
Autres financements publics fléchés	500	194
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>12 025</b>	<b>11 727</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>1 471</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>907</b>	<b>0</b>

\* Voté

**DÉPENSES PAR DESTINATION**

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
01 Ressources humaines	3 418 3 386	90 67	90 73	0 0	0 0	0 0	0 0	3 508 3 453	3 508 3 459	
02 Dépenses immobilières	0 0	508 454	508 454	0 0	0 0	0 0	0 0	508 454	508 454	
03 Moyens généraux	0 0	755 678	755 503	0 0	0 0	5 0	5 0	759 678	759 503	
04 Informatique	0 0	442 474	442 343	0 0	0 0	1 615 838	1 615 566	2 057 1 312	2 057 909	
05 Interventions	0 0	0 0	0 0	6 100 6 097	6 100 4 931	0 0	0 0	6 100 6 097	6 100 4 931	
<b>Total</b>	<b>3 418 3 386</b>	<b>1 795 1 672</b>	<b>1 795 1 373</b>	<b>6 100 6 097</b>	<b>6 100 4 931</b>	<b>1 620 838</b>	<b>1 620 566</b>	<b>12 932 11 992</b>	<b>12 932 10 256</b>	

\* Voté

**ÉQUILIBRE FINANCIER**

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>907</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	334 402	344 740
Autres décaissements non budgétaires	0	189
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>335 309</b>	<b>344 929</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>335 309</b>	<b>344 929</b>

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
---------	---------------------	-------------------------

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>1 471</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	334 299	342 894
Autres encaissements non budgétaires	0	133
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>334 299</b>	<b>344 499</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 010</b>	<b>430</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 010	430
<b>Total des financements</b>	<b>335 309</b>	<b>344 929</b>

\* Voté

Le solde budgétaire de l'ODEADOM est excédentaire de 1,470M€. L'écart par rapport au budget initial (BI) est dû principalement aux sous-exécution en matières de dépenses d'intervention (écart de 1,2 M€) et d'investissement (écart de 1,1 M€), de nombreux projets lancés en 2021 ne seront en effet mis en production qu'en 2022.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>40</b>
– sous plafond	39	41	40
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Au 31/12/2021, l'effectif total sous plafond est de 40,21 ETPT pour un plafond de 41 ETPT, soit un taux d'exécution de 98%.

Cet effectif est décomposé en 28,64 ETPT d'agents titulaires et en 11,57 ETPT de contractuels de droit public. L'ODEADOM respecte ainsi son schéma d'emplois de 0 ETP.

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

**OPÉRATEUR**

ONF - Office national des forêts

**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**

L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public industriel et commercial créé par la loi n° 64-1268 du 23 décembre 1964. Il est placé sous la tutelle des ministres chargés de la forêt et de l'environnement. Ses principales missions consistent à mettre en œuvre le régime forestier et à assurer la gestion et l'équipement des bois et forêts de l'État.

L'année 2021 correspond à la première année d'application des dispositions du nouveau contrat Etat-ONF 2021-2025, approuvé par le conseil d'administration du 2 juillet 2021. Les équipes ont été fortement mobilisées par la finalisation de ce contrat par sa déclinaison opérationnelle dans le plan stratégique de l'établissement. A ce contrat sont associés une trajectoire financière et des engagements réciproques des deux parties, dans la recherche d'un redressement de son modèle économique et d'une réduction de son endettement à l'horizon 2025.

Dans un souci d'amélioration de sa gouvernance, le Conseil d'administration a doté l'établissement d'un comité d'audit.

Par ailleurs, l'établissement a poursuivi la modernisation de ses systèmes d'information au travers de la mise en œuvre de deux projets structurants cofinancés par le Fonds pour la transformation de l'action publique.

Enfin, l'activité de l'établissement a été fortement marquée par la mise en œuvre du plan de relance aussi bien en forêt domaniale qu'en forêt des collectivités territoriales.

**FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P362 – Écologie</b>					<b>39 060</b>	<b>34 500</b>
Subventions pour charges de service public					19	15
Dotations en fonds propres					5 715	5 715
Transferts					33 327	28 771
<b>P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>180 986</b>	<b>181 158</b>	<b>181 737</b>	<b>181 587</b>	<b>213 369</b>	<b>212 039</b>
Subventions pour charges de service public	172 919	173 022	152 835	152 835	177 055	182 236
Dotations en fonds propres						
Transferts	8 068	8 137	28 902	28 752	36 314	29 803
<b>P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation</b>	<b>279</b>	<b>343</b>	<b>430</b>	<b>430</b>	<b>366</b>	<b>395</b>
Subventions pour charges de service public	354	343				71
Transferts	-75		430	430	366	324
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>40</b>	<b>40</b>			<b>25</b>	<b>25</b>
Transferts	40	40			25	25
<b>P131 – Création</b>	<b>20</b>	<b>20</b>				
Transferts	20	20				
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>8</b>	<b>8</b>
Transferts					8	8

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>6</b>	<b>6</b>				
Transferts	6	6				
<b>P134 – Développement des entreprises et régulations</b>	<b>39</b>	<b>39</b>				
Transferts	39	39				
<b>P203 – Infrastructures et services de transports</b>	<b>78</b>	<b>9</b>			<b>180</b>	<b>124</b>
Subventions pour charges de service public		9				8
Transferts	78				180	116
<b>P113 – Paysages, eau et biodiversité</b>	<b>7 492</b>	<b>7 390</b>	<b>12 500</b>	<b>13 200</b>	<b>16 017</b>	<b>14 149</b>
Subventions pour charges de service public	5	65				
Transferts	7 487	7 325	12 500	13 200	16 017	14 149
<b>P181 – Prévention des risques</b>	<b>3 487</b>	<b>3 677</b>	<b>3 340</b>	<b>3 340</b>	<b>4 716</b>	<b>4 716</b>
Subventions pour charges de service public	3 494	3 677	3 340	3 340	4 716	4 716
Transferts	-7					
<b>P174 – Énergie, climat et après-mines</b>	<b>100</b>	<b>200</b>			<b>400</b>	<b>320</b>
Transferts	100	200			400	320
<b>P123 – Conditions de vie outre-mer</b>	<b>97</b>	<b>110</b>			<b>163</b>	<b>195</b>
Transferts	97	110			163	195
<b>P119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements</b>	<b>200</b>				<b>200</b>	
Transferts	200				200	
<b>P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)</b>		<b>200</b>				<b>26</b>
Transferts		200				26
<b>P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire</b>	<b>97</b>	<b>115</b>			<b>137</b>	<b>56</b>
Subventions pour charges de service public	89	37			46	45
Transferts	8	78			91	11
<b>P364 – Cohésion</b>					<b>500</b>	
Transferts					500	
<b>P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État</b>	<b>1 983</b>	<b>1 979</b>			<b>2 107</b>	<b>2 111</b>
Subventions pour charges de service public	1 962	1 962			2 107	2 107
Dotations en fonds propres	21	17				4
<b>P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique</b>					<b>1 477</b>	<b>1 477</b>
Dotations en fonds propres					1 477	1 477
<b>Total</b>	<b>194 905</b>	<b>195 286</b>	<b>198 007</b>	<b>198 557</b>	<b>278 723</b>	<b>270 141</b>

Le total des subventions de l'État est de 278,7 M€ en AE et 270,1 M€ en CP (dont 212 M€ apportés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA)).

Au titre du programme 149, ces crédits correspondent :

- au versement compensateur (140,4 M€),
- à la subvention d'équilibre (36,5 M€). L'écart par rapport au montant prévu en LFI s'explique d'une part par la mise en réserve et d'autre part par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 M€ décidée dans le cadre des engagements financiers du nouveau contrat Etat-ONF.

Par ailleurs, le programme a versé 30 M€ à l'office pour le financement des missions d'intérêt général (MIG). Ces MIG ont été revalorisées en 2021, avec d'une part la contribution du MAA au maintien du fonctionnement du réseau national



de suivi à long terme des écosystèmes forestiers (RENECOFOR) et au renouvellement des placettes de ce réseau, et d'autre part afin de prendre en compte l'augmentation des coûts de chantier et des coûts salariaux.

L'ONF a perçu des fonds dans le cadre du plan de relance (P362) pour 34,5 M€.

0,4 M€ ont été versés par le programme 206, au titre des actions du département « santé des forêts ».

Le MAA a par ailleurs versé 2,1 M€ en CP à l'ONF au titre de rétrocessions à 100% des ventes de biens ONF (nettes des frais préalables à la vente), sur le compte du programme 723.

Au titre du programme 113, 14,4 M€ en CP ont été versés à l'ONF pour financer notamment :

- la compensation des pertes liées à la création du Parc national des feuillus,
- une MIG biodiversité (création et gestion des réserves biologiques, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, gestion des dunes littorales) revalorisée en 2022,
- une partie de la MIG interministérielle sur les DOM (gestion des dépendances naturelles des cinquante pas géométriques, protection de la bande littorale en Guyane, suivi et évaluation de l'impact de l'orpillage sur les milieux en Guyane).
- ainsi qu'une partie de la MIG REseau National de suivi à long terme des ECOsystèmes FORestiers (RENECOFOR).

Sur le programme 174, 0,3 M€ ont été versés au titre de la contribution MTE au réseau RENECOFOR.

Concernant le programme 181, 4,7 M€ en CP ont été versés à l'ONF au titre des MIG qui lui sont confiées (risques en montagne, risques littoraux, lutte contre les feux de forêts).

Enfin, l'ONF a bénéficié en 2021 d'un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (P349) de plus d'1,4 M€ dans le cadre du projet « Forêt 4.0 : La gestion forestière augmentée ».

## COMPTE FINANCIER 2021

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	450 616	443 027	Subventions de l'État	190 475	262 946
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>87 081</i>	<i>85 811</i>	– subventions pour charges de service public	190 475	219 001
			– crédits d'intervention( transfert)		43 945
Fonctionnement autre que les charges de personnel	395 896	673 373	Fiscalité affectée	23 891	24 851
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	41 208	55 879
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	46 020	306 710	Revenus d'activité et autres produits	508 026	641 629
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>45 620</i>	<i>47 899</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>4 250</i>	<i>94 238</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>400</i>	<i>258 811</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>3 800</i>	<i>7 933</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>6 546</i>	<i>12 158</i>
<b>Total des charges</b>	<b>846 512</b>	<b>1 116 400</b>	<b>Total des produits</b>	<b>763 600</b>	<b>985 305</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	82 912	131 095
Total : équilibre du CR	846 512	1 116 400	Total : équilibre du CR	846 512	1 116 400

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	51 488		Capacité d'autofinancement		61 286
Investissements	118 504	58 366	Financement de l'actif par l'État		27 073
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	9 400	25
			Autres ressources	10 651	116
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières	100 000	557
<b>Total des emplois</b>	<b>169 992</b>	<b>58 366</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>120 051</b>	<b>89 057</b>
Augmentation du fonds de roulement		30 691	Diminution du fonds de roulement	49 941	

\* Voté

Ce compte financier 2021 est présenté en forte détérioration par rapport à 2020 avec un résultat net comptable de l'exercice 2021 qui affiche facialement une perte de 131,1 M€, en écart de -63,3 M€ par rapport à celui de l'exercice 2020 (-67,8 M€). Cette perte apparente traduit les impacts strictement comptables liés à la fin de l'immobilisation des travaux sylvicoles de régénération et à la mise en extinction du dispositif des provisions réglementées. Ces modifications visent à retracer de manière plus fidèle l'évolution de la situation financière de l'Office. Retraité de ces éléments comptables, le résultat net de l'Office pour 2021 s'établirait à 31,8 M€, soit une amélioration de +111,7 M€, à périmètre constant par rapport à celui de l'exercice 2020.

L'année 2021 montre en réalité une inflexion positive, avec une amélioration globale des agrégats économiques (chiffre d'affaires bois en hausse notamment). Pour autant, si la résorption du déficit structurel de l'établissement est réelle en 2021, elle reste à consolider et repose en partie sur un renforcement du soutien financier de l'Etat. Par ailleurs, l'exercice 2021 est atypique du fait, d'une part, du retournement favorable de la conjoncture économique

**Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture**

Programme n° 149 | Opérateurs

globale, laquelle ne pouvait être anticipée à l'automne 2020 au moment de la programmation du budget et, d'autre part, du reflux conjoncturel des effets du changement climatique.

L'augmentation des produits entre la prévision et l'exécution est liée principalement à la hausse du chiffre d'affaires bois (+43 M€) et des soutiens financiers de l'Etat (+46,54 M€) ainsi qu'aux reprises de provisions (+85 M€, du fait des reprises de provisions réglementées).

Les charges d'exploitation connaissent une forte augmentation de +244,3 M€ par rapport à 2020 (870,4 M€). Cette variation s'explique par la comptabilisation en charge des travaux forestiers, précédemment immobilisés à hauteur de 257,9 M€, à la suite du changement de méthode comptable. Les achats augmentent de 3,7 M€ tandis que les autres charges externes croissent de 16,49 M€ et les autres charges de fonctionnement de 11 M€, sous l'effet des reversements de ventes groupées. Les dotations aux amortissements et provisions s'affichent à 307 M€, soit +221 M€ par rapport à 2020) sous l'effet de la valeur nette comptable des travaux cédés (+258 M€). En parallèle, les charges de personnel reculent de 7,67 M€ soit 443,03 M€ (450,69 M€ en 2020).

Après prise en compte des autres produits encaissables et des charges décaissables, les activités de l'Office génèrent une capacité d'autofinancement de 61,3 M€, en très forte amélioration par rapport à la capacité d'autofinancement de l'exercice 2020 (-41,7 M€).

En 2021, l'Office a généré un fonds de roulement net global positif de 15,5 M€ (-28,5 M€ en 2020), soit un apport notable au fonds de roulement de 44,1 M€, alors que les exercices passés avaient, depuis 2016, systématiquement été marqués par un prélèvement au fonds de roulement (-21,2 M€ en 2020).

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>8 299</b>	<b>8 766</b>	<b>8 164</b>
– sous plafond	7 892	8 316	7 769
– hors plafond	407	450	395
<i>dont contrats aidés</i>	358		55
<i>dont apprentis</i>	49		340
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Les effectifs sous plafond s'établissent en 2021 à 7 769 ETPT pour l'année 2021, soit -123 ETPT par rapport à l'exécution 2020 (7 892 ETPT) et -103 ETPT par rapport à la prévision 2021 (7 872 ETPT). Le schéma d'emplois de -95 ETP est respecté.

Parallèlement, les effectifs hors plafond des emplois aidés atteignent 395 ETPT. Si ces effectifs demeurent en-deçà de la prévision budgétaire (-55 ETPT par rapport au BR 2021), ils correspondent cependant à une hausse par rapport à 2020, traduisant l'effort de recrutements d'apprentis réalisé au dernier trimestre 2021, notamment pour répondre à la politique gouvernementale, et constituer un vivier pour l'établissement.

Les chiffres de la réalisation 2020 des catégories d'emplois sous-plafond sont inversés entre contrats aidés et apprentis.